REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur. Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 18 octobre 2016

Le Président FIAERT expose :

Le compte-rendu de la réunion du CASDIS du 18 octobre 2016 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée doit approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Claude FIAERT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 18 OCTOBRE 2016



REUNION DU 18 OCTOBRE 2016 – 14 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 14 juin 2016
Modification de la délibération n°2015-36(кн) portant désignation des
membres du conseil d'administration au sein de la CAP des sapeurs-
pomplers professionnels non-officiers
Clôture de l'AP/CP relative à la reconstruction du centre d'incendie et de
secours de Châteaux-Arnoux
Clôture de l'AP/CP relative à l'acquisition d'un Bras Elévateur Aérien
Avenants aux marchés de travaux relatifs à la reconstruction du centre
d'incendie et de secours d'Oraison
Compléments d'effectifs de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au
bénéfice de certains centres d'incendie et de secours et modification partielle
de prise en charge de leur indemnisation
Convention relative à l'association d'un cadre supérieur au sein de la
Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
Révision de la convention relative à l'entraide opérationnelle entre le SDIS
des Alpes de Haute-Provence et le SDIS des Hautes-Alpes
Convention relative à l'entraide opérationnelle entre le SDIS des Alpes de
Haute-Provence et le SDIS du Var
Convention relative à la mise en œuvre d'un barrage flottant anti-pollution sur
le lac de Sainte-Groix du Verdon
Apurement de l'actif
Don du groupe Lufthansa et de la compagnie Germanwings au SDIS des
Alpes de Haute-Provence
Don d'une cellule « sauvetage - déblaiement » consenti par le SDIS de la
Dordogne
Convention de mise à disposition d'un site de manœuvre conclue entre le
SDIS des Alpes de Haute-Provence et la carrosserie du roc
Convention en vue de la création des cadets, cadettes de la sécurité civile
Convention de partenariat entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et la
radio Fréquence Mistral
Attribution de marchés publics
Cotisations des communes et des Etablissements Publics de Coopération
Intercommunale compétents en matière d'incendie et de secours au budget
2017
Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2017 et rapport sur le
développement durable
Compte-rendu relatif à la délégation accordée au président pour contracter
ou renégocier les emprunts et les lignes de trésorerie
Compte-rendu relatif à la délégation accordée au pour attribuer les marchés
publics à procédure adaptée

Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Patricia GRANET, Alberte VALLEE (suppléante de monsieur LAURENS);

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT, Patrick MARTELLINI, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Roger MASSE (suppléant de madame REYNAUD), Serge SARDELLA.

Les membres avec voix consultative :

Lieutenant-colonel Frédéric PIGNAUD, directeur départemental des services d'incendie et de secours :

Médecin hors classe Frédéric PETITJEAN, médecin-chef du service de santé et de secours médical :

Lieutenant Toufik REKIA, représentant les SPP officiers ;

Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV officiers;

Sergent José VASQUEZ, représentant les SPP non-officiers, suppléant du sergent GEFFROY.

Adjudant Thomas BRUNET, représentant les SPV non officiers

Capitaine Arnaud VALLOIS, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers.

Assistaient également à la réunion :

Madame DUVAL, directeur des services du cabinet de monsieur le préfet ;

Madame RENAUX, payeuse départementale ;

Madame MONTAY, directrice des finances et des affaires juridiques, représentant le Directeur général des services du conseil départemental ;

Lieutenant-colonel Thierry CARRET, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours :

Lieutenant-colonel Philippe SANSA, Chef d'état-major du service départemental d'incendie et de secours.

Etaient excusé(e)s:

Monsieur le Préfet ;

Mesdames Clotlide BERKI, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Nathalie PONCE-GASSIER, Briglitte REYNAUD (représentée par monsieur MASSE) ;

Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Bernard DIGUET, Robert GAY, André LAURENS (représenté par madame VALLEE), Pierre POURCIN, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN :

Le sergent Ludovic GEFFROY, (représenté par le sergent VASQUEZ).

Le président FIAERT ouvre la séance à 14 heures 30.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le président. Elle procède à l'appel, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Avant de procéder à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, le président souhaite la bienvenue à madame MONTAY, nouvelle directrice des finances et des affaires juridiques du conseil départemental qui collabore avec les services du SDIS.



Il cède ensuite la parole au lieutenant-colonel CARRET qui assiste pour la dernière fois au conseil d'administration avant son départ pour le SDIS du Gard en qualité de directeur départemental adjoint.

Le lieutenant-colonel CARRET souligne que sa nomination dans le Gard lui permettra de garder un environnement « feux de forêt » dans l'arc méditerranéen. Il restera attaché aux hommes et aux femmes avec qui il a travaillé durant ces six années, qu'il s'agisse du travail opérationnel ou administratif, dans un département où il a pu mesurer l'attachement des élus aux territoires, aux sapeurs-pompiers et surtout aux sapeurs-pompiers volontaires. Il informe l'assemblée que son pot de départ sera organisé au SDIS le 12 décembre prochain à 18 heures.

Au terme de cette intervention le président aborde les rapports inscrits à l'ordre du jour-

Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 14 juin 2016

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2: Modification de la délibération n°2015-36(RH) portant désignation des membres du conseil d'administration au sein de la GAP des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers

Le président FIAERT propose de désigner monsieur Jean-Claude CASTEL en qualité de membre titulaire et monsieur Robert GÂY en qualité de membre suppléant pour siéger à la CAP des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Clôture de l'AP/CP relative à la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Châteaux-Arnoux

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Clôture de l'AP/CP relative à l'acquisition d'un Bras Elévateur Aérien

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Avenants aux marchés de travaux relatifs à la reconstruction du centre d'incendie et de secours d'Oraison

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Compléments d'effectifs de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au bénéfice de certains centres d'incendie et de secours et modification partielle de prise en charge de leur indemnisation

Monsieur SARDELLA, membre du bureau du CASDIS, présente ce rapport.

Monsieur MARTELLINI demande si le travail sur le lissage des effectifs de vacataires a été réalisé, il souhaite également que l'on rappelle le mode de financement de ces personnels.

Le lieutenant-colonel PIGNAUD précise que ce dispositif, qui existe depuis de nombreuses années, permet de pallier le déficit de disponibilité de certains centres de secours. Les vacataires sont postés en casernes la journée et la nuit, en saison. Toutefois, le directeur départemental souhaite revoir certains aspects, opérationnels notamment, de ce dispositif car il a pu constater certaines incohérences.

A titre d'exemple, il a relevé que les vacataires postés en journée au poste avancé de La Foux d'Allos pour couvrir principalement le risque incendie de la station étaient hébergés au village d'Allos en soirée, la couverture opérationnelle la nuit n'étant de ce fait pas assurée de manière efficace. De même, les trois vacataires affectés au CIS La Palud sur Verdon cet été étaient des sapeurs-pompiers de 2ème classe, titulaires du seul permis VL, et donc dans l'incapacité de pouvoir assurer seul un départ en intervention.

Il a donc chargé le lieutenant-colonel SANSA de constituer un groupe de travail pour produire, dans un premier temps, une étude précise (besoins réels, occurrences des évènements) pour le dispositif des vacataires saisonniers de la saison hivernale. Le groupe de travail procèdera de même pour les vacataires estivaux. Ce travail sera mené en même temps que la révision du SDACR.

Monsieur MARTELLINI souhaite qu'un travail de mise en perspective des besoins fondamentaux et une projection sur l'existant soient présentés rapidement aux élus. Cela leur permettra de prévoir la participation de chaque commune membre au budget des EPCI, le montant de cette contribution pouvant varier en fonction des besoins.

Le président FIAERT rappelle que les communes peuvent désormais transférer la compétence « incendje » à l'EPCI dont elles dépendent.

Madame GRANET souhaite également que les éléments financiers leurs soient transmis en amont pour que les élus puissent arrêter leur choix en toute transparence.

Au terme de ces échanges, le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 : Convention relative à l'association d'un cadre supérieur au sein de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

OSS OUALA DE SANCE DE COPÉRATION DE LA COMPANS DE LA COMPA

Rapport n°8: Révision de la convention relative à l'entraide opérationnelle entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et le SDIS des Hautes-Alpes

Madame BAGARRY, vice-présidente, présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 : Convention relative à l'entraide opérationnelle entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et le SDIS du Var

Madame BAGARRY, vice-présidente, présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°10 : Convention relative à la mise en œuvre d'un barrage flottant antipollution sur le lac de Sainte-Croix du Verdon

Monsieur SARDELLA, membre du bureau, présente ce rapport.

Le président FIAERT précise que le conseil départemental à adopté la même délibération la semaine dernière.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°11: Apurement de l'actif

Monsieur SARDELLA, membre du bureau, présente ce rapport. En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité:

Rapport n°12 : Don du groupe Lufthansa et de la compagnie Germanwings au SDIS des Alpes de Haute-Provence :

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport nº13 : Don d'une cellule « sauvetage – déblaiement » consenti par le SDIS de la Dordogne

Monsieur SARDELLA, membre du bureau, présente ce rapport. En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°14 : Convention de mise à disposition d'un site de manœuvre conclue entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et la carrosserie du roc

Monsieur SARDELLA, membre du bureau, présente ce rapport. En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°15 : Convention en vue de la création des cadets, cadettes de la sécurité civile

Monsieur SARDELLA, membre du bureau, présente ce rapport.

Madame VALLEE demande des précisions sur l'âge de ces élèves.

Le président FIAERT précise qu'il s'agit d'élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du collège Giono. L'âge minimum est fixé à 11 ans, les jeunes doivent être en collège ou en lycée. Il ajoute que cette convention sera signée le 18 novembre prochain.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°16 : Convention de partenariat entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et la radio Fréquence Mistral

Madame BAGARRY, vice-présidente, présente ce rapport. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°17 : Attribution de marchés publics (rapport remis en séance)

Le président FIAERT présente ce rapport.

Le marché à bons de commande relatif à l'acquisition de matériels satellitaires, acheté dans le cadre du programme Alcotra – projet Prodige, sera attribué à la société ADISTA, pour un montant prévisionnel de 56 862 euros TTC.

Le marché relatif à l'acquisition d'un Camion-Citerne Grande Capacité d'occasion sera attribué à la société RECTIF 15000 pour un montant de 138 000 euros TTC.

Monsieur SARDELLA souhaite connaître le connaître le coût d'un CCGC neuf.

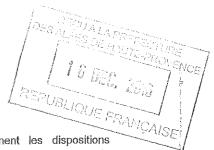
Le directeur départemental précise qu'un camion neuf coûte environ le double.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°18: Cotisations des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière d'incendie et de secours au budget 2017

Le président FIAERT présente ce rapport.

Il précise que le système de calcul des contributions communales décidé il y a de nombreuses années par le conseil d'administration présentait une fragilité juridique, les dispositions règlementaires stipulant que l'augmentation du montant des contributions ne doit pas être supérieure à l'augmentation du coût de la vie.



Pour l'exercice 2017, le président propose d'appliquer strictement les dispositions règlementaires, soit une augmentation de 0,8 % correspondant à l'augmentation du coût de la vie prévue dans la loi de finances pour 2017. Le conseil départemental devra certainement assumer la perte de recettes que cela occasionne au budget du SDIS.

Monsieur LOGIER demande des précisions sur la quote-part des communes pour ce qui concerne les vacataires saisonniers.

Le lieutenant-colonel PIGNAUD rappelle que la charge financière des vacataires saisonniers était jusqu'à présent incluse dans le montant de la contribution de chaque commune, ou EPCI ayant la compétence, concerné.

Pour le prochain exercice la contribution sera augmentée de 0,8 % uniformément et le SDIS établira un titre de recette séparé pour appeler la part des collectivités relative aux vacataires saisonniers.

Monsieur MARTELLINI précise que cela renforce la nécessité de disposer des éléments financiers très rapidement pour que les EPCI puissent connaître l'évolution de leurs charges étant précisé que les comptes des EPCI sont arrêtés en novembre. Il souhaite également que la situation de la commune de Digne les Bains, dont la contribution est plus élevée que ce qu'elle ne devrait être, soit réexaminée avant la mise en place de la communauté d'agglomération.

Le président FIAERT précise que ces demandes seront prises en compte et met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°19 : Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2017 et rapport sur le développement durable

Le président et le directeur départemental présentent le rapport relatif aux orientations budgétaires et au développement durable.

Le lieutenant colonel PIGNAUD fait un rappel de l'architecture du budget et de plusieurs dispositions législatives et réglementaires dont la mise en œuvre, après délibérations du conseil d'administration, impactera le budget de l'établissement.

Le directeur départemental fait également un point sur l'activité opérationnelle qui est en constante augmentation, principalement les interventions pour secours à personne. Actuellement près de 80 % de l'activité du SDIS est régulée par le SAMU dans le cadre de ces missions.

Le bilan de la saison « feux de forêts » est très satisfaisant puisqu'il n'y a eu que 18 hectares sinistrés. Le dispositif préventif a permis de sauver, selon l'ONF, environ 2000 hectares. Cela représente un gain estimé à 3 M€ en matière de frais de lutte et à 3 M€ d'économies réalisées par les collectivités.

Le SDIS 04 a également été sollicité à plusieurs reprises pour des renforts extradépartementaux sur plusieurs incendies majeurs dans la région ainsi que lors de l'attentat à Nice. Les dépenses relatives à ces interventions seront prises en charge par l'Etat.

Il précise également que le SDIS va engager une démarche de mutualisation avec le conseil départemental. Une première réunion destinée à dégager des pistes d'économie a déjà eu lieu et ce travail va se poursuivre. Par ailleurs, le service rencontre chaque mois les responsables du SAMU pour faire un point précis sur la régulation et éviter toute dérive.

Le président FIAERT présente ensuite les orientations budgétaires, par section, pour l'exercice 2017.

Il fait un rappel des différentes contributions publiques et souligne la nécessité de réfléchir à de nouvelles pistes de financement. Il a entendu le discours de madame BAREILLE lors du congrès et la possibilité éventuelle d'un financement par la région de certaines opérations de casernement si la maîtrise d'ouvrage était portée par la commune. Cela permettrait également de bénéficier de la DETR. Le président FIAERT propose, maigré l'avancement du dossier, de rencontrer le maire de Barcelonnette pour aporder ce sujet avec lui.

Monsieur MARTELLINI estime qu'un financement par la région devrait être possible puisque le conseil régional participe au financement de la gendamerie de Sisteron.

Avant d'entamer le débat sur les orientations budgétaires, le directeur départemental fait un point sur le rapport sur le développement durable qui est également obligatoire.

Il rappelle, au regard de ce qui s'est produit dans l'Hérault cet été, la nécessité d'être très vigilant sur la qualité des équipements de protection individuelle et des engins mis à disposition des sapeurs-pompiers.

Monsieur MARTELLINI est inquiet car il est de plus en plus difficile d'équilibrer le budget, l'effet « ciseau » se faisant de plus en plus ressentir et, même si des dispositions sont prises pour réduire les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les investissements, la situation ne fait que s'aggraver.

Le platonnement des cotisations communales va également impacter le budget du département dont la contribution est la seule variable d'ajustement pour garantir l'équillibre du budget du SDIS

Cela signifie également un gel des reconstructions de centres d'incendie et de secours qui va entraîner une augmentation des dépenses de fonctionnement nécessaires à leur entretien.

Il déplore cette situation compliquée malgré une gestion saine et la mise en place de mesures fortes et pertinentes.

par tous les élus: L'a RANCA/SC

Le président FIAERT souligne que ce constat d'inquiétude est partagé par tous les élus. La situation financière est préoccupante alors même que le département a consenti une contribution supplémentaire au budget du SDIS de 500 000 €.

Il rappelle toutefois qu'il est impératif d'appliquer les dispositions règlementaires pour l'augmentation des cotisations communales compte-tenu de la fragilité juridique de l'assiette retenue jusqu'à présent et du risque de recours qui pourraient être engagés par les communes ou les EPCI.

Il estime que l'Etat a pris conscience des difficultés rencontrées par les SDIS des départements ruraux, le président HOLLANDE ayant mis en avant la nécessité de faire jouer la solidarité nationale lors de son discours au congrès national à Tours.

Le député CASTANER lors du congrès départemental a pour sa part précisé que les assurances avaient fléchés un milliard d'euros pour garantir des dépenses de sécurité civile. Il souhaite vivement que les SDIS, du fait de l'augmentation constante de l'activité opérationnelle et du contexte, soient concernés par ces dispositions.

Monsieur CASTEL constate que les SDIS rencontrent les mêmes difficultés financières que les collectivités territoriales, difficultés accentuées par un climat social qui se dégrade et une désertification médicale aboutissant à une augmentation du nombre d'interventions donc des dépenses.

Le président rappelle que le SDIS ne dispose pas de fiscalité propre.

Monsieur CASTEL souligne que l'augmentation de la pression fiscale se répercute forcément sur la qualité de vie.

Monsieur SARDELLA rappelle que le budget du SDIS est susceptible, chaque année, d'être obéré par un sinistre de grande ampleur, de même que le budget du département en cas de problème de voirie majeur.

Le lieutenant-colonel PIGNAUD rappelle que la force de frappe du SDIS repose en quasitotalité sur des hommes et des femmes qui ne sont pas des professionnels et qui interviennent au péril de leur intégrité physique et parfois de leur vie. Il est donc primordial de faire très attention aux signaux qui sont envoyés à l'extérieur pour préserver ce système.

Il a pu constater que sur certains territoires le système est en effet en limite de rupture. Certaines interventions, du fait de l'éloignement géographique, durent jusqu'à quatre heures ce qui peut décourager les sapeurs-pompiers volontaires de se mettre en disponibilité et les démotiver. Il ne faut pas oublier que s'il n'y a plus de volontaires les délais ne seront plus compatibles avec des interventions de qualité ce qui pourrait aboutir à une mise en cause du SDIS en cas de problèmes.

Le directeur départemental rappelle que le coût des secours dans les Alpes de Haute-Provence est de 85 € par an et par habitant, pour des missions effectuées 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Monsieur MARTELLINI partage cet avis et souhaite que des signaux forts soient envoyés aux sapeurs-pompiers volontaires. Il a pu constater que ceux du centre de secours de Château-Arnoux ont retrouvés une grande motivation depuis la reconstruction du centre.

Le système actuel est effectivement à bout de souffle, porté par des personnes qui font davantage du bénévolat que du volontariat et que certains employeurs de sapeurs-pompiers volontaires ne jouent le jeu pour ce qui concerne la disponibilité. Il faut également que le gouvernement réfléchisse à cette situation.

Monsieur MARTELLINI rappelle que les sapeurs-pompiers volontaires sont conscients que le retard de paiements des vacations ne relève pas d'un manque de travail des services mais de difficultés de trésorerie. Il se réjouit d'entendre la position du directeur départemental qui va dans le bon sens.

Monsieur LARTIGUE partage ces inquiétudes. Il estime que le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires risque d'être de plus en plus difficile même si les vacations horaires représentent un complément de revenus non négligeable pour certains.

Le président FIAERT souhaite que le message soit relayé au plus grand nombre par le président de l'Union Départementale et les représentants des sapeurs-pompiers qui siègent au conseil d'administration.

Au terme de ces échanges, le président clôt le débat sur les orientations budgétaires.

Communication : Compte-rendu relatif à la délégation accordée au président pour contracter ou renégocier les emprunts et les lignes de trésorerie

Le président FIAERT présente cette communication qui n'entraîne pas d'observations.

Communication : Compte-rendu relatif à la délégation accordée au pour attribuer les marchés publics à procédure adaptée

Le président FIAERT présente cette communication qui n'entraîne pas d'observations. L'ordre du jour étant épuisé, le président cède la parole à madame le directeur des services du cabinet.

Madame le directeur tient à saluer le travail effectué par le lieutenant-colonel CARRET, travail qui se poursuit avec le lieutenant-colonel PIGNAUD.

Elle adresse ses remerciements aux sapeurs-pomplers engagés en renfort sur les incendies des Bouches du Rhône et sur l'attentat de Nice.

Sur le plan de la communication, les journées de la sécurité intérieures qui se terminent ont attirées un public nombreux. La campagne de communication sur les pluies cévenoles engagée en septembre se poursuit jusqu'au 15 décembre. Une journée zonale sur la prévention des inondations sur l'arc méditerranéen est organisée à l'ENSOSP le 19 octobre.

Une nouvelle session de formation aux gestes qui sauvent sera organisée le 12 novembre prochain.

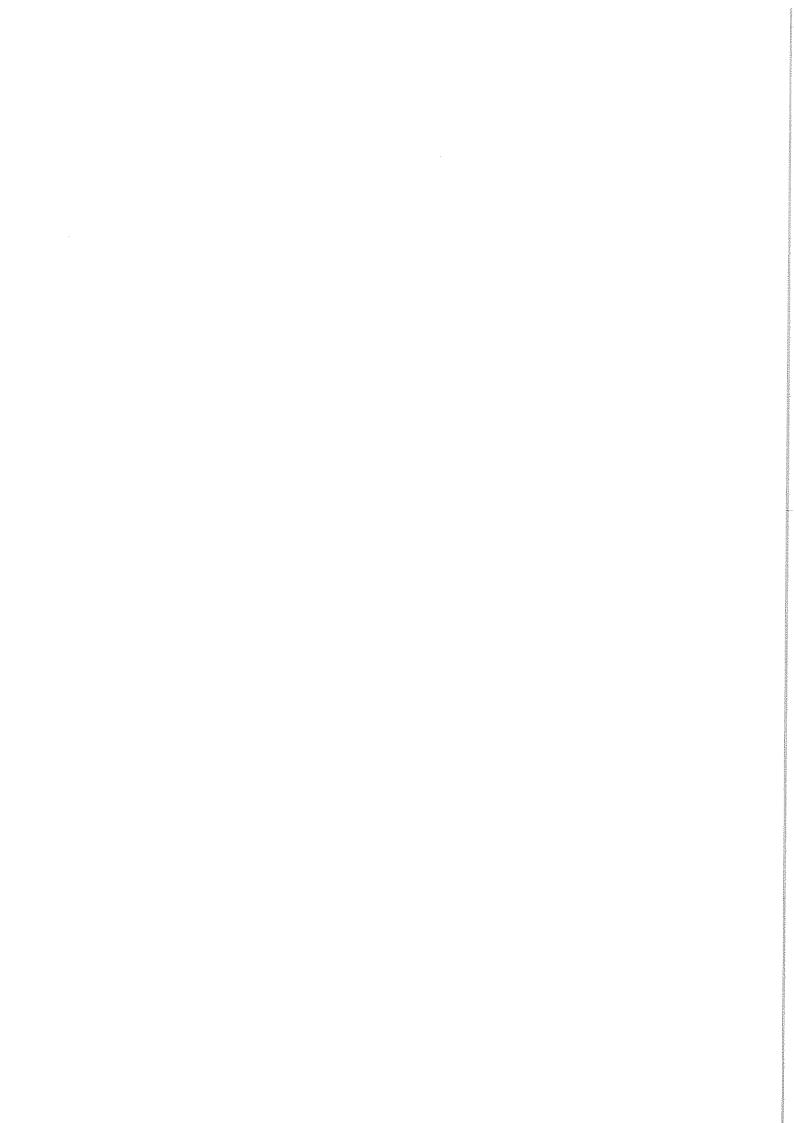
Madame le directeur rappelle que la menace d'attentats sur le territoire français est à son niveau maximal et appelle les sapeurs-pompiers à la prudence car ils portent un uniforme. Au terme de cette intervention le président lève la séance à 16 heures.

La secrétaire de séance

Le président du conseil d'administration

Sophie BALASSE

Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2016-63(RAJ)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY

(suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des représentants pour siéger au conseil d'administration de l'établissement public oeuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et son environnement

Le Président FIAERT expose :

Par délibération 2015-41(RAJ) en date du 19 décembre 2006 le Conseil d'administration a acté l'adhésion du SDIS à l'EPI oeuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement.

Par délibération 2015-041(RAJ) du 20 octobre 2015 le conseil d'administration a acté la désignation de monsieur André LAURENS en qualité de titulaire et de monsieur Jean ARNAUD, en qualité de suppléant pour siéger au Conseil d'administration de cet organisme.

Suite à la démission de monsieur ARNAUD de son mandat de maire, il est nécessaire de pouvoir à son remplacement. Il vous est proposé de désigner, en qualité de membre suppléant :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
- André LAURENS	- Jacques LARTIGUE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-64(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Décision modificative n°1 de l'exercice 2016

Le Président FIAERT expose :

La décision modificative n°1 de l'exercice 2016, que j'ai l 'honneur de vous soumettre ne génère pas de crédits et recettes nouvelles puisqu'il s'agit simplement de virements de crédits sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement. La répartition par section est la suivante :

Section de fonctionnement Section d'investissement

0,00 euro 0,00 euro

Je vous propose d'étudier par section l'affectation de ces crédits.

A) <u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>

CHAPITRE 011:	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	- 32 000,00 euros

1°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

1.a) Articles en augmentation

Il vous est proposé d'augmenter la dotation des articles suivants :

Articles	Libellé articles	DM1 / 2016
60681	Autres produits pharmaceutiques	9 000,00 €
6132	Locations immobilières	34 200,00 €
61551	Matériel roulant	10 000,00€

1.b) Articles en diminution

Il vous est proposé de diminuer les articles suivants :

Articles	Libellé articles	DM1 / 2016
60622	Carburants	-10 000,00 €
60632	Fournitures petit équipement	-25 300,00 €
6064	Fournitures administratives	-5 000,00 €
61522	Bâtiments	-2 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	-14 000,00 €
6161	Assurance multi risques	-1 800,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	-4 000,00 €
6188	Autres frais divers	-2 600,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	-7 000,00 €
6231	Annonces et insertions	-1 500,00 €
6236	Catalogues et imprimes	-5 000,00 €
6241	Transports de biens	-3 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	-2 000,00 €
637	Autres taxes et impôts	-2 000,00 €

CHAPITRE 012:		
FRAIS DE PERSONNELS	-	32 960,00 euros

1°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

1.a) <u>Article en augmentation</u> Il n'y a pas d'articles augmentés.

1.b) Article en diminution

Il vous est proposé de diminuer l'article suivant :

Articles	Libellé articles	DM1 / 2016
6458	Cotisations autres organismes	-32 960,00 €

CHAPITRE 65 :		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- 1	775,00 euros

1°) <u>Détail des mouvements financiers par articles budgétaires</u> :

1.a) Article en augmentation

Il n'y a pas d'articles augmentés.

1.b) Article en diminution

Il vous est proposé de diminuer l'article suivant :



Articles	Libellé articles	DM	11 / 2016
6574	Subvention de fonctionnement aux associations et autres		1 775,00 €

CHAPITRE 66 :	
CHARGES FINANCIERES	66 735,00 euros

1°) <u>Détail des mouvements financiers par articles budgétaires</u> :

1.a) Articles en augmentation

Il vous est proposé d'augmenter la dotation des articles suivants :

Articles	Libellé articles	DM1 / 2016
6611	Intérêts des emprunts et dettes	55 000,00 €
66112	ICNE	8 335,00 €
668	Autres charges financières	3 400,00 €

1.b) Article en diminution

Il ne vous est pas proposé de diminution d'articles.

LE MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EST EGAL A 0 EUROS.

B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Il n'est pas prévu de recettes nouvelles.

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EST EGAL A 0 EURO.

C) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 21:	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 euro

1°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

1.a) Article en augmentation

Il vous est proposé d'augmenter la dotation de l'article suivant :

Articles	Libellé articles	DM1 / 2016
2183	Matériel informatique	3 000,00 €

Il s'agit de prévoir les crédits pour l'acquisition d'une imprimante destinée à éditer des plans.

1.b) Articles en diminution

Il vous est proposé de diminuer les articles suivants :

Articles	Libellé articles	DM1 / 2016
2156203	Matériel d'incendie et de secours G.S.M.S.P.	- 2 180,00 €
2184	Matériel et mobilier de bureau	- 40,00€
21882	Autres matériels	- 780,00€

LE MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EST EGAL A 0 EURO.

D) <u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>

Il n'est pas prévu de recettes nouvelles.

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EST EGAL A 0 EURO.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS S.D.I.S. 04

Numéro SIRET: 28040016900023

POSTE COMPTABLE: PAYEUR DEPARTEMENTAL 04

M. 61

Décision modificative (1)

BUDGET : Budget Principal (2) Agrégé au budget principal de (3)

ANNEE 2016



- (1) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
- (2) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.
- (3) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

Sommaire

1 - Informations générales	
A - Modalités de vote du budget	3
B - Exécution du budget de l'exercice précédent	4
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble du budget	6
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	7
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	10
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	12
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	13 16
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	18
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	19
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	20
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	21
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	24
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	25
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	26
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	27
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	28
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	29
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	30
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	33
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	34
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	38
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	39
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	40
A2 - Méthodes utilisées	42
A3 - Etat des provisions	43
A4 - Etat des charges transférées	44
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	45
B - Engagements hors bilan	
B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	46
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	47
B3 - Etat des contrats de PPP	48
B4 - Etat des engagements donnés	49
B5 - Etat des engagements reçus	50
B6 - Situation des autorisations de programme	51
B7 - Situation des autorisations d'engagement	52
C - Autres éléments d'information	
C1 - Etat du personnel	53
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	55
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	56
C3.2 - Liste des établissements publics créés	57
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	58
D - Arrêté et signatures	59
D - Arrêté et signatures	
P. Anter at algulation	60

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Α

- I Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).
- III En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.
- IV Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (5).



⁽²⁾ Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.



⁽³⁾ Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

⁽⁴⁾ Budget de l'exercice = budget primitif + budget supptémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

⁽⁵⁾ A compléter par un seul des trois choix suivants :

⁻ sans reprise des résultats de l'exercice N-1,

⁻ avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,

⁻ avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	В

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (3)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	0,00	
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	0,00	

⁽¹⁾ Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe — si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER - DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT-TOTAL			00,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,	,00
13	Subventions d'investissement	0,	,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,	,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)		,00
20	Immobilisations incorporelles	0,	,00
204	Subventions d'équipement versées	0,	,00
21	Immobilisations corporelles	0,	,00
22	Immobilisations reçues en affectation		,00
23	Immobilisations en cours	0,	,00
26	Participations et créances rattachées	0,	,00
27	Autres immobilisations financières		,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT-TOTAL	(11)	.00
011	Charges à caractère général		,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		00
014	Atténuations de produits		00
65	Autres charges de gestion courante	0,0	00
66	Charges financières	0,1	00
67	Charges exceptionnelles		00

⁽⁴⁾ Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

⁽²⁾ Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

⁽³⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

I – INFORMATIONS GENERALES	ı
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	В

		RESTES A REALISER				RESULTAT CUMULE	
	Dép	enses	Recettes		Solde (B)	= (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif	
TOTAL DU BUDGET	I+II	0,00	III + IV	0,00	0,00	0,00	
Investissement	I	0,00	H	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	11	0,00	IV	0,00	0,00	0,00	

RESTES A REALISER - RECETTES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restar	nt à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT-TOTAL		(III)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT-TOTAL	(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
74	Contributions et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00

⁽¹⁾ Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	70.00
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEDENORO	
		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
H	+-	+	+
R E P	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
O R T	001 Solde d'exécution de la section d'investissement	(si solde négatif)	(si solde positif)
s	reporté (1)	0,00	0,00
i	-	-	-
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00
	+	+	+
R E P	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
O R T	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
s		0,00	0,00
ı	<u> </u>	=	
	Total de la section de fonctionnement (3)	0,00	0,00
	TOTAL DU BUDGET		
	(4)	0,00	0,00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

FF FF				D ONDILL DO D	ODGLI	
	DÉPENSES		RECETTES			
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	. 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

⁽²⁾ Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

⁽³⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

⁽⁴⁾ Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	-
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

СНАР.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	-32 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	-32 960,00	
65	Autres charges de gestion courante	-1 775,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
74	Contributions et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
Total gest	on des services	-66 735,00	0,00
66	Charges financières	66 735,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
78	Reprises amortissements et provisions		0,00
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	0,00	11 0,00

SOLDE DES OPERATIONS REEL	LES ET MIXTES :	******************	0,00	
(Recettes réelles – Dépenses réell	es)		·	

OPERATIONS D'ORDRE (1)

ger		MONO P ONDINE (II)	
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	III 0,00	IV 0,00

- 1		
	AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 :	0.00
- 1		0,00

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	V	0,00	VI	0,00

	·			
TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	0,00	II+IV+VI	0,00
				H

⁽¹⁾ DF 023 = RI 021; DF 042 = RI 040; RF 042 = DI 040; DF 043 = RF 043.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
EQUILIBRE FINANCIER-SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	(1) 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	. 0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2) 0,00	(3) 0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	(3) 0,00
21	Immobilisations corporelles	(2) 0,00	(3) 0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(2) 0,00	(3) 0,00
23	Immobilisations en cours	(2) 0,00	(3) 0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
Т	OTAL DES OPERATIONS REELLES	I 0,00	II 0,00

PECON DIALITORINANGEMENT		i i
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :	***************************************	0,00
(Dépenses réelles - Recettes réelles		

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	0,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	III 0,00	IV 0,00

ł		
1	AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040	0.00
ı	Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)	

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V 0,00	VI	0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)		VII	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	0,00 + V + V + V	0.00
	1 1 110 1 1	0,00 11 + 14 + 41 + 411	0,00

⁽¹⁾ Hors 106B.

⁽²⁾ Y compris les programmes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

 $^{(4)\,}Ri\,021 =\, DF\,023\,;\,Ri\,040 = DF\,042\,;\,Di\,040 = RF\,042\,;\,Di\,041 = Ri\,041.$

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE-DEPENSES	B1

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-32 000,00		-32 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-32 960,00		-32 960,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-1 775,00		-1 775,00
66	Charges financières	66 735,00	0,00	66 735,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépe	nses de fonctionnementTotal	0,00	0,00	0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 0,00

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépe	nses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00

	7
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
	A

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

PES AUTES DE HAUTE PROVENCE

1 6 BEC. 2013

REPUBLIQUE FRANÇAISE

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

⁽³⁾ Hors chapitres programmes.

⁽⁴⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

⁽⁵⁾ A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière

⁽⁶⁾ A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

⁽⁷⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	10
BALANCE GENERALE-RECETTES	B2

1-FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
74	Contributions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Rece	ttes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

H		
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 0,00

2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Rece	ttes d'investissement -Total	0,00	0,00	0,00

	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)		0,00
	+	
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

⁽³⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

⁽⁴⁾ A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

⁽⁵⁾ A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	111	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	Α	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du	Vote du conseil d'administration	TOTAL.
		l	11	président	Ш	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 310 171,00	0,00	-32 000,00	-32 000,00	3 278 171,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	3 310 171,00	0,00	-32 000,00	-32 000,00	3 278 171,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 675 988,00	0,00	-32 960,00	-32 960,00	9 643 028,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	136 570,00	0,00	-1 775,00	-1 775,00	134 795,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	136 570,00	0,00	-1 775,00	-1 775,00	134 795,00
66	Charges financières	781 195,00	0,00	66 735,00	66 735,00	847 930,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations amortissements et provisions	85 420,00		0,00	0,00	85 420,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	3 390 953,00		0,00	0,00	3 390 953,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépense	es de fonctionnement - Total	17 383 297,00	0,00	0,00	0,00	17 383 297,00

		+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
		=
TOT	AL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 383 297 00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du	Vote du conseit d'administration	TOTAL
		I	11	président	(1)	IV = I + II + III
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	643 500,00	0,00	0,00	0,00	643 500,00
74	Contributions et participations	14 900 811,00	0,00	0,00	0,00	14 900 811,00
75	Autres produits de gestion courante	44 710,00	0,00	0.00	0,00	44 710,00
013	Atténuations de charges	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
77	Produits exceptionnels	176 544,00	0,00	0,00	0,00	176 544,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 208 916,41		0,00	0,00	1 208 916,41
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes	de fonctionnement - Total	17 374 581,41	0,00	0,00	0,00	17 374 581,41

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1) 8	715,59
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 17 383 2	297,00

⁽¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
011	Charges à caractère général	3 310 171,00	-32 000,00	-32 000,00
60611	Eau et assainissement	13 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	289 450,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	16 800,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	25 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	290 000,00	-10 000,00	-10 000,00
60623	Alimentation	270 795,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00
60631	Fournitures d'entretien	22 000,00 176 347,00	-25 300,00	-25 300,00
60632 60636	Fournitures de petit équipement Habillement et vêtements de travail	14 300,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	31 603,00	-5 000,00	-5 000,00
60661	Médicaments	4 000,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	960,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	39 480,00	9 000,00	9 000,00
6067	Produits d'intervention	18 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	16 500,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	78 700,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	321 230,00	34 200,00	34 200,00
61521	Entretien terrains	780,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	54 656,00	-2 000,00	-2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	347 759,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	58 210,00	-14 000,00	-14 000,00
6156	Maintenance	189 116,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	169 000,00	-1 800,00	-1 800,00
6168	Autres primes d'assurance	41 550,00	0,00	0,00
61821	Abonnements	6 700,00	0,00	0,00
61828	Autres	5 130,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	218 000,00	-4 000,00	-4 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	250,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	33 680,00	-2 600,00	-2 600,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 425,00	0,00	0,00 0,00
6226	Honoraires	16 000,00	0,00 -7 000,00	-7 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	11 000,00 5 000,00	-7 000,00 -1 500,00	-1 500,00
6231	Annonces et insertions Fêtes et cérémonies	13 100,00	0,00	0,00
6232 6233	Foires et expositions	500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	16 200,00	-5 000,00	-5 000,00
6238	Divers	2 500,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	11 500,00	~3 000,00	-3 000,00
6247	Transports collectifs du personnel	350,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	154 200,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	3 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	18 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	183 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	00,0	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	110 000,00	-2 000,00	-2 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 650,00	-2 000,00	-2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 675 988,00	-32 960,00	-32 960,00
6218	Autre personnel extérieur	2 640,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	15 334,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 334,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	46 026,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 422 128,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	45 165,00	DESALITE 0,00	0,00
64113	NBI	18 815,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 462 999,00	1 60,00	0.00

Page 13

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
64131	Rémunérations personnel non titulaire	49 099,00	0,00	0,00
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	2 650 089,00	0,00	0,00
64145	Vacations versées aux employeurs	500,00	0,00	0,00
64146	Service de santé	32 945,00	0,00	0,00
64148	Autres vacations	721 025,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	7 605,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	444 449,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 045 555,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 220,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	82 000,00	00,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	286 500,00	-32 960,00	-32 960,00
646	Allocations de vétérance	230 000,00	00,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 560,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	91 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	136 570,00	-1 775,00	-1 775,00
651	Redevance pour concessions brevet,	7 200,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	23 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	17 000,00	0,00	0,00
6573	Subv. fonctionnement organismes publics	2 720,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct, assoc, et personnes privées	86 150,00	-1 775,00	-1 775,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
	ESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)	13 122 729,00	-66 735,00	-66 735,00
66	Charges financières (B)	781 195,00	66 735,00	66 735,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	770 000,00	55 000,00	55 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 995,00	8 335,00	8 335,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	4 200,00	0,00	0,00
6688	Autres	2 000,00	3 400,00	3 400,00
67	Charges exceptionnelles (C)	3 000,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés(sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D)	85 420,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc, actifs circulants	85 420,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00	0,00	0,00
	S DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E	13 992 344,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	3 390 953,00	0,00	0,00
6811	Dot, amort, et prov. immobilisations	3 390 953,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE vement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)	3 390 953,00	0,00	0,00
TOTAL DE	S DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	17 383 297,00	0,00	0,00

	4
RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 383 297,00

te 66112 (4)
13 330,00
0,00
13 330,00

⁽¹⁾ Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

⁽²⁾ Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽³⁾Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

S.D.I.S. 04 - Budget Principal - DM - 2016

(4) Si le mandalement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du comple 66112 sera négatif.

DES ALFECCE HAUTE PROVIDENCES

18 DEC. 2500

REPUBLIQUE FRANÇAISE

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de Propositions l'exercice nouvelles du (BP + BS + DM) président		Vote du conseil d'administration	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	643 500,00	0,00	0,00	
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	101 500,00	0,00	0,00	
70878	Remb. frais par des tiers	540 000,00	0,00	0,00	
7088	Autres produits d'activités annexes	2 000,00	0,00	0,00	
74	Contributions et participations	14 900 811,00	0,00	0,00	
7473	Participation départements	8 558 291,00	0,00	0,00	
7474	Participation communes	5 344 220,00	0,00	0,00	
7475	Particip. groupements de collectivités	893 780,00	0,00	0,00	
7477	Participation fonds européens	104 520,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	44 710,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante			0,00	
013	Atténuations de charges	400 000,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	400 000,00	0,00	0,00	
TOTA	GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)	15 989 021,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers (B)	100,00	0,00	0,00	
761	Produits de participations	100,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels (C)	176 544,00	0,00	0,00	
7711	Dédits et pénalités perçus	6 544,00	0,00	0,00	
7788	Autres produits exceptionnels	170 000,00	0,00	0,00	
78	Reprises amortissements et provisions (D)	0,00	0,00	0,00	
TO	OTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D	16 165 665,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	1 208 916,41	0,00	0,00	
7768	Neutralisation des amortissements	431 000,00	0,00	0,00	
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	777 916,41	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 208 916,41	0,00	0,00	
TOTAL DI	ES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	17 374 581,41	0,00	0,00	

	+
RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	8 715,59
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 383 297,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

⁽²⁾ Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

⁽³⁾Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

⁽⁴⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) l	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL V = 1 + +
Dépenses d'équipement	5 513 725,59	0,00	0,00	0,00	5 513 725,59
- Non individualisées en programmes d'équipement	4 657 432,84	0,00	0,00	0,00	4 657 432,84
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	4 657 432,84	0,00	. 0,00	0,00	4 657 432,84
· Individualisées en programmes d'équipement	856 292,75	0,00	0,00	0,00	856 292,75
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	856 292,75	0,00	0,00	0,00	856 292,75
Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	2 127 753,00	0,00	0,00	0,00	2 127 753,00
040 Opérations d'ordre entre sections	1 208 916,41		0,00	0,00	1 208 916,41
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	8 850 395,00	0,00	0,00	0,00	8 850 395,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 850 395,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) l	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
Recettes d'équipement	3 370 915,60	0,00	0,00	0,00	3 370 915,60
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	1 412 000,00	0,00	0,00	0,00	1 412 000,00
Opérations d'ordre entre sections	3 390 953,00		0,00	0,00	3 390 953,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total	8 173 868,60	0,00	0,00	0,00	8 173 868,60

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 676 526,40

=

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 8 850 395,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	4 657 432,84	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	268 721,84	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	133 400,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets,	130 321,84	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 919 978,75	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	9 200,40	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	309,60	0,00	0,00	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	282 590,86	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux de transmission	533 752,02	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'alerte	294 933,16	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 360 568,16	0,00	0,00	0,00
21562	Matériel non mobile incendie et secours	911 046,27	0,00	-2 180,00	-2 180,00
21571	Ateliers	19 399,12	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	159 746,69	0,00	3 000,00	3 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	22 800,00	0,00	-40,00	-40,00
2188	Autres immobilisations corporelles	325 632,47	0,00	-780,00	-780,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	468 732,25	0,00	0,00	0,00
2312	Terrains	2 000,33	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	221 731,92	0,00	0,00	0,00
231561	Matériel mobile d'incendie et de secours	245 000,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	ll ll
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libelié	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	0,00	0,00	0,00
14	CASERNE CHATEAU ARNOUX	0,00	0,00	0,00
17	ANTARES	0,00	0,00	0,00
18	CONSTRUCTION CARSERNE ORAISON	0,00	0,00	0,00



S.D.I.S. 04 - Budget Principal - DM - 2016

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

Cet état ne contient pas d'information.

NAME AND ADDRESS OF THE PERSONS ASSESSED.	III – VOTE DU BUDGET	
	SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 14 LIBELLE : CASERNE CHATEAU ARNOUX NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration	
	DEPENSES	a 0,00	0,00	b 0,00	
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
21532	Réseaux d'alerte	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

THATOLINEIT EXTERNE (pour intermetter) (laborator)					
Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration	
TOTAL RE	CETTES AFFECTEES (2)	c 0,00	0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	

Solde = $(c + d) - (a + b) (4)$	0,00
(3.1.3)	

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



⁽²⁾ Exceptionnellement, les comples 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽³⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁴⁾ Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	6.0.0	
	111	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4	

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 17 LIBELLE : ANTARES NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1	0,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
21312	Centres d'incendie et de secours		0,00	0,00
21531	Réseaux de transmission	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00
22	**	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
231531	Réseaux de transmission	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)			à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RE	CETTES AFFECTEES (2)	c	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'Investissement (sauf 138)		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00

Soldo - (o : d) (o : h) (d)	
Solde = $(c + d) - (a + b) (4)$	0,00
	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽³⁾ Saul 165, 166 et 16449.

⁽⁴⁾ Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	161	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4	

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 18 LIBELLE : CONSTRUCTION CARSERNE ORAISON NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Restes à ré	aliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	а	0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion		0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours		0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé Restes à réaliser N-1 Propositions nouvelles du président		Vote du conseil d'administration	
TOTAL RI	ECETTES AFFECTEES (2)	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

F		0.00	
- 1	Solde = $(c + d) - (a + b) (4)$	0,00 [
- 1	50ide = (C + G) - (a + D) (4)		

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



⁽²⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant ileu à reversement.

⁽³⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁴⁾ Indiquer le signe algébrique.

	ų
III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	B 3

DEPENSES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	2 127 753,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 124 753,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 324 753,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	800,000,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de llaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.



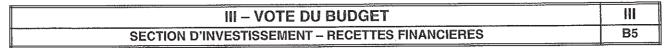


Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	3 370 915,60	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	279 500,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	12 500,00	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. fransf. fonds européens	255 000,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	12 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)	3 089 117,60	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	3 089 117,60	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	2 298,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 110,00	0,00	0,00	0,00
21562	Matériel non mobile incendie et secours	188,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Saul 165, 166 et 16449.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.



Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
-	TOTAL	1 412 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	530 000,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	530 000,00	00,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	800 000,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	. 0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.



III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (2) (3)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (2) (3)	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

⁽²⁾ Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

⁽³⁾ Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	Ш
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
040	DEPENSES (2)	1 208 916,41	0,00	0,00
102291	Reprise sur FCTVA	528 381,41	0,00	0,00
13911	Sub. transf cple rés. Etat, étab. nat.	21 715,00	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. fonds européens	95 905,00	0,00	0,00
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	131 915,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	431 000,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	3 390 953,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	3 390 953,00	0,00	0,00
280411	Subv. public - Bien mobilier, matériel	10 950,00	0,00	0,00
28051	Concessions, droits similaires, brevets,	75 785,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	28 205,00	0,00	0,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	403 110,00	0,00	0,00
281531	Réseaux de transmission	520 558,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'alerte	54 765,00	0,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 630 745,00	0,00	0,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	317 105,00	0,00	0,00
281571	Ateliers	4 445,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage technique	9 770,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	6 465,00	0,00	0,00
28183	Matériel informatique	67 520,00	0,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	64 165,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	197 365,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.



⁽²⁾ DI~040 = RF~042; RI~040 = DF~042; RI~021 = DF~023.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
041	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comples.

⁽²⁾ Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	SES TOTALES A COUVRIR PAR DES JRCES PROPRES =A + B	l 2 102 669,41	0,00	II 0,00
16 Empi	runts et dettes assimilées (A)	1 324 753,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 324 753,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépense (B)	es et transferts à déduire des ressources propres	777 916,41	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		A-M-	
102291	Reprise sur FCTVA	528 381,41	0,00	0,00
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	249 535,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 102 669,41	0,00	0,00	2 102 669,41

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au pfan de comptes.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.



⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	1	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	TES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V 4 002 953,00	0,00	VI 0,00
	rces propres externes de l'année (a)	532 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	530 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf.	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		·	-,
27	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	0,00
Ressou	rces propres internes de l'année (b)	3 470 953,00	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	***		***
28	Amortissement des immobilisations			
280411	Subv. public - Bien mobilier, matériel	10 950,00	0,00	0,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,	75 785,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	28 205,00	0,00	0,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	403 110,00	0,00	0,00
281531	Réseaux de transmission	520 558,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'alerte	54 765,00	0,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 630 745,00	0,00	0,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	317 105,00	0,00	0,00
281571	Ateliers	4 445,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage technique	9 770,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	6 465,00	0,00	0,00
28183	Matériel informatique	67 520,00	0,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	64 165,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	197 365,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir			
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	4 002 953,00	0,00	676 526,40	0,00	4 679 479,40

	Mont	ant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	2 102 669,41
Ressources propres disponibles	VIII	4 679 479,40
Solde	IX = VIII – IV (4)	2 576 809,99

⁽¹⁾ Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV I
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : $2 \mathcal{E}$

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13 (12+1 possin)

VOTES:

Pour : $\sqrt{3}$ Contre : 0Abstentions : 0

Date de convocation : 22 NOV. 2016

Présenté par le Président du C.A.S.D.I.S, A Digne les Bains, le 13 DEL. 2016 Le Président du C.A.S.D.I.S,

Claude FIAERT

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session,

A Digne les Bains, le

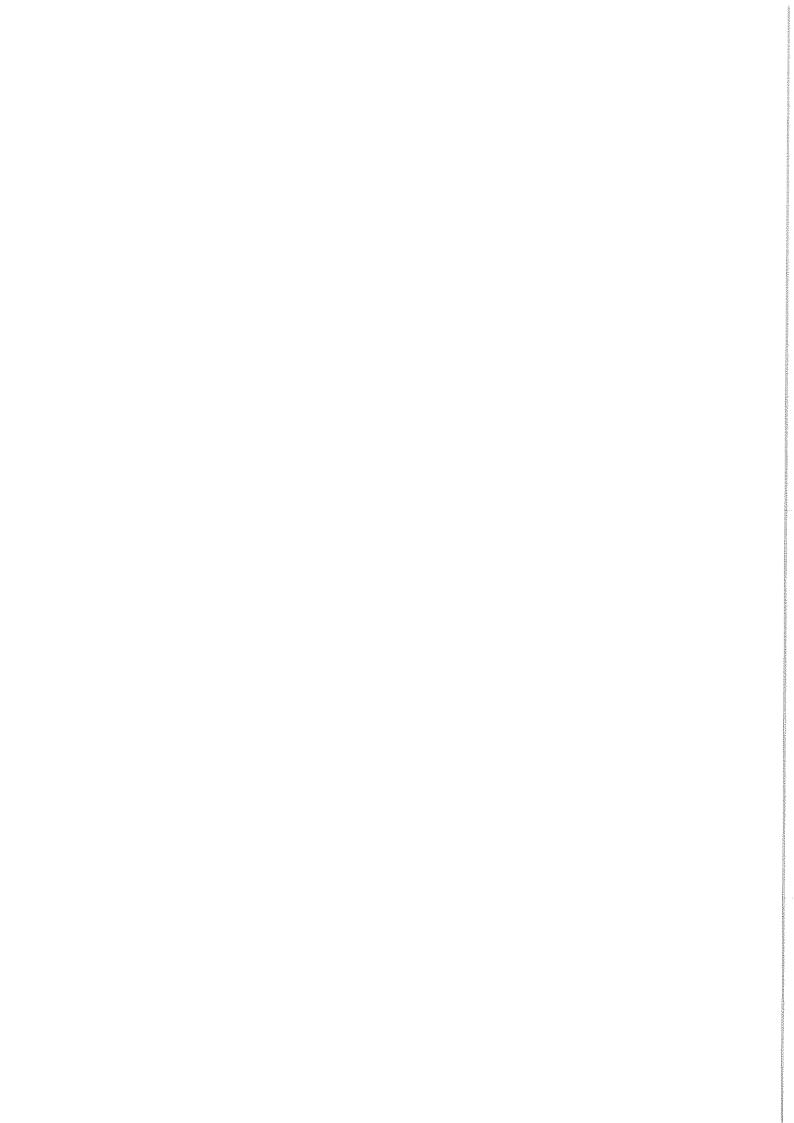
Les membres du Conseil d'Administration

War Market Marke

DESALTES VERMENTE DESALTES VERMENTE DESALTES VERMENTE DESALTES VERMENTE DE LA CONTRACTION DEL CONTRACTION DE LA CONTRACTION DE LA CONTRACTION DE LA CONTRACT

Certifié exécutoire par le Président du Conseil d'Administration, compte-tenu de la transmission en préfecture le : et de la publication le :

A Digne les Bains, le Le Président du Conseil d'Administration,



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents: 12 Absents: 10

Votants: 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant recu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet :Tarification des prestations payantes effectuées par le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute Provence

Le Président FIAERT expose :

Par délibération n°2014-86 du 9 décembre 2014, les tarifs des prestations payantes effectuées par Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence avaient été actualisés sur la base des indices suivants :

- Base de calcul des prix horaires d'immobilisations ou de mise à disposition des véhicules basé sur le coût du carburant (référence INSEE 637901) entre le 1er octobre N-1 et le 1^{er} octobre de l'exercice en cours pour l'année suivante.
- Pour les autres tarifs, calcul basé sur l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages - Métropole + DOM - Identifiant : 639196) entre le 1er octobre N-1 et le 1^{er} octobre de l'exercice en cours pour l'année suivante.

Ces indices ayant disparu de la base INSEE, il vous est proposé de les substituer par l'indice IPC (indice des prix à la consommation – ensemble des ménages – identifiant 001759970) valeur mars de l'année N-1 et mars de l'année N afin de les appliquer sur les tarifs à compter du 1er juillet de l'année N. A titre d'information, l'indice de mars 2016 est de 100.02.

A l'issue du calcul, le chiffre est arrondi à l'entier supérieur si l'augmentation est supérieure de 0,50 centimes.

Je vous propose en conséquence de maintenir les tarifs actuels jusqu'à la prochaine révision.

Prestations	Coût en euros	Observations
Prix horaire d'immobilisation des véhicules ou matériels :	24.00 € / hours d'utilisation	Base minimum de facturation : une heure. Tranche par 30
* type 1 (V.L. – V.L.H.R V.L.M. – Motocyclettes – M.P.P. – Groupe électrogène)	81,00 € / heure d'utilisation 7,00 € / heure d'immobilisation	minutes complètes ensuite (toute 1 /2 heure commencée est due).
* type 2 (V.S.A.B. – V.P.I. – V.T.U. – V.T.P. – C.C.F.léger – M.P.R. – Remorque désincarcération - Autres matériels)	152,00 € / heure d'utilisation 24,00 € / heure d'immobilisation	Ne s'applique pas aux communes dans les conditions suivantes :
* type 3 (C.C.F.M. – V.S.R F.P.T. – D.A.T.T. – V.S.M.OV.P.C – V.C.D.OVéhicule kérozène – Embarcations - Equipe Montagne – Equipe plongée – Autres équipes spécialisées)	DES ALPES DE HAUTE-PROYUNCE 1 6 DEC. 2000 REPUBLIQUE FRANÇAISE 202,00 € / heure d'utilisation 35,00 € / heure d'immobilisation	* manifestation gratuite et organisée par la commune, * durée inférieure à 4 heures (2 heures pour la sécurité des feux d'artifice), * 1 seul engin d'incendie et de secours avec son équipage réglementaire,
* type 4 : (E.P.S. – E.P.A C.C.G.C C.C.F.S P.M.A. – C.E.V.A.R. – V.I.R.T.)	252,00 € / heure 40,00 € / heure d'immobilisation	
Hélicoptère bombardier d'eau	Coût de l'heure de vol (heure indiquée dans le marché pour l'immobilisation de l'appareil et l'utilisation de l'équipage hors période des 60 jours) x nombre d'heures + vacations des sapeurs-pompiers + éventuellement coût horaire du véhicule kérozène.	
Frais de personnels	Nombre de sapeurs-pompiers x nombre d'heures x taux de vacation en vigueur en fonction du jour et de l'heure.	communes dans les conditions suivantes : *manifestation gratuite organisée par la commune, * durée inférieure à 4 heures (2 heures pour la sécurité des feux d'artifice), * 1 seul engin d'incendie et de secours avec son équipage réglementaire.
Frais de repas des personnels Destruction de nids d'hyménoptères piqueurs (Lieux privés)	20,00 € par sapeur-pompier 102,00 €	Missions opérationnelles Le nid de frelons est considéré comme une intervention d'urgence. La destruction n'est pas facturée.

Prestations	Coût en euros	Observations
Ouverture de portes (lorsque aucun danger n'est constaté), déblocage d'ascenseurs, reconnaissance consécutive à une sonnerie de téléalarme, dépose d'antenne, nettoyage de chaussée et déneigement de toiture	204,00 € par heure	Toute heure commencée est due. Gratuité pour les collectivités qui contribuent au budget du SDIS (pour leurs bâtiments publics)
Levée de doute sur détection incendie ou alarme anti intrusion	711,00 €	
Assèchement locaux privés	103,00 € par heure (forfait)	Toute heure commencée est due
Transport d'eau non potable	Frais réel des vacations + immobilisation des véhicules ou matériels roulants engagés + éventuellement frais de repas.	Eau transportée à la charge directe du bénéficiaire. Ne s'applique aux communes pour le remplissage de leurs réservoirs.
Pollution	Frais réel des vacations + immobilisation des véhicules ou matériels roulants engagés+ frais de produit absorbant + éventuellement frais de repas.	
Prestation de conduite des Véhicules Radio Médicalisé du S.M.U.R.	91,00 € x Nombre d'interventions	Dans l'attente d'une délibération commune aux six S.D.I.S. de P.A.C.A.
Prestation de mise à disposition de V.S.A.B. pour le compte des S.M.U.R.	252,00 € x Nombre d'interventions	Dans l'attente d'une délibération commune aux six S.D.I.S. de P.A.C.A
Carence des ambulanciers privés :	Montant unitaire de l'arrêté du 30 novembre 20016 modifié (1) x Nombre d'interventions	(1) : 118 € à ce jour
Mise à disposition d'un module PSY pour la C.U.M.P.	141 € / heure	Majoration de 50 % le dimanche et les jours fériés.
Accident de ski	254,00 € x Nombre d'interventions	Facturation à la commune (Loi montagne)
Formation de secourisme (pour la durée du stage) :		
* P.S.C. 1. (10 heures): * FMA P.S.C. 1 (4 heures) * P.S.E. 1 – P.S.E 2(40 heures): * FMA P.S.E. 1/ P.S.E. 2 (8	773,00 € 310,00 € 4.860,00 €	
heures) : * D.A.E. (4 heures)	486,00€	
* Incendie (4 heures)	624,00€	

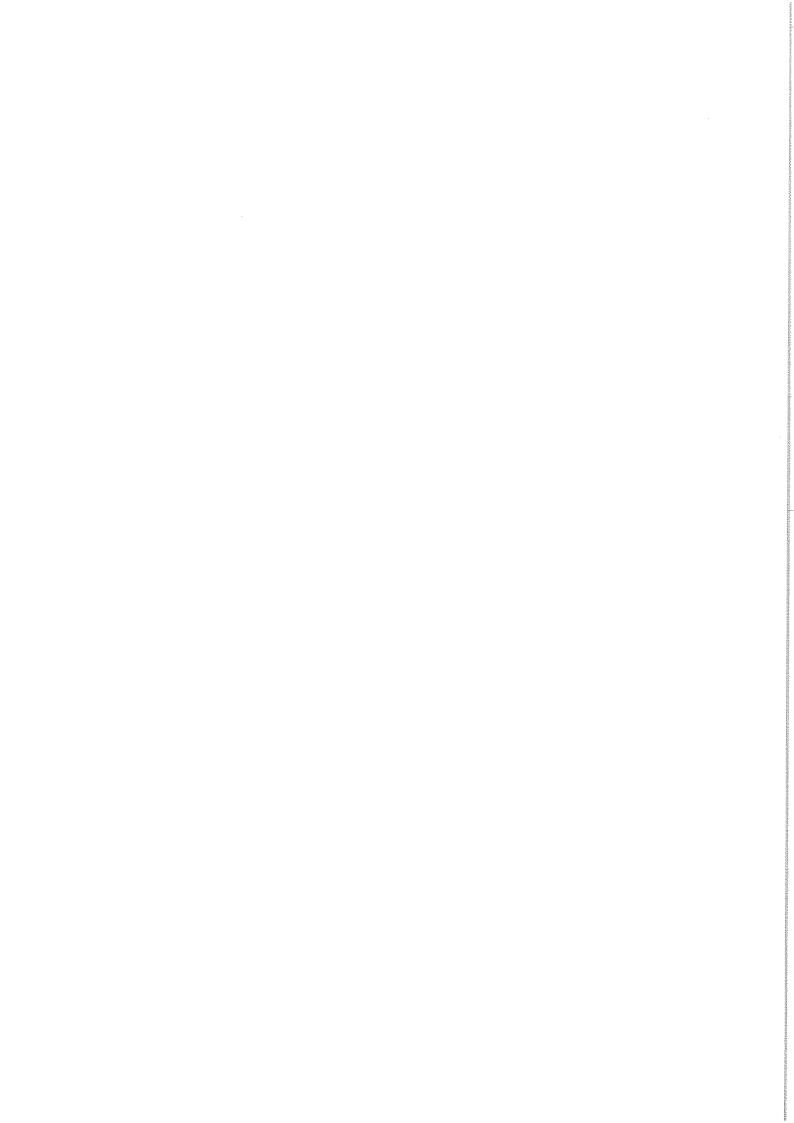
Prestations	Coût en euros	Observations
Formation de secourisme pour les collectivités locales et partenaires institutionnels		Ne s'applique pas au Conseil Départemental pour la mise à
* P.S.C. 1. (10 heures):	534,00 €	disposition d'un engin pour une durée inférieure à 4 heures lors
* F.M.A. P.S.C. 1 (4 heures)	214,00 €	de l'opération de sensibilisation des collégien aux risques routiers
* D.A.E. (4 heures)	214,00 €	Toution
* INCENDIE (4 heures)	450,00 €	
Autres formations :	862,00 € par journée	10 stagiaires par session
Mise à disposition salles d'instruction	204,00 € par journée	and the state of t
Facturation de formation aux autres S.D.I.S. (frais pédagogiques, d'hébergement et repas compris)	254,00 € par journée	DESALPES DE HAUTE-PROVENCE
		REPUBLIQUE FRANÇAISE
Réparation matériels de transmission		Toute heure commencée est due
Frais de gestion et d'entretien des pompes de carburant de la caserne Commandant Louis Guieu de DIGNE-LES-BAINS.	0,09 € le litre	
Mise à disposition d'un conseiller technique	163,00 € par heure	

La délibération n°2014-86(FIN) du 9 décembre 2014 est abrogée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-66(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Amortissement des biens et imputation en section d'investissement des biens d'un montant unitaire inférieur à 500 euros toutes taxes comprises

Le Président FIAERT expose :

Le conseil d'administration avait adopté lors de sa séance du 2 février 2016 de nouvelles durées d'amortissement des biens. Il vous est proposé de rajouter certains matériels qui ne figuraient pas dans cette délibération.

Imputation en section d'investissement

L'arrêté du 21 octobre 2003 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.61 des services départementaux d'incendie et de secours précise que les biens meubles non mentionnés dans la nomenclature (et ne pouvant y être assimilés par analogie) et d'un montant unitaire inférieur à 500 euros TTC peuvent être imputés en section d'investissement à condition qu'ils ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks et qu'ils revêtent un caractère de durabilité.

Cette liste doit faire l'objet d'une délibération annuelle du conseil d'administration. En conséquence, je vous propose d'imputer en section d'investissement les biens figurant dans l'annexe jointe pour l'année 2017.

Amortissement

Je vous propose également de définir les durées d'amortissement des biens inférieurs et supérieurs à 500 € TTC selon l'annexe jointe.

D'autre part, le conseil d'administration peut également fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an. Pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence, je vous propose le seuil de **200 euros TTC** comme seuil en dessous lequel la durée d'amortissement sera de **une année.**

Sortie de l'actif

Je vous propose également de sortir de l'actif les biens inférieurs à 500 euros TTC dès la fin de leur amortissement.

Nature du bien	Type de biens	Durée d'amortissement	
		< 500 €	≥ 500€
Logiciels	Logiciel de bureautique Logiciel métiers	3 ans 5 ans	5 ans 8 ans
Licences de logiciels	Durée de la validité de la licence Licence ≥ 3 ans ou sans durée	1 an 3 ans	1 an 3 ans
Système de transmission, de gestion opérationnelle et d'alerte	Antenne de mats Batterie Emetteur récepteur analogique Système de gestion de l'alerte et de gestion opérationnelle (dont logiciel infrastructure radio, téléphonie, informatique, matériel,)	5 ans 3 ans 5 ans	10 ans 5 ans 8 ans 12 ans
	Postes et installations radios numériques (dont postes ANTARES)		10 ans
	Architecture de faisceaux hertziens		15 ans
	Appareils d'appels sélectifs	5 ans	5 ans
	Matériels de liaison satellite	5 ans	5 ans
Matériels roulants d'incendie et de secours	Véhicule de liaison de direction Véhicules de liaison dont VLU – VLC - VLHR - VTP Véhicules radio médecin dont VLM – VLI -		5 ans 10 ans 10 ans 12 ans
	Véhicules de secours aux victimes dont VSAV - VSAB Véhicules de secours routier Véhicules spécifiques dont VCCM et VAT Véhicules tous usages dont VTU – VID – Véhicules spécialisés dont PMA – VIRT – VPL – VSMO - VPC		15 ans 8 ans 15 ans 15 ans
	Véhicules de lutte contre l'incendie dont CCF – CCGC – CCR – VPI – FPT – CD –VPCE - MPR et leurs déclinaisons		20 ans
	Remorques Scooter des neiges Embarcations dont BLS Embarcations dont BRS Moyens élévateurs aériens Berce sans équipement spécifique Berce avec équipement spécifique		10 ans 10 ans 10 ans 15 ans 20 ans 20 ans 15 ans



Nature du bien	Type de biens	Durée	
Dieti			tissement
		< 500	≥ 500 €
B 6 - 4 5 - 1 - 1		€	
Matériels	Collier cervical	5 ans	5 ans
d'incendie	Attelle	5 ans	5 ans
et de	Attelles cervicaux thoraciques	5 ans	5 ans
secours	Matelas coquille	5 ans	5 ans
médical	Planche d'extraction,	5 ans	5 ans
	Tout autre matériel d'immobilisation ou d'extraction,	5 ans	5 ans
	Explosimètre	5 ans	5 ans
	Brancard - barquette	5 ans	5 ans
	Portoir	5 ans	5 ans
	Chaise portoir	5 ans	5 ans
i	Aspirateur de mucosité	5 ans	5 ans
	Laryngoscope	5 ans	5 ans
	Perceuse	5 ans	5 ans
	Support perfusion	5 ans	5 ans
	Sac d'intervention	5 ans	5 ans
	Trousse ampoulier ou de secours	5 ans	5 ans
	Couverture bactériostatique	5 ans	5 ans
	Lampe d'examen	5 ans	5 ans
1	Appareil à tension -Stéthoscope	5 ans	5 ans
	Testeur de glycémie	5 ans	5 ans
	Insufflateur manuel	5 ans	5 ans
	Spiromètre	5 ans	5 ans
-	Oxymètre de pouls et saturomètre	5 ans	5 ans
ļ	Thermomètre	5 ans	5 ans
	Tout autre matériel de secourisme dont aspirateur manuel	5 ans	5 ans
	DSA	5 ans	5 ans
	Matériel de réanimation dont scope-défibrillateur,	10 ans	10 ans
i de	multiparamétrique, respirateur, seringue électrique, planche à masser, mesureur de CO,), matériel d'aptitude médicale		
	, ,,,		

Nature du	Type de biens		ırée .
bien			issement
		< 500	≥ 500 €
		€	
Matériels	Mannequins de secourisme	5 ans	5 ans
d'incendie	Caméra thermique	8 ans	8 ans
et de	Détecteur monoxyde de carbone	3 ans	3 ans
secours	Tuyaux	5 ans	5 ans
intervention	Lances 20/7	5 ans	5 ans
	Lances débit variable, lances canon,	10 ans	10 ans
	Injecteur proportionneur	10 ans	10 ans
	Accessoires hydrauliques dont Division – Retenue – Collecteur –		
	Vannes – Crépine-vide cave à turbine,	10 ans	10 ans
	Matériel de désincarcération	10 ans	10 ans
	Cales pour désincarcération	5 ans	5 ans
	Seau pompe dorsal ou portatif	5 ans	5 ans
	Seau pompe dorsal ou portatif Claie de portage Claie de portage ARCUA LA PREFICTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	5 ans	5 ans
	Avertisseur de detresse sonore	5 ans	5 ans
3	Tableau de gestion et de contrôle 1 8 828, 200	5 ans	10 ans
The state of the s	Tableau de gestion opérationnelle	5 ans	10 ans
***************************************	Triangle lumineux d'interventionREPUBLIQUE FRANÇAISE	5 ans	5 ans
	Gyrophares - Rampes d'éclairage	5 ans	5 ans
	Projecteur et lampes de sécurité	5 ans	5 ans
	Pièces de jonction	5 ans	5 ans
Matériels	Support ou semelle pour appui vérin	5 ans	5 ans
d'incendie	Valise protection AIRBAG	5 ans	5 ans
et de	Valise de protection découpe	5 ans	5 ans
secours	Scie pare-brise	5 ans	5 ans
intervention	Appareil de capture animal	5 ans	5 ans
	Echelles dont échelle à coulisse, à crochet,	5 ans	5 ans
	Enrouleur de tuyau manuel	10 ans	10 ans
,	Poulies de mouflage	5 ans	5 ans
	Pulvérisateur	5 ans	5 ans
	Coupe boulons	5 ans	5 ans
NAMES OF THE PROPERTY OF THE P	Appareil de lavage tuyaux	5 ans	5 ans
	Matériel de manœuvre de force : tire-fort, palan, treuil	10 ans	10 ans
	Lot de sauvetage	10 ans	10 ans
	Pompes portables et équipements dont flottante, épuisement,	10 ans	10 ans
	haute pression, turbo pompe Appareils respiratoires isolants à circuit ouvert (ARI)	10 ans	10 ans

Nature du bien	Type de biens		Durée d'amortissement	
		< 500 €	≥500€	
Matériel et outillage technique	Matériel de nettoyage : Nettoyeur haute pression – Aspirateur	5 ans	5 ans	
	Matériel d'outillage ou pour atelier : Servante d'outillage – Atelier - Outils pneumatiques - Coffret de douilles à choc - Appareillage pour entretien - Appareil de soudure - Cric rouleur - Perceuse – ponceuse - Chariot de pont - Chargeur de batterie - Matériel de chauffage pour atelier - Armoire pour atelier – Bétonnière – Oxycoupeur	5 ans	5 ans	
	Appareils de mesure Cuve	5 ans 5 ans	5 ans 5 ans	
	pneumatiques	5 ans	5 ans	
	Transpalette	5 ans	5 ans	
	Grue mobile	5 ans	5 ans	
:	Echafaudage	5 ans	10 ans	
	Matériel de sport	5 ans	10 ans	
	Matériels de forestage	5 ans 10 ans	5 ans 10 ans	
	Compresseur d'air et accessoires d'air – groupe électrogène	TO alls	io ans	
Matériel	Imprimante	3 ans	3 ans	
informatique	Micro- ordinateur	5 ans	5 ans	
bureautique	Onduleur mobile	3 ans	3 ans	
	Télécopieur	3 ans	3 ans	
	Ecran, video,	3 ans	3 ans	
	Mur d'images	5 ans	5 ans	
	Disque dur, matériel de remise à niveau	3 ans	3 ans	
	Matériel de réseau	3 ans	3 ans	
	Portable – tablettes	3 ans	3 ans	
Autre matériel	Matériel équipe cynotechnique dont cages,	15 ans	15 ans	
	Matériels de nettoyage et lavage industriels (lavevaisselle, lave-linge,)	5 ans	5 ans	
	Matériels de nettoyage et lavage domestiques (lave- vaisselle, lave-linge,)	3 ans	3 ans	

Nature du bien	Type de biens		Durée d'amortissement	
		< 500	≥ 500 €	
		€	_ 000	
Mobilier et	Mobilier de bureau : armoire - Bureau Vestiaires	10 ans	10 ans	
matériel de	Mobilier de bureau : table, chaise, autre	5 ans	5 ans	
bureau	Mobiliof do balloda : table; estate; add +			
Duitau	Fauteuils CODIS	2 ans	2 ans	
	Autre mobilier : mobilier technique,	10 ans	10 ans	
	Autre mobilier : mobilier médical, autre	5 ans	5 ans	
Habillement	Habiliement opérationnel des sapeurs-pompiers			
T I COM OTTO THE	Section			
	Bottes incendie ou rangers DES ALDES DE MAUTE-PROVENCE	3 ans	3 ans	
	Bottes caoutchouc ou latex	3 ans	3 ans	
	Bottes caoutchouc cuissardes 15 DEC. 2013	3 ans	3 ans	
	Bottes caoutchouc pontonnières	3 ans	3 ans	
	Surpantalons d'intervention REPUBLIQUE FRANÇAISE	8 ans	8 ans	
	Veste de protection et d'intervention	8 ans	8 ans	
	Parka ou blouson	3 ans	3 ans	
	Veste - pantalon SP F1	3 ans	3 ans	
	Combinaison SP F1	3 ans	3 ans	
	Veste / pantalon de protection intempéries	3 ans	3 ans	
	Ceinturon d'intervention et longe de travail	3 ans	3 ans	
	Gilet de signalisation	3 ans	3 ans	
	Gants de protection	3 ans	3 ans	
	Casques F1 et F2	10 ans	10 ans	
	Autres casques	3 ans	3 ans	
	Chemise F1 -Tee shirt – Sweat shirt – Pull over – Polo	3 ans	3 ans	
	coton			
	Casquettes	3 ans	3 ans	
	Parkas	3 ans	3 ans	
	Cagoule	3 ans	3 ans	
	Masque de fuite feux de forêts masques air respirable	10 ans	10 ans	
	Porte-accessoires	5 ans	5 ans	
	Tenue hyménoptères	3 ans	3 ans	
	Equipement de protection contre les coupures	3 ans	3 ans	
	Lampes ADF	3 ans	3 ans	
	Tricoise – polycoise	3 ans	3 ans	
	Sac de couchage	3 ans	3 ans	
	Tenues de protection contre les coupures	3 ans	3 ans	
	Tenue de sortie, tenues de cérémonie y compris képi	10 ans	10 ans	
	EPI balistiques	10 ans	10 ans	
	El i ballotiques			
Habillement	Habillements Plongée et S.A.V.:	3 ans	3 ans	
Tabilienien	Dont combinaisons - ceintures et accessoires -			
	Masques – tuba – palmes – stabilisateurs lampes –	1		
	parachutes – lunettes – bottes – appareils de mesure –	-		
	gilet de sauvetage – bouées - Combinaisons de		1	
	plongée et spéléo			
	Habillements Risques technologiques:	5 ans	5 ans	
	dont combinaisons – gants - sous-vêtements de			
	protection			
	Coque de protection A.R.I			

Nature du bien	Type de biens		Durée d'amortissement	
		< 500	≥ 500 €	
	Equipe Montagne Dont veste, pantalon, combinaisons – gants - sousvêtements de protection - casque, parka - baudrier et ceinturon chaussures,	3 ans	3 ans	
Travaux de constructions et aménagements	Aménagements intérieurs de bâtiments Petits travaux d'aménagements Autres immobilisations corporelles Préfabriqués		15 ans 10 ans 50 ans 15 ans	

La délibération n°2016-09(FIN) du 2 février 2016 est abrogée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-67(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Evolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2017

Le président FIAERT expose :

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que la contribution du Département au budget du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adoptée par le conseil d'administration de celui-ci. En outre, les relations entre le Département et le SDIS et notamment la contribution du Département font l'objet d'une convention pluriannuelle prenant fin en 2017.

L'objet de ce rapport est donc de vous présenter les orientations 2017 pour le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence et de prévoir l'évolution des ressources et des charges.

A - Les orientations du SDIS pour l'année 2017

Pour 2017, il est envisagé :

- De continuer le programme de mise en œuvre du réseau numérique opérationnel « Antarès » en équipant les engins feux de forêt ;
- D'orienter les renouvellements de véhicules vers des engins ruraux polyvalents, permettant à la fois une première réponse adaptée mais également de poursuivre la réduction du parc d'engins ;
- De lancer en quatre phases les travaux de réhabilitation de la caserne de Barcelonnette tout en terminant la caserne d'Oraison ;
- D'équiper la caserne de Riez d'une structure préfabriquée abritant les vestiaires des personnels et d'effectuer des travaux d'isolation des remises avec pilotage du chauffage afin de réduire les coûts d'électricité ;
- De geler les travaux de reconstruction ou de réhabilitation de casernes ;
- > De limiter les travaux d'entretien du patrimoine au strict minimum ;
- > De poursuivre la mise en œuvre d'économies de gestion.

Au titre de la **poursuite du programme « Antarès »**, il s'agit d'équiper tous les engins de lutte contre les feux de forêt des terminaux de transmission permettant d'utiliser le réseau numérique opérationnel.

Au titre des acquisitions de véhicules, il s'agit de procéder à l'acquisition d'un camionciterne rural secours routier (CCRSR) et de trois camions citernes ruraux légers (CCRL), qui permettront de retirer du parc deux véhicules pour un véhicule mis en service. Les autres investissements du parc roulant ne seront que des renouvellements de véhicules (4 véhicules de secours et d'assistance aux victimes notamment).

Au titre du **lancement du programme de réhabilitation de la caserne de Barcelonnette**, il s'agit :

- > De définir le programme d'équipement qui sera échelonné sur quatre exercices budgétaires ;
- De définir les cahiers des clauses techniques particulières ;
- De lancer le marché pluriannuel.

Au titre du **gel des travaux de reconstruction de certains centres**, il est proposé de différer toute construction ou réhabilitation nouvelles lourdes.

Au titre de la **limitation des travaux d'entretien du patrimoine**, il s'agit d'effectuer des travaux urgents dans certains centres d'incendie et de secours (étanchéité et sécurité) sur la base d'une enveloppe financière limitée.

Au titre de la poursuite des économies de gestion, il s'agit :

- D'augmenter le recours à la mutualisation des achats et des pratiques avec le Département et dans le cadre de l'entente interdépartementalé ;
- De poursuivre la sensibilisation des personnels et, en particulier, des chefs de centre afin de réduire les consommations de fluides (chauffage, électricité, eau, etc.) grâce à la diffusion d'indicateurs annuels individualisés issus du service patrimoiné ;
- De poursuivre la diminution du parc roulant en favorisant la polyvalence des engins, tout en améliorant la couverture incendie urbainé ;
- De poursuivre et d'accentuer la politique d'échange et de traçabilité des effets d'habillement et des petits matériels ;

> De mettre en place progressivement un premier niveau d'entretien du petit matériel et d'une partie des véhicules légers en régié :

> De mettre en adéquation les formations du personnel aux besoins de l'établissement

public.

Au titre des mesures nouvelles liées notamment à des obligations normatives et à la masse salariale, il s'agit :

Dépenses imposées liées à la masse salariale :

REPUBLIQUE FRANÇAISE Refonte de la filière des sapeurs-pompiers professionnels des catégories C et B de 2012 à 2019 ;

16 BEC. 2018

Glissement vieillesse technicité (GVT) pour 105 emplois permanents ;

- Revalorisation des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires, liée à l'évolution de l'inflation :
- Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires ;

Augmentation des cotisations CNRACL, IRCANTEC, CNFPT, etc.;

Mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) pour les fonctionnaires :

- Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les fonctionnaires ;
- Refonte de la catégorie A des sapeurs-pompiers professionnels et mise en œuvre des emplois supérieurs de direction.
- > Dépenses mécaniques liées à l'environnement extérieur ou aux investissements du SDIS 04:
 - Augmentation du prix des carburants et des combustibles fossiles ;

Augmentation des frais financiers et du capital à rembourser ;

- Augmentation de la dotation aux amortissements en lien direct avec les investissements de l'année N-1 :
- Redevance annuelle liée à l'utilisation du réseau radio numérique Antarès.

Compte tenu des difficultés financières liées à la faiblesse de nos ressources de fonctionnement, le recours à la location d'un hélicoptère bombardier d'eau ne sera pas réalisé.

B - Perspectives d'évolution des ressources et des charges pour 2017

Les perspectives d'évolution des ressources et des charges sont présentées en investissement et en fonctionnement.

B.1 La section d'investissement

B.1.1 Les dépenses

Elles comprennent principalement:

Le remboursement du capital de la dette propre du SDIS, pour 1,455 M€ (1,324 M€ en 2016). A ce chiffre, s'ajoute un volume financier destiné à permettre un remboursement d'emprunt, pour 0,800 M€ (montant identique en 2016) qui est également inscrit en recettes d'investissement ;

- Le plan d'investissement prévisionnel 2017 (véhicules, matériels, équipements de protection individuelle, transmissions et casernements) pour **3,397 M€** (3,888 M€ en 2016) ;
- Des écritures d'ordre (neutralisation des amortissements et amortissements des subventions) pour **0,706 M€** (0,680 M€ en 2016).

B.1.2 Les recettes

Elles seraient financées par :

- Des écritures d'ordre pour 3,282 M€ :
- Le FCTVA pour 0,518 M€ ;
- Les subventions pour 0,120 M€;
- La vente de véhicules et matériels réformés pour 0,082 M€;
- Les dépôts et cautionnements pour 0,002 M^è;
- L'emprunt à hauteur de **1,557 M**€ (1,953 M€ en 2016) et l'inscription d'un volume de 0,800 M€ destiné au remboursement d'emprunts.

La section d'investissement sera équilibrée par l'emprunt.

B.2 La section de fonctionnement

B.2.1 Les charges

Elles s'élèveraient pour 2017 à un montant global de 16,907 M€ réparties en :

- Charges à caractère général pour 3,016 M€ (17,84 %);
- Charges de personnels pour 9,580 M€ (56,66 %);
- Autres charges de gestion courante et dépenses imprévues pour 0,141 M€ (0,81 %);
- Charges financières pour 0,799 M€ (4,73 %);
- Dotations aux amortissements pour 3,282 M€ (19,41 %);
- Dotations et provisions/dépenses imprévues/charges exceptionnelles pour 0,093 M€ (0,55 %).

B.2.2 Les ressources

Elles sont constituées par les contributions du Département, des communes et des EPCI, des recettes diverses et de la neutralisation des amortissements notamment.

Concernant les contributions des communes et des EPCI, celles-ci sont fixées conformément aux dispositions de l'article L 1424-35 du CGCŤ; pour 2017 et en application de la délibération du 18 octobre dernier, l'évolution de l'indice INSEE de la moyenne annuelle des prix à la consommation prévue au projet de loi de finances 2017 - soit + 0,8 % - est appliquée au montant global des contributions de l'exercice 2016, soit un montant global de 6 251 416,11 € pour 2017. Elles représentent 36,97 % de l'ensemble des contributions. Vous trouverez, en annexe, le montant par collectivités.

Concernant la contribution du Département, celle-ci sert de variable d'ajustement à l'équilibre du budget de fonctionnement du SDIS. Elle sera fixée à **8 558 291,00 €** pour 2017. Elle représentera 50,62 % de l'ensemble des contributions.

Concernant les recettes diverses, celles-ci seront en légère augmentation par rapport à 2016 et représentent, au global, un volume de **1 392 129,00 €** de ressources supplémentaires, en sus des contributions des communes, des EPCI et du département. Elles représenteront 8,23 % de l'ensemble des contributions.

Les opérations d'ordre représentent une recette de **705 874,00** €. Elles se matérialisent par l'inscription d'une recette en fonctionnement et d'une dépense d'un montant équivalent en investissement. Elles représenteront 4,18 % de l'ensemble des contributions.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le projet de rapport relatif à l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Claude FIAERT

ACOUALA PREFECTURE
DES ALFES DE HAUTE-PROVENCE

1 6 BEC. 2010

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONTRIBUTIONS COMMUNALES ET E.P.C.I. 2017

E.P.C.I.	Population DGF données 2015	Contributions 2016	Contributions 2017 avec inflation 0,8%	variation en €	variation en %	Coût / hab
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION	55013	1 890 091,07 €	1 905 211,80 €	15 120,73 €	0,80	34,63
AIGLUN	1396	34 710,28 €	34 987,97 €	277,68 €	0,80	25,06
ARCHAIL	39	778,68 €	784,91 €	6,23 €	0,80	20,13
AUZET	181	3 605,42 €	3 634,26 €	28,84 €	0,80	20,08
BARLES	197	4 125,95 €	4 158,96 €	33,01 €	0,80	21,11
BEAUJEU	192	4 208,26 €	4 241,93 €	33,67 €	0,80	22,09
BEYNES	160	3 531,67 €	3 559,92 €	28,25 €	0,80	22,25
BRAS D'ASSE	676	17 217,62 €	17 355,36 €	137,74 €	0,80	25,67
CHAMPTERCIER	814	20 717,76 €	20 883,50 €	165,74 €	0,80	25,66
CHATEAUREDON	79	2 044,68 €	2 061,04 €	16,36 €	0,80	26,09
DIGNE	18001	886 553,76 €	893 646,19 €	7 092,43 €	0,80	49,64
DRAIX	116	2 119,41 €	2 136,37 €	16,96€	0,80	18,42
ESTOUBLON	639	13 862,73 €	13 973,63 €	110,90€	0,80	21,87
LA JAVIE	457	10 353,94 €	10 436,77 €	82,83 €	0,80	22,84
LE BRUSQUET	1052	24 057,87 €	24 250,33 €	192,46 €	0,80	23,05
MAJASTRES	13	282,24 €	284,50 €	2,26 €	0,80	21,88
MARCOUX	572	13 316,27 €	13 422,80 €	106,53 €	0,80	23,47
MEZEL	785	23 967,91 €	24 159,65 €	191,74 €	0,80	30,78
MONTCLAR	1325	31 358,99 €	31 609,86 €	250,87 €	0,80	23,86
MOUSTIERS SAINTE MARIE	919	32 994,33 €	33 258,29 €	263,95 €	0,80	36,19
PRADS HAUTE BLEONE	394	7 901,89 €	7 965,11 €	63,22 €	0,80	20,22
SAINT JEANNET	75	1 751,08 €	1 765,09 €	14,01 €	0,80	23,53
SAINT JULIEN D'ASSE	242	5 824,72 €	5 871,32 €	46,60€	0,80	24,26
SAINT JURS	213	4 926,30 €	4 965,71 €	39,41 €	0,80	23,31
SAINTE CROIX DU VERDON	319	9 201,27 €	9 274,88 €	73,61 €	0,80	29,07
SELONNET	1005	22 465,20 €	22 644,92 €	179,72€	0,80	22,53
SEYNE	2481	64 292,50 €	64 806,84 €	514,34 €	0,80	26,12
Château Arnoux	5443	163 222,28 €	164 528,06 €	1 305,78 €	0,80	30,23
GANAGOBIE	86	2 426,39 €	2 445,80 €	19,41 €	0,80	28,44
L'ESCALE	1429	36 694,51 €	36 988,07 €	293,56 €	0,80	25,88
LES MEES	3791	120 251,22 €	121 213,23 €	962,01 €	0,80	31,97
MALIJAI	2070	60 551,65 €	61 036,07 €	484,41 €	0,80	29,49
MALLEFOUGASSE AUGES	380	10 177,74 €	10 259,16 €	81,42€	0,80	27,00
PEYRUIS	2943	89 087,83 €	89 800,53 €	712,70 €	0,80	30,51
VOLONNE	1829	46 727,68 €	47 101,50 €	373,82 €	0,80	25,75
BARRAS	155	3 434,52 €	3 462,00 €	27,48 €	0,80	22,34

			1			- SON SNOE!	
					16 Dec.	700	
E.P.C.I.	Population DGF données 2015	Contributions 2016	Contribution 2017 ave inflation 0,	C	variation en	Ż∕vaniation en	Coût / hab
CASTELLARD MELAN	103	1 771,80 €	1 785	5,98€	14,17 €	0,80	17,34 €
CHAFFAUT SAINT JURSON	881	18 820,04 €	18 970	,60 €	150,56 €	0,80	21,53€
HAUTES DUYES	50	955,64 €	963	3,29 €	7,65€	0,80	19,27 €
MALLEMOISSON	1063	23 472,75 €	23 660),53€	187,78€	0,80	22,26€
MIRABEAU	557	11 712,75€	11 806	5,45 €	93,70€	0,80	21,20€
THOARD	858	31 293,10 €	31 543	8,44 €	250,34 €	0,80	36,76 €
LA ROBINE SUR GALABRE	352	7 883,42 €	7 946	5,49 €	63,07 €	0,80	22,58€
ENTRAGES	147	3 410,67 €	3 437	7,96 €	27,29 €	0,80	23,39€
LE VERNET	354	8 158,59 €	8 223	3,86 €	65,27 €	0,80	23,23 €
SAINT MARTIN LES SEYNES	37	864,46 €	871	1,38€	6,92 €	0,80	23,55 €
VERDACHES	143	3 003,29€	3 027	7,32 €	24,03 €	0,80	21,17€
C.C Ubaye Serre Ponçon	1003	39 735,00 €	40 053,0	0€	317,88 €	0,80	39,93€
La Bréole	511	24 793,27 €	24 99	1,61 €	198,35 €	0,80	48,91 €
SAINT VINCENT LES FORTS	492	14 941,84 €	15 06	1,38 €	119,53 €	0,80	30,61 €
C.C. du Teillon	878	23 459,83 €	23 647	′,51 €	187,68 €	0,80	26,93€
DEMANDOLX	163	6 776,47 €	6 830	0,68 €	54,21 €	0,80	41,91 €
SOLEILHAS	301	7 428,08 €	7 48	7,50 €	59,42 €	0,80	24,88 €
PEYROULES	414	9 255,29 €	9 32	9,33 €	74,04 €	0,80	22,53€
C.C. de Haute Provence	6265	155 597,87 €	156 842,6	35 €	1 244,78 €	0,80	25,03 €
AUBENAS LES ALPES	121	2 696,66 €	2 71	8,23 €	21,57 €	0,80	22,46 €
DAUPHIN	918	23 261,61 €	23 44	7,70 €	186,09 €	0,80	25,54€
MANE EN PROVENCE	1556	36 685,15 €	36 97	8,63 €	293,48 €	0,80	23,77 €
MONTJUSTIN	73	1 610,78 €	1 62	3,67€	12,89 €	0,80	22,24 €
REILLANNE	1840	48 760,91 €	49 15	1,00 €	390,09€	0,80	26,71 €
SAINT MARTIN LES EAUX	130	5 279,71 €	5 32	1,95 €	42,24 €	0,80	40,94€
SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE	1418	32 455,48 €	32 71	5,12€	259,64 €	0,80	23,07€
VILLEMUS	209	4 847,56 €	4 88	6,34 €	38,78 €	0,80	23,38€
•							
C.C. du Pays de Serre Ponçon	687	17 988,00 €	18 132,0	00€	143,91 €		26,39€
BELLAFFAIRE	206	4 289,11 €		3,42 €			20,99€
PIEGUT	180	5 379,23 €	5 42	2,26 €			30,12€
VENTEROL	301	8 319,92 €	8 38	6,48 €	66,56 €	0,80	27,86 €
C.C. du Pays d'Apt-Pont Julien	1527	36 389,68 €	36 680	,80 €			24,02€
CERESTE	1527	36 389,68 €	36 68	0,80€			24,02€
TOTAL EPCI	63846	2 126 872,13 €	2 143 887	,11 €	17 014,98 €	0,80	33,58 €

REQUIA LA PREFIECTURA DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Communes	Population DGF données 2015	Contributions 2016	Contributions 2017 avec inflation 0,8%	variation en €	variation en %	Goût / hab
ALLEMAGNE EN PROVENCE	729	16 308,29 €	16 438,76 €	130,47 €	0,80	22,55 €
ALLONS	238	4 705,98 €	4 743,63 €	37,65 €	0,80	19,93 €
ALLOS	5737	142 318,89 €	143 457,44 €	1 138,55 €	0,80	25,01€
ANGLES	97	2 035,76 €	2 052,04 €	16,29 €	0,80	21,16 €
ANNOT	1416	35 011,75 €	35 291,84 €	280,09€	0,80	24,92 €
AUBIGNOSC	588	14 677,53 €	14 794,95 €	117,42 €	0,80	25,16 €
AUTHON	83	1 707,26 €	1 720,92 €	13,66 €	0,80	20,73 €
BANON	1186	32 885,27 €	33 148,35 €	263,08 €	0,80	27,95€
BARCELONNETTE	4368	152 023,09 €	153 239,27 €	1 216,18 €	0,80	35,08 €
BARREME	570	13 171,49 €	13 276,86 €	105,37 €	0,80	23,29 €
BAYONS	393	8 449,08 €	8 516,67 €	67,59€	0,80	21,67 €
BEAUVEZER	942	21 532,49 €	21 704,75 €	172,26 €	0,80	23,04 €
BEVONS	311	6 936,08 €	6 991,57 €	55,49€	0,80	22,48 €
BLIEUX	115	2 242,02 €	2 259,96 €	17,94 €	0,80	19,65€
BRAUX	313	6 597,01 €	6 649,79 €	52,78€	0,80	21,25€
BRUNET	334	7 689,21 €	7 750,72 €	61,51 €	0,80	23,21€
CASTELLANE	2245	64 715,77 €	65 233,50 €	517,73€	0,80	29,06€
CASTELLET SAUSSES	239	4 867,42 €	4 906,36 €	38,94 €	0,80	20,53€
CHATEAUFORT	42	820,95 €	827,52 €	6,57 €	0,80	19,70€
CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT	553	12 424,25 €	12 523,64 €	99,39€	0,80	22,65€
CHATEAUNEUF-MIRAVAIL	106	2 246,48 €	2 264,45 €	17,97 €	0,80	21,36 €
CHAUDON NORANTE	233	4 710,11 €	4 747,79 €	37,68€	0,80	20,38€
CLAMENSANE	272	5 634,77 €	5 679,84 €	45,08 €	0,80	20,88€
CLARET	300	7 421,04 €	7 480,41 €	59,37 €	0,80	24,93 €
CLUMANC	306	6 191,93 €	6 241,47 €	49,54 €	0,80	20,40€
COLMARS	917	27 448,06 €	27 667,65 €	219,58 €	0,80	30,17 €
CORBIERES	1133	27 157,34 €	27 374,60 €	217,26 €	0,80	24,16 €
CRUIS	805	18 290,29 €	18 436,61 €	146,32 €	0,80	22,90€
CURBANS	527	15 704,33 €	15 829,97 €	125,63 €	0,80	30,04€
CUREL	70	1 372,85 €	1 383,84 €	10,98 €	0,80	19,77 €
ENCHASTRAYES	2301	55 105,31 €	55 546,15 €	440,84 €	0,80	24,14 €
ENTREPIERRES	476	11 601,53 €	11 694,35 €	92,81 €	0,80	24,57 €
ENTREVAUX	1159	32 406,49 €	32 665,75 €	259,25 €	0,80	28,18€
ENTREVENNES	239	6 546,65 €	6 599,02 €	52,37 €	0,80	27,61 €
ESPARRON DE VERDON	782	27 433,08 €	27 652,54 €	219,46 €	0,80	35,36 €
FAUCON DE BARCELONNETTE	419	9 759,70 €	9 837,78 €	78,08 €	0,80	23,48 €
AUCON DU CAIRE	69	1 321,56 €	1 332,13 €	10,57 €	0,80	19,31 €
ONTIENNE	166	3 597,93 €	3 626,71 €	28,78 €	0,80	21,85 €

Communes	Population DGF données 2015	Contributions 2016	REPUBL Contributions 2017 avec inflation 0,8%	IQUE FRAN variation en €	ÇAISE variation en %	Coût / hab
FORCALQUIER	5299	140 414,03 €	141 537,34 €	1 123,31 €	0,80	26,71 €
GIGORS	95	1 877,99 €	1 893,01 €	15,02 €	0,80	19,93€
GREOUX LES BAINS	5033	136 129,65 €	137 218,69 €	1 089,04 €	0,80	27,26 €
JAUSIERS	1910	44 494,20 €	44 850,16 €	355,95€	0,80	23,48 €
LA BRILLANNE	1137	27 527,87 €	27 748,10 €	220,22€	0,80	24,40 €
LA CONDAMINE	374	9 526,04 €	9 602,24 €	76,21 €	0,80	25,67 €
LA GARDE	152	3 469,94 €	3 497,70 €	27,76 €	0,80	23,01€
LA MOTTE DU CAIRE	647	16 693,76 €	16 827,31 €	133,55 €	0,80	26,01 €
LA MURE-ARGENS	532	11 550,55 €	11 642,95 €	92,40 €	0,80	21,89€
LA PALUD SUR VERDON	473	15 366,84 €	15 489,77 €	122,93 €	0,80	32,75€
LA ROCHEGIRON	125	2 824,40 €	2 847,00 €	22,60€	0,80	22,78€
LA ROCHETTE	118	2 409,36 €	2 428,64 €	19,27 €	0,80	20,58€
LAMBRUISSE	197	4 095,93 €	4 128,69 €	32,77 €	0,80	20,96€
LARDIERS	171	3 854,42 €	3 885,26 €	30,84 €	0,80	22,72€
LE CAIRE	96	2 091,11 €	2 107,83 €	16,73 €	0,80	21,96 €
LE CASTELLET	336	9 130,20 €	9 203,24 €	73,04 €	0,80	27,39€
LE FUGERET	330	7 497,46 €	7 557,44 €	59,98 €	0,80	22,90€
LE LAUZET SUR UBAYE	384	13 410,80 €	13 518,09 €	107,29€	0,80	35,20 €
LES OMERGUES	204	4 186,80 €	4 220,29 €	33,49 €	0,80	20,69€
LES THUILES	568	12 822,58 €	12 925,16 €	102,58 €	0,80	22,76 €
L'HOSPITALET	126	2 763,46 €	2 785,57 €	22,11€	0,80	22,11€
LIMANS	453	10 128,46 €	10 209,49 €	81,03€	0,80	22,54 €
LURS	481	13 043,83 €	13 148,18 €	104,35 €	0,80	27,34 €
MANOSQUE	23356	913 049,41 €	920 353,80 €	7 304,40 €	0,80	39,41 €
MEAILLES	259	5 721,78 €	5 767,55 €	45,77 €	0,80	22,27 €
MELVE	140	2 784,41 €	2 806,68 €	22,28 €	0,80	20,05€
MEOLANS REVEL	626	14 307,41 €	14 421,87 €	114,46 €	0,80	23,04 €
MISON	1221	31 120,82 €	31 369,78 €	248,97 €	0,80	25,69€
MONTAGNAC MONTPEZAT	656	17 207,92 €	17 345,58 €	137,66 €	0,80	26,44 €
MONTFORT	384	8 866,62 €	8 937,55 €	70,93 €	0,80	23,27 €
MONTFURON	241	5 362,60 €	5 405,50 €	42,90 €	0,80	22,43 €
MONTLAUX	216	5 429,82 €	5 473,26 €	43,44 €	0,80	25,34€
MONTSALIER	158	3 421,68 €	3 449,05 €	27,37 €	0,80	21,83€
MORIEZ	346	7 147,41 €	7 204,59 €	57,18 €	0,80	20,82 €
NIBLES	- 55	1 192,63 €	1 202,17 €	9,54 €	0,80	
NIOZELLES	346	7 659,70 €	7 720,98 €	61,28 €	0,80	22,31
NOYERS SUR JABRON	561	15 166,19 €	15 287,52 €	121,33 €	0,80	
ONGLES	476	10 514,83 €	10 598,95 €	84,12 €	0,80	
OPPEDETTE	105	2 515,01 €	2 535,13 €	20,12 €	0,80	
ORAISON	6031	159 050,79 €	160 323,19 €	1 272,41 €	0,80	
PEIPIN	1558	37 417,48 €	37 716,82 €	299,34 €	0,80	24,21 €

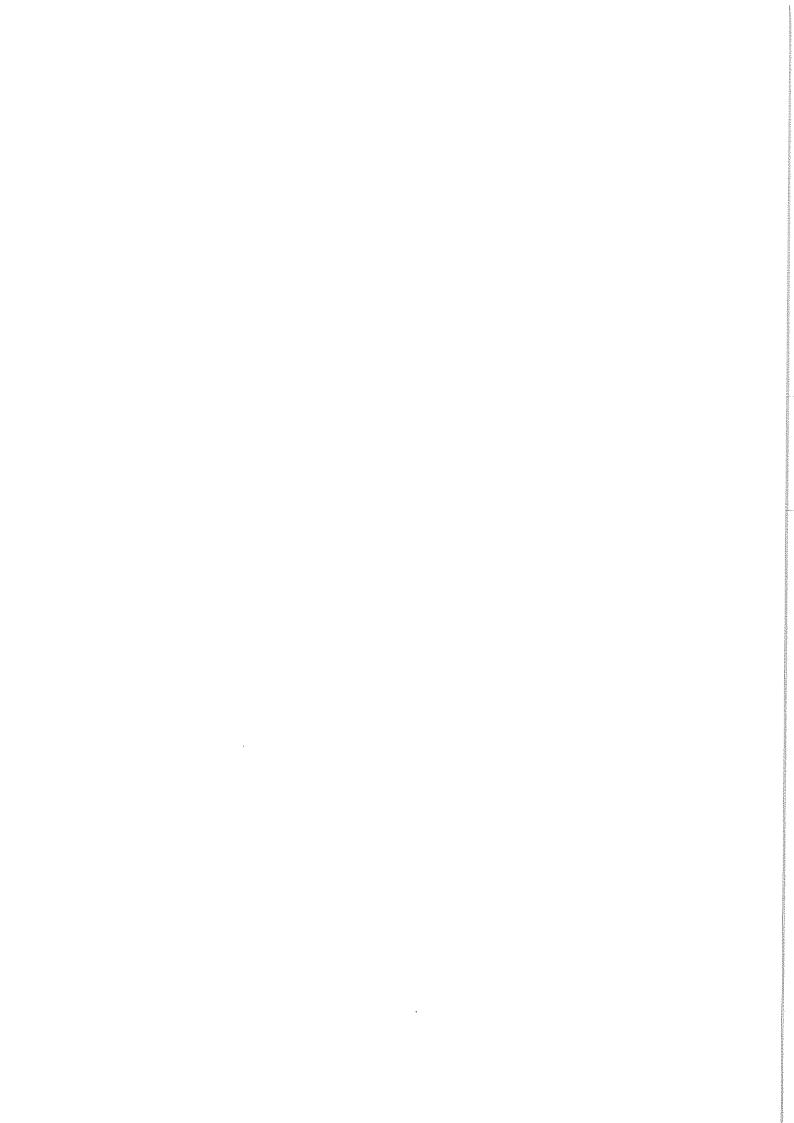
Communes	Population DGF données 2015	Contributions 2016	Contributions 2017 avec inflation 0,8%	variation en €	variation en %	Coût/hab
PIERRERUE	609	13 968,94 €	14 080,69 €	111,75€	0,80	23,12€
PIERREVERT	3986	97 762,53 €	98 544,63 €	782,10 €	0,80	24,72 €
PONTIS	119	3 618,55 €	3 647,50 €	28,95€	0,80	30,65 €
PUIMICHEL	300	8 884,84 €	8 955,92 €	71,08€	0,80	29,85€
PUIMOISSON	921	26 238,73 €	26 448,64 €	209,91 €	0,80	28,72€
QUINSON	672	28 419,67 €	28 647,02 €	227,36 €	0,80	42,63 €
REDORTIERS	115	2 586,75 €	2 607,44 €	20,69€	0,80	22,67 €
REVEST DES BROUSSES	355	7 878,91 €	7 941,94 €	63,03 €	0,80	22,37 €
REVEST DU BION	732	16 250,80 €	16 380,81 €	130,01 €	0,80	22,38 €
REVEST SAINT MARTIN	101	2 452,15 €	2 471,77 €	19,62 €	0,80	24,47 €
RIEZ	2170	64 243,01 €	64 756,95 €	513,94 €	0,80	29,84 €
ROUGON	184	3 617,95 €	3 646,89 €	28,94 €	0,80	19,82 €
ROUMOULES	878	21 503,51 €	21 675,53 €	172,03 €	0,80	24,69 €
SAINT ANDRE LES ALPES	1211	37 214,76 €	37 512,48 €	297,72 €	0,80	30,98€
SAINT BENOIT	237	5 191,16 €	5 232,69 €	41,53€	0,80	22,08€
SAINT ETIENNE LES ORGUES	1587	40 109,29 €	40 430,16 €	320,87 €	0,80	25,48 €
SAINT JACQUES	85	1 738,80 €	1 752,71 €	13,91 €	0,80	20,62€
SAINT JULIEN DU VERDON	241	7 686,50 €	7 747,99 €	61,49€	0,80	32,15€
SAINT LAURENT DU VERDON	187	4 847,10 €	4 885,87 €	38,78€	0,80	26,13 €
SAINT LIONS	72	1 549,84 €	1 562,23 €	12,40 €	0,80	21,70€
SAINT MAIME	925	22 545,70 €	22 726,06 €	180,37 €	0,80	24,57 €
SAINT MARTIN DE BROMES	727	22 139,56 €	22 316,68 €	177,12€	0,80	30,70.€
SAINT PAUL SUR UBAYE	426	10 836,55 €	10 923,24 €	86,69 €	0,80	25,64 €
SAINT PIERRE	140	3 135,63 €	3 160,72 €	25,09 €	0,80	22,58 €
SAINT PONS	934	22 598,96 €	22 779,75 €	180,79 €	0,80	24,39€
SAINT VINCENT SUR JABRON	289	6 467,27 €	6 519,01 €	51,74 €	0,80	22,56 €

E.P.C.I.	Population DGF données 2015	Contributions 2016	Contributions 2017 avec inflation 0,8%	variation en €	variation en %	Coût / hab
SAINTE CROIX LA LAUZE	103	2 222,80 €	2 240,58 €	17,78€	0,80	21,75€
SAINT-GENIEZ	169	3 621,92 €	3 650,90 €	28,98€	0,80	21,60€
SAINTE TULLE	3615	104 399,45 €	105 234,65 €	835,20 €	0,80	29,11 €
SALIGNAC	674	17 952,87 €	18 096,50 €	143,62 €	0,80	26,85€
SAUWANE	171	3 712,26 €	3 741,96 €	29,70€	0,80	21,88€
SAUSSES	196	3 972,85 €	4 004,64 €	31,78 €	0,80	20,43 €
SENEZ	240	5 182,20 €	5 223,66 €	41,46 €	0,80	21,77 €
SIGONCE	494	10 874,40 €	10 961,39 €	87,00€	. 0,80	22,19€
SIGOYER	122	2 673,88 €	2 695,27 €	21,39€	0,80	22,09€
SIMIANE LA ROTONDE	794	19 166,38 €	19 319,71 €	153,33 €	0,80	24,33 €
SISTERON	7837	314 784,83 €	317 303,11 €	2 518,28 €	0,80	40,49€
SOURRIBES	194	4 064,81 €	4 097,33 €	32,52€	0,80	21,12€
TARTONNE	203	4 161,18€	4 194,47 €	33,29 €	0,80	20,66 €
THEZE	275	6 831,42 €	6 886,08€	54,65€	0,80	25,04 €
THORAME BASSE	531	11 442,28 €	11 533,81 €	91,54 €	0,80	21,72€
THORAME HAUTE	567	12 290,94 €	12 389,27 €	98,33 €	0,80	21,85 €
TURRIERS	430	10 246,63 €	10 328,61 €	81,97 €	0,80	24,02€
UBRAYE	177	3 549,49 €	3 577,89€	28,40 €	0,80	20,21€
UVERNET FOURS	4096	96 179,11 €	96 948,54 €	769,43 €	0,80	23,67 €
VACHERES	411	9 935,24 €	10 014,72 €	79,48 €	0,80	24,37 €
VAL DE CHAVAGNE	172	3 398,24 €	3 425,42 €	27,19 €	0,80	19,92€
VALAVOIRE	69	1 366,96 €	1 377,89€	10,94 €	0,80	19,97 €
VALBELLE	310	6 424,42 €	6 475,81 €	51,40 €	0,80	20,89€
VAL D'ORONAYE	226	6 068,58 €	6 117,13 €	48,55 €	0,80	27,07€
VALENSOLE	3572	101 914,23 €	102 729,55 €	815,31 €	0,80	28,76 €
VALERNES	297	6 788,44 €	6 842,75 €	54,31 €	0,80	23,04 €
VAUMEILH	314	7 912,98 €	7 976,28 €	63,30 €	0,80	25,40 €
VERGONS	217	4 492,80 €	4 528,74 €	35,94 €	0,80	20,87€
VILLARS COLMARS	736	16 430,19 €	16 561,64 €	131,44€	0,80	22,50€
VILLENEUVE	4130	107 930,93 €	108 794,37 €	863,45 €	0,80	26,34 €
VOLX	3298	86 744,55 €	87 438,51 €	693,96 €	0,80	26,51 €
TOTAL COMMUNES	139 598	4 038 539,88 €	4 070 848,20 €	32 308,32 €	0,80	29,16€

DES ALPES DE HAUTE-PROYENCE

1 6 DEC. 2010

REPUBLIQUE FRANÇAISE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-68(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Budget primitif de l'exercice 2017

Le Président FIAERT expose :

Le budget primitif 2017 est élaboré dans un contexte financier particulièrement tendu, aussi bien pour le SDIS 04 que pour ses financeurs, que sont les communes, les EPCI ayant la compétence « incendie » et le Département.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses de gestion courante représentent 17,84 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses liées aux charges de personnels (sapeurs-pompiers professionnels, personnels administratifs et techniques, sapeurs-pompiers volontaires) représentent **56,66** % de cette section, pour un service public assurant une continuité territoriale 24 heures sur 24 au profit de la population des Alpes de Haute-Provence.

L'ensemble de cette section connaît une évolution de + 3,75 %.

Concernant les dépenses d'investissement, celles-ci seront **diminuées fortement**, eu égard au **fort endettement** de l'établissement public, et seront limitées au strict renouvellement des matériels et véhicules opérationnels et à l'acquisition d'un camion-citerne rural secours routier (CCRSR) et de trois camions citernes ruraux légers (CCRL).

Sur le plan immobilier, l'exercice budgétaire 2017 verra se terminer la réhabilitation de la caserne d'Oraison, le lancement de la reconstruction de la caserne de Barcelonnette, avec une programmation établie sur quatre exercices budgétaires et l'acquisition de structures modulables pour y aménager les vestiaires de la caserne de Riez. L'ensemble de cette section connaît une baisse de 5,00 %.

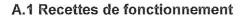
La balance générale se présente ainsi au regard des exercices précédents :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Évolution de 2016 à 2017
Fonctionnement	16 567 275,00 €	16 735 560,00 €	16 296 200,00 €	16 907 709,00 €	+ 3,75 %
Investissement	7 944 452,00 €	5 997 595,00 €	6 696 175,00 €	6 361 205,00 €	- 5,00 %
TOTAL	24 511 727,00 €	22 733 155,00 €	22 992 375,00 €	23 268 914,00 €	+ 1,20 %

Le budget global du SDIS 04 est en hausse de 1,20 % par rapport à 2016.

Le budget primitif 2017 est voté au niveau du chapitre.

A - Section de fonctionnement





Pour 2017, les recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

Articles		B.P. 2016	B.P. 2017
Articles	Libellé article	Montant	Montant
	013 – Charges de personnels	400 000,00 €	430 000,00€
6419	Remboursements sur rémunération	400 000,00 €	430 000,00 €
	042 – Neutralisation des amortissements	680 535,00 €	705 874,00 €
7761	Différence sur réalisations	0,00 €	0,00 €
7768.	Neutralisation des amortissements	431 000,00 €	466 539,00 €
7771	Quote-part subvention investissement. (FAI)	131 915,00 €	131 915,00 €
7772	Quote-part subvention investissement (FCTVA)	0,00 €	0,00 €
7773	Quote-part subvention investissement (CFM)	117 620,00 €	107 420,00 €
	70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	643 500,00 €	740 775,00 €
7061	Interventions soumises à facturation	101 500,00 €	180 000,00 €
70878	Par des tiers	540 000,00 €	558 775,00 €
7088	Autres produits et activités annexes	2 000,00 €	2 000,00 €
	74 – Contributions et participations	14 350 811,00 €	14 809 706,00 €
74712	Emplois d'avenir	0,00 €	0,00 €
74718	Autres	0,00 €	0,00 €
7473	Département	8 008 291,00 €	8 558 291,00 €
7474	Communes	5 344 220,00 €	5 350 495,00 €
7475	Groupements de collectivités	893 780,00 €	900 920,00 €
7477	Fonds européens	104 520,00 €	0,00 €
	75 – Autres produits de gestion courante	44 710,00 €	44 710,00 €
758	Autres produits de gestion courante	44 710,00 €	44 710,00€
	76 - Produits financiers	100,00€	100,00€
761	Produits de participations	100,00€	100,00€
1.	77 – Produits exceptionnels	176 544,00 €	176 544,00 €
7711	Débits et pénalités perçus	6 544,00 €	6 544,00 €
7718	Produits exceptionnels opérations de gestion	0,00 €	0,00€
773	Mandat et titres annulés	0,00€	0,00€
775	Produits de cessions et immobilisations	0,00€	0,00€
7788	Autres produits exceptionnels	170 000,00 €	170 000,00 €
1.15.	77 – Produits exceptionnels	176 544,00 €	176 544,00 €
1.34	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 296 200,00 €	16 907 709,00 €

A.2 Dépenses de fonctionnement

Pour 2017, les dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

Compton	The state of the s	B.P. 2016	B.P. 2017	
Comptes	Libellé article	Montant	Montant	
	011 – Charges à caractère général	3 259 186,00 €	3 016 181,00 €	
60	Achats et variations de stocks	1 225 415,00 €	1 190 467,87 €	
61	Services extérieurs	1 447 021,00 €	1 284 123,36 €	
62	Autres services extérieurs	581 600,00 €	493 940,00 €	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	5 150,00 €	47 649,77 €	
	012 – Charges de personnels et frais assimilés	9 056 396,00 €	9 580 168,00 €	
62	Autres personnels extérieurs	2 640,00 €	3 783,00 €	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	76 695,00 €	85 118,00 €	
64	Charges de personnels*	8 977 061,00 €	9 491 267,00 €	
gara Ara	65 - Autres charges de gestion courante	136 570,00 €	136 570,00 €	
	66 - Charges financières	779 195,00 €	799 195,00 €	
	67 - Charges exceptionnelles	3 000,00 €	3 000,00 €	
	68 - Dotation aux amortissements et provisions	0,00€	85 420,00 €	
	022 - Dépenses imprévues	0,00 €	5 000,00 €	
	042 - Dotation aux amortissements	3 061 853,00 €	3 282 175,00 €	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 296 200,00 €	16 907 709,00 €	

^{*} dont :3 414 309,08 € pour les indemnités versées aux SPV (opérations, formations, SSSM, 55 000 € pour la PFŔ et 235 000 € pour l'allocation de vétérance des anciens SPV.

B - Section d'investissement

B.1 Recettes d'investissement

Pour 2017, les recettes d'investissement se répartissent de la façon suivante :

Comptes	Libellé article	B.P. 2016	B.P. 2017	
Comples	Libelle article	Montant	Montant	
· ·	024 - Produits des cessions	80 000,00 €	80 000,00 €	
1,37	040 - Amortissements	3 061 853,00 €	3 282 175,00 €	
	10 - Dotations et fonds divers	530 000,00 €	518 000,00 €	
10222	FCTVA	530 000,00 €	518 000,00 €	
	13 - Subventions d'investissement	267 000,00 €	120 000,00 €	
1321	Etat et établissements nationaux	12 000,00 €	120 000,00 €	
1337	Fonds européens	255 000,00 €	0,00€	
	16 - Emprunts, dettes et assimilés	2 753 322,00 €	2 357 030,00 €	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 953 322,00 €	1 557 030,00 €	
166	Refinancement de la dette	800 000,00 €	800 000,00 €	
	21 – Immobilisations corporelles	2 000,00 €	2 000,00 €	
	27 – Autres immobilisations financières	2 000,00 €	2 000,00 €	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 696 175,00 €	6 361 205,00 €	

B.2 Dépenses d'investissement

Pour 2017, les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante BLIQUE FRANÇAISE

_ 14,544.		B.P. 2016	B.P. 2017
Comptes	Libellé article	Montant	Montant
	AP/CP Informatisation opérationnelle - Antarès	179 662,00 €	90 000,00 €
	AP/CP CIS Oraison	670 700,00 €	300 000,00€
	AP/CP CIS Barcelonnette	0,00€	200 000,00 €
	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	680 535,00 €	705 874,00 €
	16 – Produits des emprunts	2 124 753,00 €	2 255 120,00 €
1641	Emprunts en euros	1 324 753,00 €	1 455 120,00 €
166	Refinancement de la dette	800 000,00 €	800 000,00 €
	20 – Immobilisations incorporelles	160 200,00 €	80 448,00 €
	21 – Immobilisations corporelles	2 592 325,00 €	2 619 463,00 €
	23 – Travaux neufs et grosses réparations	285 000,00 €	107 300,00 €
14.	27 – Autres immobilisations financières	3 000,00 €	3 000,00€
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 696 175,00 €	6 361 205,00 €

La section d'investissement serait équilibrée par l'emprunt.

Le programme d'équipement pour 2017 est détaillé ci-après, par chapitre et par service :

A.P./C.P.	INFORMATISATION OPERATIONNELLE - ANTARES		
Articles	Libellé article	B.P. 2016 Montant	B.P. 2017 Montant autorisé
2051	Concessions droits similaires, brevets.	0,00€	90 000,00 €
2183	Matériel informatique	4 878,00 €	0,00€
23132	Etudes	9 360,00 €	0,00€
235311	Réseaux de transmission – émetteurs-récepteurs	165 424,00 €	0,00€
-	TOTAL CRÉDITS DE PAIEMENT	179 662,00 €	90 000,00 €

A.P./C.P.	CASERNE ORAISON		
		B.P. 2016	B.P. 2017
Articles	Libellé article	Montant	Montant autorisé
231312	Centres d'incendie et de secours	670 700,00 €	300 000,00 €
	TOTAL CRÉDITS DE PAIEMENT	670 700,00 €	300 000,00 €

A.P./C.P.	CASERNE BARCELONNETTE		
		B.P. 2016	B.P. 2017
Articles	Libellé article	Montant	Montant autorisé
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00€	200 000,00 €
	TOTAL CRÉDITS DE PAIEMENT	0,00€	200 000,00 €

• Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : 80 448,00 €

■ Bâtiments :

Libellé	Article	Montant autorisé
Maîtrise d'œuvre réfection du système de chauffage et de climatisation pour réfection du système obsolète = 60 000 €/TTC de chauffage et frais de maîtrise d'œuvre pour achèvement de la sécurisation électrique du site de Digne les Bains	2031	30 000,00 €

Informatique :

Libellé	Article	Montant autorisé
Deux Licences proxy Fortinet	2051	5 300,00 €
Huit routeurs Wifi	2051	1 600,00 €
Logiciel Prévention	2051	29 448,00 €
Mise à jour de la licence Vmware workstation	2051	200,00 €
Licence Mind Manager	2051	1 900,00 €
Cinq licences logiciel ADOBE PDF	2051	1 000,00 €
Migration version Vm Ware version 6.	2051	4 000,00 €
Mise à jour logiciel visites médicales	2051	2 000,00 €

Marchés publics :

Libellé	Article	Montant autorisé
Frais d'insertion	2033	5 000,00 €

• Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 2 619 463,00 €

Patrimoine :

Libellé	Article	Montant autorisé
Remplacement d'une porte basculante par une sectionnelle (Caserne de Reillanne)	21312	7 000,00 €
Isolation thermique travée ambulance et chauffage (caserne d'Entrevaux)	21312	15 000,00 €
Travaux d'isolation thermique des garages et aménagement espace sanitaire pour ambulance (caserne Seyne les Alpes)	21312	9 000,00 €

DES	A ROU A LA PEGEGO TURE ALIZE S DE HAUTE-PROVENCE
	18 100. 200

Libellé	2554	B'Article R	Montant autorisé
Travaux d'isolation thermique des garages et aménagen espace sanitaire pour ambulance (caserne Saint André l'Alpes)		21312	9 000,00 €
Travaux d'isolation de la travée ambulance (caserne Grélles Bains)	oux	21312	14 000,00 €
Travaux d'isolation thermiques et pilotage du chauffage darages (caserne Colmars les Alpes)	des	21312	15 000,00 €
Pilotage du chauffage des garages (caserne Moustiers Sainte-Marie)		21312	3 000,00€
Pilotage du chauffage des garages (caserne Gréoux les Bains)		21312	4 000,00 €
Pilotage du chauffage des garages (caserne Annot)		21312	3 000,00€
Pilotage du chauffage des garages (caserne La Javie)		21312	3 000,00€
Travaux de voirie (caserne Moustiers Sainte-Marie)		21312	15 000,00 €
Remplacement de fenêtres- 1 ^{ère} tranche (caserne Noyers sur Jabron)		21312	10 000,00 €
Climatisation local alerte (caserne Quinson)		21312	3 500,00€
Aménagement bureaux (État-major)		21312	5 000,00€
Climatisation bureau Chef de Centre et local alerte (case Forcalquier)	erne	21312	5 000,00€
Travaux d'urgence tous CIS		21312	35 500,00 €
Matériels et mobiliers de bureau (140 casiers individuels Manosque + 20 casiers individuel Allos (2 ^{ème} tranche) + complément mobilier pour les CIS et services de la DDSIS)		2184	20 000,00 €
Remplacement électroménager ensemble des casernes		21882	10 000,00 €

Transmissions:

Libellé	Article	Montant autorisé
Acquisitions émetteurs-récepteurs mobiles et portatifs numériques	215311	198 900,00 €
Plateforme de localisation des appels d'urgence	215311	45 000,00 €
Remplacement et maintien en condition des onduleurs	215312	5 520,00 €
Quatre émetteurs POCSAG pour migration des bips en 173 MHz	215312	7 200,00 €
Deux perroquets POCSAG IP 173Mhz	215312	7 000,00 €
Dix antennes radio et câbles type « coax »	215312	4 600,00€
Remplacement téléphones défectueux	215312	2 500,00 €

Opérations :

Libellé	Article	Montant autorisé
Acquisitions vigies automatisées	215315	128 000,00 €

■ Parc roulant :

Libellé	Article	Montant autorisé
Renouvellement de quatre VSAV	2156101	320 000,00€
Renouvellement de trois VLU	2156104	69 000,00€
Renouvellement de trois VLHR	2156105	90 000,00€
Acquisition de deux véhicules légers de maintenance	2156106	71 050,00 €
Acquisition d'un CCRSR	2156111	250 000,00€
Acquisition de trois CCR légers	2156111	420 000,00 €
Renouvellement de deux véhicules légers de commandement	2182	54 000,00 €
Rachat des véhicules de commandement DACIA Stepway	2182	12 780,00 €

Santé et Secours Médical :

Libellé	Article	Montant
Libene	Aitiolo	autorisé
SCOPE	2156201	30 000,00€
Module EES Externe	2156201	1 400,00 €
Respirateur	2156201	1 000,00€
Pousse seringue	2156201	2 400,00€
Oxymètre	2156201	2 065,00 €
Rad 57	2156201	1 800,00 €
Hémocue	2156201	800,00€
Perceuse IO	2156201	991,20€
Aspirateur de mucosité	2156201	5 168,40 €
Planche	2156201	481,44 €
Matelas coquille	2156201	3 374,80 €
CPAP Boussignac	2156201	4 531,20 €
Sac premier secours	2156201	554,60 €
Sac O2	2156201	342,20 €
Sac Médecin	2156201	295,00€
Sac Infirmier	2156201	590,00€
Sac Montagne	2156201	590,00€
Attelles dépression membre	2156201	1 503,32 €
Couvertures	2156201	619,50 €
ACT	2156201	177,00 €
Équipement des quatre VSAV	2156201	32 000,00 €

Petit Matériel - EPI :

Libellé	Article	Montant autorisé
Groupe de Secours en Montagne	2156203	5 000,00 €
Equipe S.A.V. et plongée	2156204	7 091,00 €
Equipe risques technologiques	2156205	5 266,80 €
Equipe sauvetage déblaiement	2156206	11 841,60 €
Tuyaux de refoulement	2156209	49 530,00 €
Désincarcération et de balisage	2156209	4 000,00 €
Pièces de jonction	2156209	7 500,00 €
Trois explosimètres	2156209	3 560,00€
Vingt lampes portatives SURVIVOR LED	2156209	4 400,00 €

DES ALPED DE HAUTE PROVENCE

Libellé	REPUBL	⊖Article	─ Montant ▷AlSautorisé
Deux kits pour feux de cheminée	Deux kits pour feux de cheminée		1 008,00 €
Remplacement du matériel du VSR Château-Arnoux		2156209	44 000,00 €
Renouvellement de 50 détecteurs de CO		2156209	4 800,00 €
Renouvellement de 5 échelles à crochets		2156209	2 250,00 €
Renouvellement de 5 échelles		2156209	3 300,00 €
Renouvellement de 50 extincteurs		2156209	4 250,00 €
Équipement d'un CCRSR		2156209	92 804,00 €
Équipement de trois CCR Légers		2156209	40 074,00 €
Équipement de trois VLHR		2156209	2 550,00 €
Équipement de trois VLU		2156209	900,00€
Remplacement de 100 masques de fuite		2156210	26 000,00€
Remplacement de masques de fuite formation	Remplacement de masques de fuite formation		5 500,00€
Remplacement de 150 balises d'immobilité	Remplacement de 150 halises d'immobilité		22 500,00 €
Lots de sauvetage et protection contre les chutes		2156211	5 880,00€
Outillages d'atelier		21578	5 000,00€

Informatique :

Libellé	Article	Montant autorisé
Un serveur informatique pour l'État-major	2183	18 000,00€
Une baie de stockage de données DATA	2183	45 000,00 €
Réseau spécialisé pour mutualiser les ressources de stockage (SAN)	2183	15 000,00€
Changement d'un poste informatique complet	2183	1 200,00
Postes informatiques portables formation	2183	2 000,00

Habillement :

Libellé	Article	Montant autorisé
Vestes textiles	21881	27 630,00 €
Sur-pantalon textiles	21881	22 275,00 €
Pantalons SPF1	21881	16 450,00 €
Vestes SPF1	21881	16 500,00 €
Bottes à lacets	21881	21 000,00 €
Casques F1	21881	11 400,00 €
Casques F2	21881	7 600,00 €
Lampes	21881	7 500,00 €
Parkas/blousons	21881	25 986,74 €
Polos MC	21881	3 626,00 €
Polos ML	21881	2 100,00 €
Chemises F1 avec bande rouges	21881	4 250,00 €
Cagoules	21881	3 200,00€
Gants de type C1	21881	4 380,00 €
Gants de type C2	21881	1 100,00 €
G.H.V.	21881	1 450,00 €
Ceinturons	21881	1 911,20 €
Sacs couchage	21881	1 200,00 €
Tenues de sortie	21881	3 700,00 €
Vestes pantalons intempéries	21881	1 440,00 €

Libellé	Article	Montant autorisé
Equipe GSMSP	21881	12 500,00 €
Equipe SD	21881	8 290,00 €
Equipe SAV	21881	6 535,00 €

Formation/Sport :

Libellé	Article	Montant autorisé
Pièces de jonctions véhicule formation	2156208	5 000,00€

- Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : 107 300,00 €
 - Service patrimoine :

Libellé	Article	Montant autorisé
Busage canal des Sièyes	2312	7 300,00 €
Mise en place de structures préfabriquées, travaux d'isolation et de pilotage de chauffage de la caserne de Riez	231312	100 000,00 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer sur le projet de budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS S.D.I.S. 04

Numéro SIRET: 28040016900023

POSTE COMPTABLE: PAYEUR DEPARTEMENTAL 04

M. 61



Budget primitif

BUDGET : Budget Principal (1) Agrégé au budget principal de (2)

ANNEE 2017

⁽¹⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales		2
A - Modalités de vote du budget		3 4
B - Exécution du budget de l'exercice précédent		7
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble du budget		. 6
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement		7
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	SHUYCHARARARA SA	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	DES AUH. NICH MULTER KOMENCE	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes		10
III - Vote du budget	18 928. 20%	
A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble		12
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	REPUBLIQUE FRANÇAISE	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		16
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble		17
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme o	d'équipement	18
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équ	uipement	19
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autoris	sation de programme	20
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans un	ne autorisation de programme	21
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser		24 25
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières		26
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement		27
B5 - Section d'investissement - Recettes financières		28
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de ti	iers	29
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections		30
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales		31
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépense	98	32
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	S	
IV - Annexes		
A - Eléments du bilan		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		34
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		35
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		39
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		40 41
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		43
A2 - Méthodes utilisées		44
A3 - Etat des provisions		45
A4 - Etat des charges transférées		46
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers		
B - Engagements hors bilan		47
B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		48
B2 - Etat des contrats de crédit-bail		49
B3 - Etat des contrats de PPP		50
B4 - Etat des engagements donnés		51
B5 - Etat des engagements reçus		52
B6 - Situation des autorisations de programme		53
B7 - Situation des autorisations d'engagement		
C - Autres éléments d'information		54
C1 - Etat du personnel	or.	56
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financi	ei	51
C3.1 - Liste des organismes de regroupement		58
C3.2 - Liste des établissements publics créés		59
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Δ.	60
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	~	
D - Arrêté et signatures		6
D - Arrêté et signatures		0.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	ł
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Α

I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (4) de l'exercice précédent.

III - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

IV - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (5).



⁽¹⁾ A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

⁽²⁾ Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

⁽³⁾ Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

⁽⁴⁾ Indiquer « primitif de l'exercice précèdent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

⁽⁵⁾ A compléter par un seul des trois choix sulvants :

⁻ sans reprise des résultats de l'exercice N-1,

⁻ avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,

⁻ avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	В

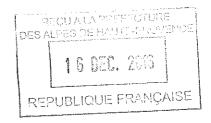
	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	0,00
Fonctionnement	. 0,00	0,00	(2) 0,00	00,0

- (1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
- (2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1, Indiquer le signe -- si déficitaire, et + si excédentaire.
- (3) Indiquer le signe si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER - DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVE	STISSEMENT-TOTAL	(i) O,(00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,0	00
13	Subventions d'investissement	0,	,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,	,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,1	,00
20	Immobilisations incorporelles	0,1	00
204	Subventions d'équipement versées	0,0	,00
21	Immobilisations corporelles	0,	,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,	,00
23	Immobilisations en cours	0,0	,00
26	Participations et créances rattachées	0,4	,00
27	Autres immobilisations financières	0,4	,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT-TOTAL	(11) 0,	,00
011	Charges à caractère général	0,	,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,	,00
014	Atténuations de produits	0,	,00
65	Autres charges de gestion courante	0,	,00
66	Charges financières	0,	,00
67	Charges exceptionnelles	0,1	,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.



I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	В

		RESULTAT CUMULE					
	Dép	enses	Rece	ettes	Solde (B)	= (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif	
TOTAL DU BUDGET	[+][0,00	III + IV	0,00	0,00	0,00	
Investissement	ı	0,00	III	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	(1	0,00	IV	0,00	0,00	0,00	

RESTES A REALISER - RECETTES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Titres restant	à émettre
SECTION D'INVE	STISSEMENT-TOTAL	(111)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT-TOTAL	(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
74	Contributions et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.



11 II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET A1 **VUE D'ENSEMBLE**

	Î	DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)		6 361 205,00 S ALEE STEE STEE STATE STATE
1	+	4	16 Def.+ 200
R E P	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00 ₇	EPUBLIQUE FRANÇAISE
O R	001 Solde d'exécution de la section d'investissement	(si solde négatif)	(si solde positif)
T S	reporté (2)	0,00	0,00
الكا	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	6 361 205,00	6 361 205,00
B		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	16 907 709,00	16 907 709,00
<u> </u>	+	+	+
R E P	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
o R		(si déficit)	(si excédent)
T	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	0,00	0,00
L	<u>=</u>	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	16 907 709,00	16 907 709,00
and the second particular	TOTAL DU BUDGET (5)	23 268 914,00	23 268 914,00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

F		- í			RECETTES	
1		DÉPENSES				
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	5 655 331,00	705 874,00	6 361 205,00	3 079 030,00	3 282 175,00	6 361 205,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	13 625 534,00	3 282 175,00	16 907 709,00	16 201 835,00	705 874,00	16 907 709,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	19 280 865,00	3 988 049,00	23 268 914,00	19 280 865,00	3 988 049,00	23 268 914,00

Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.
 A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédant.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des resultats de l'exercice precedent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

⁽³⁾ Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

⁽⁵⁾ Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Î	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
ŀ	EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1	

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	3 016 181,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 580 168,00	
65	Autres charges de gestion courante	136 570,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		740 775,00
74	Contributions et participations		14 809 706,00
75	Autres produits de gestion courante		44 710,00
013	Atténuations de charges		430 000,00
ļ	tion des services	12 732 919,00	16 025 191,00
66	Charges financières	799 195,00	
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	
68	Dotations amortissements et provisions	85 420,00	
022	Dépenses imprévues	5 000,00	
76	Produits financiers		100,00
77	Produits exceptionnels		176 544,00
78	Reprises amortissements et provisions		0,00
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	I 13 625 534,00	II 16 201 835,00

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :	2 576 301,00
(Recettes réelles – Dépenses réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	Opérations d'ordre entre sections		3 282 175,00		705 874,00
043	Opérations ordre intérieur de la section		0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00		
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	III	3 282 175,00	IV	705 874,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 :	2 576 301,00

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	٧	0,00	VI	0,00
TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	16 907 709,00	II+IV+VI	16 907 709,00

⁽¹⁾ DF 023 = RI 021 ; DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



Ì	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
	EQUILIBRE FINANCIER-SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	(1) 518 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	120 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 255 120,00	2 357 030,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2) 170 448,00	(3) 0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	(3) 0,00
21	Immobilisations corporelles	(2) 2 619 463,00	(3) 2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(2)	(3) O O O O O O O O O O O O O O O O O O O
23	Immobilisations en cours	(2) 607,300,00	(3) DE LOUIS-PROVENCE 0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	\$ 000,00	18020. 200 2000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0.00	UBLICUE ERANÇAISE
024	Produits des cessions d'immobilisations		80 000,00
1	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	I 5 655 331,00	li 3 079 030,00

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :	2 576 301,00
(Dépenses réelles – Recettes réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections		705 874,00		3 282 175,00
041	Opérations patrimoniales		0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement				0,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	III	705 874,00	IV	3 282 175,00

Ī	AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040	2 576 301,00
Į	Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)	

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V 0,00	VI 0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		VII 0,00
CAPITALISE (5)		

		6 361 205.00 II + IV + VI + VII	6 361 205.00
TOTAL DE LA SECTION	[I + III + V	6 361 205,00 II + IV + VI + VII	0 301 203,00
TOTAL DE LA CECTION			

⁽¹⁾ Hors 1068.

⁽²⁾ Y compris les programmes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

 $^{(4)\,}RI\,021 =\, DF\,023\,;\,RI\,040 = DF\,042\,;\,DI\,040 = RF\,042\,;\,DI\,041 = RI\,041.$

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

ĺ	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
1		534
	BALANCE GENERALE-DEPENSES	BI
- 1		<u> </u>

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 016 181,00		3 016 181,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 580 168,00		9 580 168,00
014	Atténuations de produits	0.00		0,00
60	Achats et variation des stocks	THE STREET OF STREET	0,00	0,00
		136 570,00		136 570,00
65	Autres charges de gestion courante	799 195,00	0,00	799 195,00
66 67	Charges financières Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	85 420,00	3 282 175,00	3 367 595,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	enses de fonctionnement -Total	13 625 534,00	3 282 175,00	16 907 709,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 16 907 709,00

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	239 335,00	239 335,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 255 120,00	0,00	2 255 120,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	590 000,00		590 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	80 448,00	0,00	80 448,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	2 619 463,00	0,00	2 619 463,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	107 300,00	0,00	107 300,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	3 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
19	Diff, sur réalisations d'immobilisations		466 539,00	466 539,00
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	enses d'investissement -Total	5 655 331,00	705 874,00	6 361 205,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 361 205,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre seml-budgétaires.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61,

⁽³⁾ Hors chapitres programmes.

⁽⁴⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

⁽⁵⁾ A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière: RECUALA PREFECTURE

⁽⁶⁾ A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

⁽⁷⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Ħ	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
1	II - PRESENTATION GENERALE DO DODGET	1-
H	DALAMOF OFMEDALE DECETTES	1 B2
I	BALANCE GENERALE-RECETTES	

1-FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2)				
013	Atténuations de charges	430 000,00		430 000,00	
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	740 775,00		740 775,00	
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00	
72	Production immobilisée		0,00	0,00	
74	Contributions et participations	14 809 706,00		14 809 706,00	
75	Autres produits de gestion courante	44 710,00	0,00	44 710,00	
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	
77	Produits exceptionnels	176 544,00	705 874,00	882 418,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	
79	Transferts de charges		0,00	0,00	
	ettes de fonctionnement – Total	16 201 835,00	705 874,00	16 907 709,00	

	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 16 907 709,00

2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

		(y compris les restes	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)		
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	518 000,00	0,00	518 000,00
13	Subventions d'investissement	120 000,00	0,00	120 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 357 030,00	0,00	2 357 030,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00
28	Amortissement des immobilisations		3 282 175,00	3 282 175,00
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
li l	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00		80 000,00
024		3 079 030,00	3 282 175,00	6 361 205,00
Rece	ettes d'investissement –Total	1 3 079 030,00	J 202 110,00	

	T
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)	0,00
	+
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 361 205,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations retatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

⁽³⁾ Seui le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

⁽⁴⁾ A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie

⁽⁵⁾ A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

S.D.I.S. 04 - Budget Principal - BP - 2017

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	Α

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 259 186,00	0,00	3 016 181,00	3 016 181,00	3 016 181,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	3 259 186,00	0,00	3 016 181,00	3 016 181,00	3 016 181,00
012	Charges de personnel et frais	9 056 396,00	0,00	9 580 1 68,00	9 580 168,00	9 580 168,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	136 570,00	0,00	136 570,00	136 570,00	136 570,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	136 570,00	0,00	136 570,00	136 570,00	136 570,00
66	Charges financières	779 195,00	0,00	799 195,00	799 195,00	799 195,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00		85 420,00	85 420,00	85 420,00
022	Dépenses imprévues	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	3 061 853,00		3 282 175,00	3 282 175,00	3 282 175,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépens	ses de fonctionnement - Total	16 296 200,00	0,00	16 907 709,00	16 907 709,00	16 907 709,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 16 907 709,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
70	Prod. services, domaine, ventes	643 500,00	0,00	740 775,00	740 775,00	740 775,00
	diverses					
74	Contributions et participations	14 350 811,00	0,00	14 809 706,00	14 809 706,00	14 809 706,00
75	Autres produits de gestion courante	44 710,00	0,00	44 710,00	44 710,00	44 710,00
013	Atténuations de charges	400 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels	176 544,00	0,00	176 544,00	176 544,00	176 544,00
78	Reprises amortissements et	0,00		0,00	0,00	0,00
042	provisions Opérations d'ordre entre sections	680 535,00		705 874,00	705 874,00	705 874,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	` 0,00		0,00	0,00	0,00
		16 296 200,00	0,00	16 907 709,00	16 907 709,00	16 907 709,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 907 709,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap./		Pour mémoire	Propositions du	Vote du conseil
Art. (1)	Libellé (1)	budget précédent	président	d'administration
011	Charges à caractère général	3 259 186,00	3 016 181,00	3 016 181,00
60611	Eau et assainissement	11 000,00	11 000,00	11 000,00
60612	Energie - Electricité	290 000,00	290 000,00	290 000,00
60613	Chauffage urbain	. 15 500,00	10 500,00	10 500,00
60621	Combustibles	50 000,00	31 500,00	31 500,00
60622	Carburants	300 000,00	299 971,27	299 971,27
60623	Alimentation	252 505,00	250 150,00	250 150,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	19 000,00	19 000,00	19 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	166 350,00	142 140,00	142 140,00
60636	Habillement et vêtements de travail	15 000,00	13 136,60	13 136,60
6064	Fournitures administratives	33 600,00	23 795,00	23 795,00
60661	Médicaments	4 000,00	5 000,00	5 000,00
60662	Vaccins et sérums	960,00	1 000,00	1 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	36 000,00	47 000,00	47 000,00
6067	Produits d'intervention	18 000,00	31 275,00	31 275,00
6068	Autres matières et fournitures	8 500,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	78 700,00	37 700,00	37 700,00
6135	Locations mobilières	320 230,00	195 810,00	195 810,00
61521	Entretien terrains PEQUATAR	REFECTURE 1 800,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics DES ALPES DE HA	UTE 0 1 40 000,00	40 000,00	40 000,00
61551	Entretien matériel roulant	330 000,00	340 000,00	340 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers 1 8 93	79 000,00	63 354,00	63 354,00
6156	Maintenance	193 961,00	219 031,00	219 031,00
6161	Multirisques		169 000,00	169 000,00
6168	Autres primes d'assurance	FRAMÇA 48 500,00	43 000,00	43 000,00
61821	Abonnements	6 500,00	6 194,00	6 194,00
6184	Versements à des organismes de formation	135 000,00	135 000,00	135 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	250,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	43 680,00	33 034,36	33 034,36
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 200,00	2 500,00	2 500,00
6226	Honoraires	17 000,00	25 000,00	25 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	4 400,00	4 400,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 100,00	13 100,00	13 100,00
6233	Foires et expositions	500,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	17 200,00	17 700,00	17 700,00
6238	Divers	3 000,00	1 150,00	1 150,00
6241	Transports de biens	10 800,00	8 100,00	8 100,00
6247	Transports collectifs du personnel	350,00	1 700,00	1 700,00
6251	Voyages, déplacements et missions	149 200,00	127 700,00	127 700,00
6255	Frais de déménagement	3 000,00	3 000,000	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	18 000,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	180 000,00	185 840,00	185 840,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	250,00	250,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	145 000,00	65 000,00	65 000,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	6 000,00	6 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	41 000,00	41 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 500,00	4 000,00	4 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 650,00	2 649,77	2 649,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 056 396,00	9 580 168,00	9 580 168,00
6218	Autre personnel extérieur	2 640,00		3 783,00
6331	Versement de transport	15 334,00	1	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 334,00		13 984,81
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	46 026,00		55 673,80
64111	Rémunération principale titulaires	2 492 128,00		2 559 481,98
64112	SFT, indemnité résidence	45 165,00		49 624,75
64113	NBI	15 465,00		12 202,41
	Autres indemnités titulaires	1 432 999,00	1 429 165,97	1 429 165,97

Chap. /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions du	Vote du conseil
Art. (1)		budget précédent	président	d'administration
64131	Rémunérations personnel non titulaire	31 262,00	19 655,64	19 655,64
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	1 995 789,00	2 660 000,00	2 660 000,00
64145	Vacations versées aux employeurs	500,00	282,20	282,20
64146	Service de santé	32 945,00	53 026,88	53 026,88
64148	Autres vacations	501 025,00	701 000,00	701 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	26 160,00	26 160,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	444 449,00	444 679,89	444 679,89
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 045 555,00	1 051 543,65	1 051 543,65
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 220,00	2 047,28 99 836,35	2 047,28
6455	Cotisations pour assurance du personnel	82 000,00	· ·	99 836,35
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	530 000,00	55 000,00	55 000,00
646	Allocations de vétérance	230 000,00	235 000,00	235 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 560,00	1 560,00	1 560,00
6478	Autres charges sociales diverses	91 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	91 000,00	91 000,00
65	Autres charges de gestion courante	136 570,00	136 570,00	136 570,00
651	Redevance pour concessions brevet,	7 200,00	7 200,00	7 200,00
6531	Indemnités	23 000,00	23 000,00	23 000,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6558	Autres contributions obligatoires	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6573	Subv. fonctionnement organismes publics	2 720,00	2 720,00	2 720,00
6574	Subv. fonct, assoc. et personnes privées	86 150,00	86 150,00	86 150,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
TOTAL G	ESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)	12 452 152,00	12 732 919,00	12 732 919,00
66	Charges financières (B)	779 195,00	799 195,00	799 195,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	770 000,00	790 000,00	790 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 995,00	2 995,00	2 995,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6688	Autres	0,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles (C)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés(sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations amortissements et provisions (D)	0,00	85 420,00	85 420,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	85 420,00	85 420,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL D	ES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E	13 234 347,00	13 625 534,00	13 625 534,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	3 061 853,00	3 282 175,00	3 282 175,00
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	3 061 853,00	3 282 175,00	3 282 175,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 061 853,00	3 282 175,00	3 282 175,00
(= Prél	èvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		,	
TOTAL D	ES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	16 296 200,00	16 907 709,00	16 907 709,00

	士,
RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 907 709,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)Montant des ICNE de l'exercice2 995,00Montant des ICNE de l'exercice N-10,00≈ Différence ICNE N – ICNE N-12 995,00

REPUBLIQUE FRANÇAISE

⁽¹⁾ Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

⁽²⁾ Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

⁽³⁾Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négalif.



ļ	III – VOTE DU BUDGET		
1	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES	A2	
- 1	SECTION DE LONGHONNEMENT - LEGELLEG - DELVIELVILLORGE		

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	643 500,00	740 775,00	740 775,00
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	101 500,00	180 000,00	180 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	540 000,00	558 775,00	558 775,00
7088	Autres produits d'activités annexes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74	Contributions et participations	14 350 811,00	14 809 706,00	14 809 706,00
7473	Participation départements	8 008 291,00	8 558 291,00	8 558 291,00
7474	Participation communes	5 344 220,00	5 350 495,00	5 350 495,00
7475	Particip, groupements de collectivités	893 780,00	900 920,00	900 920,00
7477	Participation fonds européens	104 520,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	44 710,00	44 710,00	44 710,00
758	Produits divers de gestion courante	44 710,00	44 710,00	44 710,00
013	Atténuations de charges	400 000,00	430 000,00	430 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	400 000,00	430 000,00	430 000,00
TOTA	L GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)	15 439 021,00	16 025 191,00	16 025 191,00
76	Produits financiers (B)	100,00	100,00	100,00
761	Produits de participations	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels (C)	176 544,00	176 544,00	176 544,00
7711	Dédits et pénalités perçus	6 544,00	6 544,00	6 544,00
7788	Autres produits exceptionnels	170 000,00	170 000,00	170 000,00
78	Reprises amortissements et provisions (D)	0,00	0,00	0,00
Т	OTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D	15 615 665,00	16 201 835,00	16 201 835,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	680 535,00	705 874,00	705 874,00
7768	Neutralisation des amortissements	431 000,00	466 539,00	466 539,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	249 535,00	239 335,00	239 335,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	680 535,00	705 874,00	705 874,00
TOTAL	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	16 296 200,00	16 907 709,00	16 907 709,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
	<u> </u>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 907 709,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

DOLUM WWW TOTAL TO	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

⁽⁴⁾ SI le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



⁽²⁾ Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = Df 040, RF 043 = DF 043.

⁽³⁾Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

F	III – VOTE DU BUDGET	111
H	SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
Dépenses d'équipement	3 887 887,00	0,00	3 397 211,00	3 397 211,00	3 397 211,00
Non individualisées en programmes d'équipement	3 037 525,00	0,00	2 807 211,00	2 807 211,00	2 807 211,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	3 037 525,00	0,00	2 807 211,00	2 807 211,00	2 807 211,00
- Individualisées en programmes d'équipement	850 362,00	0,00	590 000,00	590 000,00	590 000,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	850 362,00	0,00	590 000,00	590 000,00	590 000,00
Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Avec AP / CP	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	2 127 753,00	0,00	2 258 120,00	2 258 120,00	2 258 120,00
040 Opérations d'ordre entre sections	680 535,00		705 874,00	705 874,00	705 874,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	8 18 18	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	6 696 175,00	0,00	6 361 205,00	6 361 205,00	6 361 205,00

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
ļ		=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 361 205,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECEITES D'INVESTIGELIET					
Nature	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
Recettes d'équipement	2 222 322,00	0,00	1 679 030,00	1 679 030,00	1 679 030,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	1 412 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
Opérations d'ordre entre sections	3 061 853,00		3 282 175,00	3 282 175,00	3 282 175,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total	6 696 175,00	0,00	6 361 205,00	6 361 205,00	6 361 205,00

	·
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 361 205,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



I	III – VOTE DU BUDGET	
ŀ	SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	3 037 525,00	0,00	2 807 211,00	2 807 211,00
20	Immobilisations Incorporelles (hors c/204)	160 200,00	0,00	80 448,00	80 448,00
2031	Frais d'études	133 400,00	0,00	30 000,00	30,000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,	21 800,00	0,00	45 448,00	45 448,00
21	Immobilisations corporelles	2 592 325,00	0,00	2 619 463,00	2 619 463,00
21312	Centres d'incendie et de secours	181 500,00	0,00	156 000,00	156 000,00
21531	Réseaux de transmission	530 800,00	0,00	398 720,00	398 720,00
21532	Réseaux d'alerte	257 000,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	755 575,00	0,00	1 220 050,00	1 220 050,00
21562	Matériel non mobile incendie et secours	571 950,00	0,00	449 689,06	449 689,06
21571	Ateliers	13 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	66 780,00	66 780,00
2183	Matériel informatique	28 500,00	0,00	81 200,00	81 200,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	239 000,00	0,00	222 023,94	222 023,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	285 000,00	0,00	107 300,00	107 300,00
2312	Terrains	0,00	0,00	7 300,00	7 300,00
231312	Centres d'incendie et de secours	40 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
231561	Matériel mobile d'incendie et de secours	245 000,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.



III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

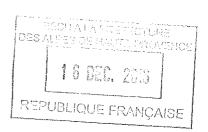
DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libelté	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réallser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		4 147 905,34	0,00	590 000,00	590 000,00
15	CASERNE BARCELONNETTE	47 012,17	0,00	200 000,00	200 000,00
17	ANTARES	3 500 553,22	0,00	90 000,00	90 000,00
18	CONSTRUCTION CARSERNE ORAISON	699 325,23	0,00	300 000,00	300 000,00



III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMEN	IT B1.3

Cet état ne contient pas d'information.



C Company	III – VOTE DU BUDGET	111
	SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 15 LIBELLE : CASERNE BARCELONNETTE NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

	DEFENOLO						
Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration		
	DEPENSES	47 012,17	a 0,00	200 000,00	ь 200 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	47 012,17	0,00	200 000,00	200 000,00		
231312	Centres d'incendie et de secours	47 012,17	0,00	200 000,00	200 000,00		

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

	THYANY	ACIMICIAL EVILLIBRE	(pour miorination)	100000000000000000000000000000000000000	
Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

		000 000 00
m a.e. (a.e. 16) (4)		-200 000.00
Solde = $(c + d) - (a + b) (4)$	1	200 000,000

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



⁽²⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽³⁾ Saul 165, 166 et 16449.

⁽⁴⁾ Indiquer le signe algébrique.

***************************************	III – VOTE DU BUDGET	111	
1	SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4	

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 17 LIBELLE : ANTARES NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libelié	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du consell d'administration
	DEPENSES	3 401 567,94	a 0,00	90 000,00	b 90 000,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	184 584,30	0,00	90,000,00	90 000,00
2031	Frais d'études	131 724,30	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 657,52	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets,	50 202,48	0,00	90,000,00	90 000,00
21	immobilisations corporelles	2 176 496,93	0,00	0,00	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	20 734,09	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux de transmission	2 114 601,87	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage technique	187,44	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	11 193,13	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	29 780,40	0,00	00,00	0,00
22	lmmobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 040 486,71	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	456 387,28	0,00	0,00	0,00
231531	Réseaux de transmission	· 584 099,43	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

	1 1101 111		(pour interior)		
Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

0.11 / 15 /	EA (A)	-90,000,00
Solde = $(c + d) - (a +$	b) (4)	-90,000,00
# Table 12 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17	/ / /	

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



⁽²⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽³⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁴⁾ Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 18 LIBELLE: CONSTRUCTION CARSERNE ORAISON NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libelié	Réalisations cumutées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration			
	DEPENSES	699 325,23	a 0,00	300 000,00	b 300 000,00			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	324,00	0,00	0,00	0,00			
2033	Frais d'insertion	324,00	0,00	00,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			
23	Immobilisations en cours	699 001,23	0,00	300 000,00	300 000,00			
231312	Centres d'incendie et de secours	699 001,23	0,00	300 000,00	300 000,00			

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

	1 1847/1141	SCHIENT CATELLIA	(pour internation) (
Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

P		
-	Solde = $(c + d) - (a + b) (4)$	-300 000.00
ľ		

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



⁽²⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement. (3) Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁴⁾ Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	H
SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	B3

DEPENSES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	TOTAL	2 127 753,00	0,00	2 258 120,00	2 258 120,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 124 753,00	0,00	2 255 120,00	2 255 120,00
1641	Emprunts en euros	1 324 753,00	0,00	1 455 120,00	1 455 120,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	800 000,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00
18	Compte de Ilaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres îmmobilisations financières	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

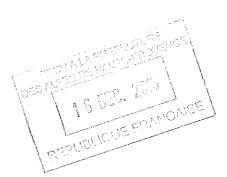
⁽¹⁾ Détailler les articles contormément au plan de comptes.



III – VOTE DU BUDGET	Ш
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap. / Art. (1)	Libelié	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	2 222 322,00	0,00	1 679 030,00	1 679 030,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	267 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
1317	Subv. transf. fonds européens	255 000,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	12 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)	1 953 322,00	0,00	1 557 030,00	1 557 030,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 953 322,00	0,00	1 557 030,00	1 557 030,00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.



⁽²⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	B5

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du consell d'administration
	TOTAL	1 412 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	530 000,00	0,00	518 000,00	518 000,00
10222	FCTVA	530 000,00	0,00	518 000,00	518 000,00
138	Autres subventions invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	800 000,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00

⁽¹⁾ Détaitler les articles conformément au plan de comptes.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.



⁽²⁾ Ensemble des réalisations connues au 01/01/N.

⁽³⁾ Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

⁽⁴⁾ Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du consell d'administration
040	DEPENSES (2)	680 535,00	705 874,00	705 874,00
13911	Sub. transf cpte rés. Elat, élab. nat.	21 715,00	107 420,00	107 420,00
13917	Sub. transf cpte résult. fonds européens	95 905,00	0,00	0,00
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	131 915,00	131 915,00	131 915,00
198	Neutralisation des amortissements	431 000,00	466 539,00	466 539,00
	RECETTES (2)	3 061 853,00	3 282 175,00	3 282 175,00
040	Opérations d'ordre entre sections	3 061 853,00	3 282 175,00	3 282 175,00
280411	Subv. public - Bien mobilier, matériel	10 950,00	0,00	0,00
280412	Subv. public - Bâtiments, installations	0,00	20 290,00	20 290,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,	75 785,00	108 882,00	108 882,00
281311	Bâtiments administratifs	28 205,00	26 351,00	26 351,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	403 110,00	440 188,00	440 188,00
281531	Réseaux de transmission	191 458,00	500 660,00	500 660,00
281532	Réseaux d'alerte	54 765,00	47 341,00	47 341,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 630 745,00	1 472 060,00	1 472 060,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	317 105,00	333 990,00	333 990,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	0,00	189,00	189,00
281571	Ateliers	4 445,00	7 746,00	7 746,00
281578	Autre matériel et outillage technique	9 770,00	7 023,00	7 023,00
28182	Matériel de transport	6 465,00	2 625,00	2 625,00
28183	Matériel informatique	67 520,00	62 405,00	62 405,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	64 165,00	49 616,00	49 616,00
28188	Autres immobilisations corporelles	197 365,00	202 809,00	202 809,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.



⁽²⁾ DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; RI 021 = DF 023.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
041	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



⁽²⁾ Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE PROPRES	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES	1 694 455,00	1 694 455,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	1 455 120,00	1 455 120,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 455 120,00	1 455 120,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprents sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	239 335,00	239 335,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	239 335,00	239 335,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 694 455,00	0,00	0,00	1 694 455,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	3 882 175,00	III 3 882 175,00
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	520 000,00	520 000,00
10222	FCTVA	518 000,00	518 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	2 000,00
Ressourc	es propres internes de l'année (b)	3 362 175,00	3 362 175,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		Chiara sana ayan ing
27	Autres immobilisations financières	<i>D</i> #S∄	AND DE PROVENCE
28	Amortissement des immobilisations		1 th Party 2005
280411	Subv. public - Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
280412	Subv. public - Bâtiments, installations	20 290,00	20 290,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,	108.882,00	IBLICIUS FRANÇAI 308 882,00
281311	Bâtiments administratifs	26 351,00	26 3 51,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	440 188,00	440 188,00
281531	Réseaux de transmission	500 660,00	500 660,00
281532	Réseaux d'alerte	47 341,00	47 341,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 472 060,00	1 472 060,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	333 990,00	333 990,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	189,00	189,00
281571	Ateliers	7 746,00	7 746,00
281578	Autre matériel et outillage technique	7 023,00	7 023,00
28182	Matériel de transport	2 625,00	2 625,00
28183	Matériel informatique	62 405,00	
28184	Matériel de bureau et mobilier	49 616,00	l .
28188	Autres immobilisations corporelles	202 809,00	202 809,00
481	Charges à répartir		
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,000	80 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 882 175,00	0,00	0,00	0,00	3 882 175,00

		ntant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	ll l	1 694 455,00
Ressources propres disponibles	IV	3 882 175,00
Solde	V = IV – II (5)	2 187 720,00

⁽¹⁾ Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ înscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

S.D.I.S. 04 - Budget Principal - BP - 2017

(5) Indiquer le signe algébrique.

DESALVES DE HAUTE-PROVENCE

16 BEC. 2000

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2	7.7
V - A	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

				, , , , ,		
7				Montant des remboursements 2016	oursements 2016	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	Montant des tirages 2016	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/2017
5191 Avances du trésor						
:						
5192 Avances de trésorerie						
•••			***			
51931 Lignes de trésorerie						
LT-00601009668	09/02/2016	1 000 000,00	1 330 000,00	3 074,63	950 000,00	380 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
C05576	15/10/2013	346 680,00	00'0	2 431,17	00,00	346 680,00
Convention 09 09 09 Tirage Eur/1M+0.48	09/03/2009	2 505 186,67	00'0	00'0	00'0	00'0
Convention 09 09 09 Tirage Eur1M+0.59	600/60/60	2 505 186,67	00'0	00'0	00'0	00'0
Convention du 19/07/2011-Tirage 6	19/07/2011	1 386 666,68	00'0	418,42	0,00	73 979,68
Convention du 19/07/2011-Tirage EUR01M	19/07/2011	1 386 666,68	00'0	00'0	00'0	00'0
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		9 130 386,70	1 330 000,00	5 924,22	950 000,00	800 659,68
(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.						

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les plillets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618, 3

REPUBLIQUE FRANÇAISE

				IV - AN	ANNEXES						÷		M	
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA	OU BILAN	I – ETAT D		DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	TION PA	R NATURE	DE DET	쁘				A1.2	.2
			A1.2 - RÉPAR		ITTION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)	E DE DE	TTE (hors	16449 e	t 166)					
						Emprunts	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	jine du contr	at					
Nature (Pour chaque ilgne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme préteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursemen t	Nominal (2)	Type de taux d'intérēt (3)	Index (4)	Taux Initial Niveau de Tataux (5) actu	nitial Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursement s (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)									o Tillo Shalifi Historia	(<u>61</u>) (1				
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					30 631 747,72									
1641 Emprunts en euros (total)					28 564 597,45									
1.041.628	ARKEA	30/08/2005	30/08/2005	30/11/2005	1 041 628,00	Ц.	Taux fixe à 3.5 %	3,50	3,55	EUR	⊢	n.	0	A-1
10278 00851 00020043102	CREDIT MUTUEL	21/06/2016	08/07/2016	31/10/2016	1 400 000,00	IL.	Taux fixe à 1.35 %	1,35	1,36	EUR	W	a.	0	A-1
1232134	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/10/2012	10/10/2012	01/11/2013	1 500 000,00	ц.	Taux fixe à 3.95 %	3,95	3,95	EUR	∢	Ω	0	A-1
1242402	CAISSE DES DEPOTS ET	06/12/2013	06/12/2013	01/102/2014	1 000 000,00	Ш	Taux fixe à 3.91 %	3,91	3,91	EUR	∢	a.	O	A-1
162703	CREDIT AGRICOLE	07/07/2004	07/07/2004	03/07/2006	3 845 975,00	O	(Eonia-Floor - 0.07 sur Eonia) + 0.07	2,12	2,17	EUR	Ą	Œ.	0	B-3
1702B/001/002	SOCIETE GENERALE	01/01/2008	01/01/2008	01/02/2008	726 635,00	ıL	Taux fixe à 4.124 %	4,12	4,27	EUR	M	Œ.	0	A-1
17028/010/005	SOCIETE GENERALE	01/11/2009	01/11/2009	01/12/2009	1 700 000,00	F	Taux fixe à 4,237 %	4,24	4,38	EUR	M	×	0	A-1
17729/002/001	SOCIETE GENERALE	18/10/2008	18/10/2008	18/01/2009	468 832,00	Ц	Taux fixe à 3.95 %	3,95	4,07	EUR	Τ	c.	0	A-1
2516	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/11/2013	18/12/2013	18/03/2014	960 000,00	۸	Livret A + 1	2,25	2,27	EUR	Т	o	o	A-1
2516-1 73	CAISSE DES DEPOTS ET	12/11/2013	15/01/2013	18/03/2014	220 000,00	۸	Livret A + 1	3,25	3,29	EUR	_	O	O	A-1
5055268 C	CAISSE DES DEPOTS ET	11/07/2014	21/07/2014	01/11/2015	1 500 000,00	>	Livret A + 1	2,25	2,25	EUR	⊢	O	0	A-1
6 924 320 Y D C	CREDIT FONCIER DE	17/06/2010	02/01/2009	30/03/2009	400 000,00	ll.	Taux fixe à 4.89 %	4,89	5,05	EUR	F	×	0	A-1
	CAISSE D'EPARGNE	27/01/2012	27/01/2012	01/06/2013	1 250 000,00	L	Taux fixe à 4.58 %	4,56	4,56	EUR	A	Δ.	0	A-1
AZ9120NU S	CAISSE D'EPARGNE	25/09/2012	25/09/2012	25/03/2013	1 300 000,00	L.	Taux fixe à 4.26 %	4,26	4,33	EUR	L :	O.	0	A-1
AISE	ME AMENCIE													

1/3

A29140SD	CAISSE D'EPARGNE	15/09/2014	29/09/2014	25/02/2015	1 500 000,00	1L	Taux fixe à 2,68 %	2,68	2,74	EUR	<u> -</u>	a.	O	-¥
A291507L	CAISSE D'EPARGNE	23/02/2015	20/04/2015	20/07/2015	1 350 000,00	ш	Taux fixe à 1.94 %	1,94	1,95	EUR		0.	0	A-1
C05576	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/10/2013	15/10/2013	15/04/2014	401 940,00	>	Euribor 03 M + 0.85	1,08	1,10	EUR	×	×	0	A-1
CO1987/002	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	02/01/2010	02/01/2010	02/02/2010	1 409 840,00	>	Euribor 01 M + 0.84	1,29	1,32	EUR	æ	Ų	0	A-1
CO2626/001	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	03/08/2011	03/08/2011	31/08/2011	1 000 000 00	ш	Taux fixe à 3.94 %	3,94	4,01	EUR	×	O	0	A-1
CO2626/004	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/12/2011	30/12/2011	31/01/2012	225 000,00	^	Euribor 01 M + 0.75	1,83	1,88	EUR	W	O	0	A-1
002626/005	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/12/2011	10/01/2012	30/01/2012	331 512,00	^	Euribor 01 M + 0.75	1,68	1,72	EUR	×	U	0	A-1
MIN233749EUR	SFIL CAFFIL	13/09/2005	13/09/2005	01/06/2007	1 191 233,45	>	(Eonia-Floor - 0.05 sur Eonia) + 0.05	2,12	2,19	E. R.	!	p.	O	A-1
MIN243894EUR	SFILCAFFIL	01/02/2008	01/02/2008	01/04/2008	1 608 006,00	μ,	Taux fixe à 4.62 %	4,62	4,72	EUR R	Σ	Ω.	0	A-1
MON244347EUR	SFIL CAFFIL	02/08/2006	02/08/2006	01/01/2007	272 700,00	>	(Euribor 12 M- Floor -0.08 sur Euribor 12 M) +	89'8	39'8	EUR	∢	ō.	O	A-1
MON273151EUR	SFIL CAFFIL	25/11/2010	21/12/2010	01/05/2011	461 296,00	ш,	Taux fixe à 1.82 %	1,82	1,83	EUR	F	Ω.,	0	Ą-1
MON281053EUR	SFIL CAFFIL	08/11/2013	03/12/2013	01/04/2014	1 500 000,00	ш	Taux fixe à 3.46 %	3,46	3,51	EUR	I	a	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total)					2 067 150,27									
CO1987/010	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	13/10/2011	13/10/2011	13/01/2012	604 900,14	it.	Taux fixe à 3.59 %	3,59	3,69	EUR	F	O	0	A-1
CO1987//1	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/12/2011	30/12/2011	30/01/2012	1 012 250,13	T.	Taux fixe à 3.4 %	3,40	3,50	EUR	×	Q.	0	A-1
Convention 09 09 09 Trage Eur1M+0.48	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	09/09/2008	09/09/2009	08/09/2010	00'0	>	Euribor 01 M + 0.48	0,85	76'0	EUR	×	×	0	A-1
Convention 09 09 09 Trage Eurl M+0.59	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	09/09/2009	09/09/2008	09/03/2009	. 7 450 000,00	λ	Euribor 01 M + 0.59	1,06	1,08	EUR	×	×	0	A-1
Convention du 19/07/2011-Tirage 6	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	19/07/2011	19/07/2011	30/01/2041	, d'ao	X	Euribor 03 M + 0.75	2,36	2,41	EUR	×	×	0	A-1
Convention du 19/07/2011-Tirage EUR01M (ORPORATE AND INVESTMENT BANK	CREDIT AGRICOLE M CORPORATE AND INVESTMENT BANK	19/07/2011	19/07/2011	07/12/201/	00'0 - -	->. U.A.J.	Euribor 01 M + 0.75	2,21	2,26	EUR	×	×	0	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					2.7.									
	houdowship (ethanyaten) ingila (ethanyaten)	SSP (Tree participation) and	TA A USPONIA PROPERTY AND THE STATE OF THE S			1	No. of Control of Cont							



167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)					
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					
163 Emprunts et dettes assimilées (Total)					
1681 Autres emprunts (total)					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					
1687 Autres dettes (total)					
Total générai		30 631 747,72			
(4) O an organizate domain library in planting	14. S. in commence demand living a structure machiliterations.				

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine,

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offents aux collectivités territoriales).



			A1.2
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	IV – ANNEXES	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	ELEMENIS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

ě

TOTAL CONTRACTOR OF THE CONTRA						Emprur	Emprunts et dettes au 01/01/2017	12017			- The state of the	
Nature (Pour chaque linne, indiciner le miméro de	Coursetture		Catégorie		3		Taux d'intérêt	44	A	Annuité de l'exercice		
contrat)	7 O/N (10)	Montant couvert	couverture éventuelle (11)	Capital restant dü au 01/01/2017	résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capitaí	Charges d'intérêt 1 (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	IONE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				23 601 735,37					1 455 117,97	735 940,21		149 875,92
1641 Emprunts en euros (total)				22 076 685,26					1 418 113,51	685 166,14		145 468.74
1.041.628	z		A-1	545 440,12	99'8	1 1,	Taux fixe à 3.5 %	3,55	54 254,39	18 380.88	-	1 432 63
10278 00851 00020043102	Z		A-1	1 378 912,69	14,75	11.	Taux fixe à 1.35 %	1,36	85 064,13	18 089,74		00.0
1232134	z		A-1	1 180 944,38	10,83	ш	Taux fixe à 3.95 %	3,95	87 793,10	46 647,30	WARRIED TO THE PARTY OF THE PAR	7 076,64
1242402	z		A-1	843 197,73	11,08	Ŀ	Taux fixe a 3.91 %	3,91	56 406,98	32 969,03		28 114,44
162703	z		e e	2 580 332,96-	દ. ય	O	Taux fixe 3.6% si Spread CMS EUR 10A (Posttixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0.75% sinon 5.5%	3,65	143 022,68	94 698,22		44 115,31
17028/001/002	z		A-1	350 217,57	9	ш	Taux fixe à 4.124 %	4,27	51 643,53	13 659,75	The state of the s	1 026,10
17028/010/005	z		A-1	1 469 760,58	22,83	Г Е,	Taux fixe à 4.237 %	4,38	38 377,58	62 381,20		5 053,97
17720/002/001	Z		A-1	286 217,58	10,05	ш	Taux fixe à 3.95 %	4,07	23 067,93	11 118,59		2 136,63
2516	z		A-1	864 000,00	26,96	>	Livret A + 1	1,76	32 000,00	14 910,00		485,33
2516-1	z		A-1	198 000,04	26,96	>	Livret A + 1	1,76	7 333,32	3 416,88		111,22
5055268	Z		A-1	1 406 250,00	18,58	>	Livret A + 1	1,75	75 000,00	23 960,52		3 793,29
6 924 320 Y	z		A-1	320 412,50	17	Ľ.	Taux fixe à 4.89 %	5,05	12 350,85	15 657,07		41,85
A2912015	z		A-1	993 623,64	10,42	tL.	Taux fixe à 4.56 %	4,56	71 563,63	45 309,24		24 410,00
A29120NU	z		A-1	1 029 648,93	10,98	tı.	Taux fixe à 4.26 %	4,33	75 056,56	42 674,60		564,80
A29140SD	z		A-1	1 332 976,02	12,9	1L	Taux fixe à 2.68 %	2,71	86 918,14	34 855,10		3 246,67
A291507L	Z	The second secon	A-1	1 231 943,00	13,3	IL.	Taux fixe à 1.94 %	1,95	80 630,29	23 315,47		4 343,01
C05576	z	2)= ~	346 680,00	12,29	۸	Euribor 03 M + 0.85	0,55	20 120,00	1 888,47		408,60
CO1987/002	z	77.	. A-1	864 273,83	8	Ŀ	Taux fixe à 3.16 %	3,25	92 276,15	26 342,90		1 965,16
CO2626/001	z	V	A-1	700 620,33	26	ĬŁ.	Taux fixe à 3.94 %	4,01	61 962,91	26 492,07		00'0
CO2625/004	z	A COLUMN TO THE		180 000,00	20	>	Euribor 01 M + 0.75	66,0	00'000 6	692,11		00'0
CO2625/005	z		A-1	265 212,00	20	۸	Euribor 01 M + 0.75	68'0	13 260,00	1 016,83		5,61
MIN233749EUR	Z	e i		945 240,81	20,17	ti_	Taux fixe à 3.19 %	3,23	31 030,56	29 785,06		2 349,27
MIN243894EUR	z	55	A-1	1 080 435,39	11,17	Ľ.	Taux fixe à 4.62 %	4,72	74 988,62	48 341,46		3 741,94
MONZ44347EUR	z I O NIIÔ	2010		103 515,63	4	>	(Euribor 12 M-Floor - 0.08 sur Euribor 12 M) + 0.08	60,03	19 591,41	146,28		27,82
MON273151EUR	N		¥	299 138,01	90'6	L	Taux fixe à 1.82 %	1,83	29 970,58	5 240,54		802,87
MONZ81053EUR	Z	3.5	A-1	1 279 691,52	12	ш	Taux fixe à 3.46 %	3,51	85 430,17	43 175.83		10 215 58
			-									

1/2

N	A1.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

a styletonia state a same a						Emprun	Emprunts et dettes au 01/01/2017	12017		Library	
Nature			Catégorie				Taux d'intérêt	44		Annuité de l'exercice	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de conitat)	Couverture ? C/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dD au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt intérêts perçus (le (15) cas échéant) (16)	ICNÉ de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				23 601 735,37					1 455 117,97	735 940,21	149 875,92
1641 Emorunts en euros (total)		-		22 076 685,26					1 418 113,51	685 166,14	145 468,74
1.041.628	z		A-1	545 440,12	8,66	ш	Taux fixe à 3.5 %	3,55	54 254,39	18 380,88	1 432,63
10278 00851 00020043102	z		A-1	1 378 912,69	14,75	jš.	Taux fixe à 1.35 %	1,36	85 064,13	18 089,74	00,00
1232134	z		A-1	1 180 944,38	10,83	IL.	Taux fixe à 3.95 %	3,95	87 793,10	48 647,30	7 076,64
1242402	z		A-1	843 197,73	11,08	1L	Taux fixe à 3.91 %	3,91	56 406,98	32 969,03	28 114,44
162703	z		9 6	2 580 332,96	5.	O	Taux fixe 3.6% si Spread CMS EUR 10A (Postfixe)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0.75% sinon 5.5%	ج بي د د	143 022,68	94 698,22	44 115,31
17028/001/0002	z		A-1	350 217,57	ω	íL	Taux fixe à 4,124 %	4,27	51 643,53	13 659,75	1 026,10
47008/14/01/0E	: z		A-1	1 469 760.58	22.83	ш	Taux fixe à 4.237 %	4,38	38 377,58	62 381,20	5 053,97
177200002001	. z		-¥	286 217,58	L	u.	Taux fixe à 3,95 %		23 067,93	11 118,59	2 136,63
2516	z		A-1	854 000,00	26,96	>	Livret A + 1	1,76	32 000,00	14 910,00	485,33
2516-1	z		A-1	198 000,04	26,96	>	Livret A + 1	1,76	7 333,32	3 416,88	111,22
5055268	z		A-1	1 406 250,00	18,58	>	Livret A + 1	1,75	75 000,00		3 793,29
6 924 320 Y	z		A-1	320 412,50	4	L.	Taux fixe à 4.89 %	5,05	12 350,85	15 657,07	41,85
A2912015	z		A-1	993 623,64	10,42	ь	Taux fixe à 4,56 %	4,56	71 563,63		24 410,00
A29120NU	z		A-1	1 029 648,93	3 10,98	LI.	Taux fixe à 4.26 %	4,33	75 056,56	5 42 674,60	564,80
A29140SD	z		A-1	1 332 976,02	12,9	ட	Taux fixe à 2.68 %	2,71	86 918,14	34 855,10	3 246,67
A291507L	z		ः ४-१	1 231 943,00	13,3	î.	Taux fixe à 1.94 %	1,95	80 630,29	9 23 315,47	4 343,01
C05576	z	2.5	C A-1	346 680,00	12,29	>	Euribor 03 M + 0.85	0,55	20 120,00		408,60
CO1987/002	z		- X-1	864 273,83	8	ш	Taux fixe à 3.16 %	3,25	92 276,15	5 26 342,90	1 965,16
CO2628/001	z	466	A-1	700 620,33	3,9,5	11.	Taux fixe à 3.94 %	4,01	61 962,91	26	00'0
CO2626/004	z	S	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	180 000,00	20	>	Euribor 01 M + 0.75	62'0	00,000 8		00'0
CO2626/005	z		. A.	265 212,00	20	^	Euribor 01 M + 0.75	66,0	13 260,00	1 016,83	5,61
MIN233749EUR	z	<u> </u>	A-1	945 240,81	1 20,17	ш	Taux fixe à 3.19 %	3,23	31 030,56	6 29 785,06	2 349,27
MIN243894EUR	z	F	A-1	1 080 435,39	11,17	tė.	Taux fixe à 4.62 %	4,72	74 988,62	2 48 341,46	3 741,94
MON244347EUR	z	2013 Rança	¥ ?!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!	103 515,63	4	>	(Euribor 12 M-Floor - 0.08 sur Euribor 12 M) + 0.08	£0,03	19 591,41	146,28	 27,62
MON273151EUR	z		A-1	299 138,01	1 9,08	L.	Taux fixe à 1.82 %	1,83	29 970,58	5 240,54	802,87
MON281053EUR	z	Œ	5 €	1 279 691,52	2 12	L	Taux fixe à 3.45 %	3,51	85 430,17	.7 43 176,83	10 215,58
		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	And the second of the second o								

1643 Emprunts en devises (total)	5										
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total) (9)			1 525 050,11					37 004,46	50 774,07		4 407,18
CO1987/010	z	h-A	543 834,94	24,79	tL.	Taux fixe à 3,59 %	3,69	13 622,90	19 609,88		4 177,04
CO1987/11	z	A-1	907 235,49	25	IL.	Taux fixe à 3.4 %	3,50	23 381,56	30 821,59		166,95
Convention 09 09 09 Tirage Eur1M+0.48	Z	A-1	00'0	25,5	>	Euribor 01 M + 0.48	0,11	00'0	00'0		00'0
Convention 09 09 09 Tirage Eur1M+0.59	z	A-1	00'0	25,5	>	Eurlbor 01 M + 0.63	0,27	00'0	00'0		00'0
Convention du 19/07/2011-Tirage 5	z	P-A	73 979,68	25,08	>	Euribor 03 M + 0.75	0,45	00'0	342,60		63,19
Convention du 19/07/2011-Tirage EUR01M	z	A-1	00'0	25,08	>	Euribor 01 M + 0.75	66,0	00'0	00'0		00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
1671 Avances consolidées du Trésor (total)											
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)											
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)											
1678 Autres emprunts et dettes (total)											
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)									d Age		
1681 Autres emprunts (total)											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)										A STATE OF THE STA	
1687 Autres dettes (total)											
Total général		00'0	23 601 735,37					1 455 117,97	735 940,21	00'0	149 875,92

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de complèter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Categone d'emprunt. Exemple A-1 (ef. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérèt ; F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) II stagit des inferêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'anticle 86111 « Intérêts régiés à l'échéance » (intérêts 'régiés à l'échéance » (intérêts des intérêts dus au titre du contrat d'écheance èventuel et comptabilisés à l'anticle 868.

(16) indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et complabilisés au 768.

16 BBC. 2003 JBUQUE FRANÇAISE

Institution to the second seco	IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le pius élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dù au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Taux maximal Coût de sortie (7) après couverture éventuelle (8)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Taux maximal Niveau du taux à la Intérêts payés au près couverture date de vote du cours de éventuelle (8) Pudget (9) l'exercice (10)		Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadrê (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)		All the same and the							American Management of the Control o					
162703	CREDIT AGRICOLE	3 845 975,00	2 580 332,96	rz	25	07/07/2004 - 01/07/2006 Euribor 12 M + (-0.1)		Taux fixe 3.6% si Spread CMS EUR 10A (Postfixe)-CMS EUR 02A (Postfixe) >= 0.75% sinon 5.5%		Taux fixe 3.6% si Spread CMS EUR 10A (Postfixé)- CMS EUR 0.2A (Postfixé) >= 0.75% siron 5.5%	3,65	94 698,22		10,93
TOTAL (B)		3 845 975,00	2 580 332,96					100				94 698,22		10,93
Option d'échange (C)												100		
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)												1000 100 (200)000 (000		
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		3 845 975,00	2 580 332,96									94 698,22		10,93

(1) Répartir les emprunts selon le type de siructure taux (de A à F seton la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture évantualles.

(2) Nominal : montant emporuté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emporunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emporunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dis couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 indices zone euro / 2 indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat. (6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(?) Cout de sorfie: Indiquer le montant de l'indemnilé contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaîne date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrait initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.



111

>	A1.4	
IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE	LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	Indices	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation	(3) Ecarts d'indices	(4) Indices hors zone	(5) Ecarts d'indices	(o) Aufres indices
	sous-jacents		française ou zone	zone euro	euro et écarts	hors zone euro	
Structure			euro ou ecart entre ces indices		d'indices dont l'un est un indice hors	,	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de faux fixe confre faux variable ou	Nombre de produits	, w		111441111111111111111111111111111111111			
inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	89,07%					
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	21 021 402 €					
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours			10,93%			
	Montant en euros			2 580 333 €			
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur iusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros			7:			
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						
(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.	11/N après opérations de	couverture éventuelles.		.5 . 54	57.51 34.60		
				200	Property of the second		
				7	Charles Charles		
				(OE)			

Α	A1.5
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

		Emprunt couvert		A1.5 - DI	ETAIL DES	A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) Instrument d	A DE COUVER	KTURE (1) Instrument de couverture	couverture				
instruments de couverture	Réfèrence de	Capital restant	i		Type de	Nature de la	Notionnel de	Date de		Périodicité de	Montant des	Primes év	Primes éventuelles
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		l'emprunt dû au couvert 01/01/2017		du contrat contractant	couverture (3)	couverture (change ou taux)	_	début du contrat	du contrat	règlement des intérêts (4)		Primes payées B pour l'achat d'option	Primes regues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		400											
Taux variable simple (total)													
Taux complexe	TINNERS OF THE PARTY OF THE PAR	2	EVERY MARKET SERVICE					THE CANADA SERVICE		SAN	-		***************************************
Total		00'0					00'0				00,0	00'0	00'0

Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (app, floor, tunnel, swaption).
 Indiquer la périodicité de règlement des intérèts: A: annuelle, M: mensuelle, B: bimestrielle, S: semestrielle, T: trimestrielle, X: autre.



N	A.I	A1.5
IV - ANNEXES	-	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet d	Effet de l'instrument de couverture	rerture			
Instruments de couverture	Référence de	Taux	x payé	Taux r	Taux reçu (7)	Charges et produits constaté l'origine du contrat	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	emprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	- <u>-</u>	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant operation de Après opération de couverture	Après opération de
The state of the s	THE RESIDENCE OF THE PROPERTY	200							
Taux fixe (total)					ľ				
Tany variable cimele (total)	大学の大学の大学は「PROTO PROTO PROT			CONTRACTOR OF STATE O	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O			SSS CONTRACTOR STATEMENT OF THE STATEMEN	
ישרא אמוומתום מווויחום לוסומו)									
Taux complexe (total) (2)								U S	
Total									
10.0						0.00	00 0		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(?) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV. ANNEXES AU BUDGET PRIMITIF 2017 - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

							-
GRADES OU EMPLOIS		EMPLO	EMPLOIS BUDGETAIRES (2)		EFFECTIFS F BUDGE	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (3)	MPLOIS (3)
C. Emploi ou grade de l'agent	CATEGOR IE (1)	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS							
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	_						
ERVICES	_				A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
FILIERE ADMINISTRATIVE							
ATTACHE PRINCIPAL							
ATTACHE	1	2,00	00'0	2,00	2.00	00.00	2.00
REDACTEUR PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1ER CLASSE	3	4,00	00'0	4,00			4.00
REDACTEUR PRINCIPALTERRITORIAL DE 2EME CLASSE	~	00,0	00'0	00'0			00'0
	3	1,00	00'0	1,00	1,00		1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1RE CLASSE		00'0	00'0 .	00'0	00'0	00'0	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2E CLASSE		11,00	00'0	11,00	11,00		11,00
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL		8,00	00'0	8,00	8,00		8,00
FILIERE TECHNIQUE	7	A STATE OF THE STA		W 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18			
TECHNICIEN TERRITORIAL	3	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0	0,00
AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL		1,00	00'0	1,00	1,00	00.0	1.00
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2E CLASSE	(1	3,00	00'0	3,00	3,00		3,00
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL		4,00	00'0	4,00	4,00	00'0	4,00
FILIERE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS				43 44 45			
COLONEL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		00,0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
LIEUTENANT-COLONEL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		2,00		2,00	2,00	00'0	2,00
MEDECIN DE CLASSE NORMALE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNEL A		00'0		ì	0,60	00.0	09'0
FESSIONNELS	~	00,0	08'0		08'0	00'0	0,80
INFIRMIER DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	-1	1,00				1,00	1,00
PHARMACIEN DE CLASSE NORMALE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONIA		00,0	0,50	0,50			0,50
ELS	4	8,00	The second secon			00'0	8,00
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	7	2,00	DE	2,00	2,00		2,00
	2	8,00	S				8,00
	2	1,00					1,00
LIEUTENANT HORS CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS B	3	1,00		1,00	1,00	00'0	1,00
(0)		16,00	6	16,00			16,00
The state of the s		17,00		17,00	1	-	17,00
INELS		3,00				00'0	3,00
		1,00	00'0.				1,00
SAPEUR 1ER CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		3,00		3,00	3,00	00'0	3,00

(1) A - B ou C
(2) emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévu par la délibération créant l'emploi
(3) équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par teur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : ${\mathcal A}$

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés: 13 (12+1 poesor)

VOTES:

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 2 2 NOV. 2016

Présenté par le Président du C.A.S.D.I.S. A Digne les Bains, le 13 DEC. 2016 Le Président du C.A.S.D.I.S,

Claude FIAERT

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session,

A Digne les Bains, le

Les membres du Conseil d'Administration,

RSPUBLIQUE FRANÇAISE

Certifié exécutoire par le Président du Conseil d'Administration, compte-tenu de la transmission en préfecture le : et de la publication le :

A Digne les Bains, le Le Président du Conseil d'Administration,

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-69 (FIN) JBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY

(suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : A.P./C.P. relative à la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Barcelonnette

Le Président FIAERT expose :

Dans le cadre du budget primitif 2017, il est proposé de lancer, sur quatre exercices budgétaires, l'opération de réhabilitation de la caserne de Barcelonnette au sein du quartier Craplet.

Le montant de l'opération est arrêté à 1 769 253 € TTC.

Vous trouverez en annexe le tableau correspondant aux crédits de paiement des exercices 2017-2018-2019 et 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Claude FIAERT

SITUATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

		ine
		Millésime
200	ט	
Total AP cumulée		proposée au vote
Total D	5	propos
	_	
		Pour mémoire AP
		Pourm

		total TTC	200 000,00 € 607 800,00 € 428 300,00 € 533 153,00 € 1 769 253,00 €
S.P.		2020	533 153,00 €
Montants 11C des C.P	ď.	2019	428 300,00 €
INIOL	C.P.	2018	607 800,00 €
		2017	200 000,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents: 10

Votants: 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-70(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Modification de l'AP/CP relative à la réalisation du programme ANTARES

Le Président FIAERT expose :

Par délibération n°2011-138 du 13 décembre 2011, le conseil d'administration a décidé d'engager un programme de modernisation du système d'alerte et de transmission dans le cadre du passage au réseau numérique ANTARES.

Le montant de l'opération avait été arrêté à 3 370 392 euros, porté à 3 448 734 euros par délibération n°2012-91 du 7 décembre 2012 puis à 3 803 843 euros par délibération n°2013-22 du 25 juin 2013.

Il vous est proposé de rajouter deux tranches de crédits de paiement sur les années 2017 et 2018 qui reprennent les crédits de paiement non consommés de l'opération afin de solder le programme tout en restant dans l'autorisation de programme adoptée lors de la délibération du 25 juin 2013. Vous trouverez en annexe le tableau correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Claude FIAERT

SITUATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 00000017 ET CREDITS DE PAIEMENT

Intitulé de l'AP	00000017 - ANTARES vérification
	000

	CP antérier consomme (2015 et ava	3 401 168,
الد	millésime	2011
montant des AP - Capacité d'engagement	total AP cumulée proposée au vote	3 803 843,00
des AP - Capa	modification proposée	1
montant	Pour mémoire AP	3 803 843,00

monte	montant des CP - capacité de paiement	acité de paieme	ent
CP antérieurs			***************************************
consommés	CP 2016	CP 2017	CP 2018
(2015 et avant)			
3 401 168,66	179 662,00	90 000,00	133 012,34
3 803 843.00			

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-71(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Critères d'avancement des personnels des filières administrative, technique et sapeurs-pompiers professionnels

Le Président FIAERT expose :

Par délibération n° 2014-62 du 7 octobre 2014, le service départemental d'incendie et de secours avait adopté des critères au titre des avances de grade et de la promotion interne des personnels relevant de la filière sapeurs-pompiers professionnels et des filières administratives et techniques.

Le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 rend obligatoire l'entretien professionnel en lieu et place de la notation. L'article 9 du présent décret indique que, pour l'établissement du tableau annuel d'avancement, il est procédé à une appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire, compte-tenu notamment :

- Des comptes rendus d'entretien professionnel;
- Des propositions motivées formulées par le chef de service.

Les candidats dont le mérite est jugé égal sont départagés par l'ancienneté dans le grade.

Figurent dans le tableau annuel d'avancement, les avancements de grade à l'intérieur d'un même cadre d'emploi.

Concernant les promotions internes et l'inscription sur la liste d'aptitude, il est proposé de prendre en considération, pour la promotion des sapeurs-pompiers professionnels non officiers, conformément à l'article 39 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :

- La valeur professionnelle ;
- Les acquis de l'expérience professionnelle.

Il est rappelé que :

- Les promotions internes des personnels administratifs et techniques sont gérées par le centre départemental de gestion des Alpes de Haute Provence ;
- Les promotions internes des officiers de sapeurs-pompiers professionnels sont gérées par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 novembre 2016.

La délibération n°2014-62 du 7 octobre 2014 est abrogée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

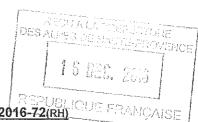
Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-72(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Modification du régime indemnitaire - astreintes

Le Président FIAERT expose :

Le 14 juin 2016, le conseil d'administration a émis un avis favorable sur l'attribution de l'astreinte aux personnels relevant des filières « technique » et « sapeurs-pompiers professionnels ».

Il vous est proposé de rajouter, au titre de la filière « sapeurs-pompiers professionnels », l'emploi d'adjoint au chef de centre.

Je vous propose donc de modifier la délibération susvisée par les termes suivants :

L'astreinte est une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de son établissement. S'il y a intervention pendant l'astreinte, cette intervention est considérée comme un temps de travail effectif ainsi que le déplacement aller et retour, du domicile au lieu de l'intervention.

Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet ou temps non complet ainsi que les agents non titulaires peuvent bénéficier soit d'un repos compensateur, soit d'indemnités d'astreinte.

Les agents de la filière technique sont indemnisés différemment des agents des autres filières. Mais dans tous les cas, ces périodes doivent être effectuées en dehors des périodes habituelles de travail.

Je vous propose d'indemniser financièrement l'astreinte. Par principe, si pendant l'astreinte, les agents doivent intervenir, le temps de travail effectif lié à l'intervention sera compensé par un repos.

Filière	Emplois	Affectation	Missions correspondantes	Type d'astreinte
Technique	Collaborateur Chef de cellule Chef de bureau Chef de service Adjoint au chef de service	Parc roulant Informatique Transmissions	Entretien et réparation de véhicules — réparations de petits matériels — réparation des matériels de transmission — intervention sur réseau informatique et réseau d'alerte	Astreintes d'exploitation
Sapeur- pompier professionnel	Chef de CIS Adjoint au chef de CIS Chef de service à la Direction Adjoint au chef de service à la Direction	CIS Etat-major	Interventions liées au domaine de compétence et prévues par le service	Astreintes

La durée du repos compensateur est égale au temps de travail effectif majoré selon les textes réglementaires en vigueur.

Les jours et heures du repos compensateur sont fixés par le supérieur hiérarchique, compte tenu du vœu de l'intéressé et des nécessités de service. Les repos compensateurs ainsi accordés doivent être pris dans un délai de six mois après la réalisation des heures supplémentaires ayant donné droit à ces repos.

Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 novembre 2016.

La délibération n° 2016-33(RH) du 14 juin 2016 est abrogée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-73(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Transformation de postes de la filière sapeurs-pompiers professionnels

Le Président FIAERT expose :

Transformation d'un poste de catégorie B en catégorie A

Par délibération n°2015-19 du 3 mars 2015, le conseil d'administration avait approuvé la création d'un poste d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels en catégorie B.

Le nouveau décret n°2016-1176 du 30 août 2016, portant statut particulier du cadre d'emploi des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels, positionne ce cadre d'emplois en catégorie A.

Aussi, je vous propose de transformer ce poste de catégorie B en catégorie A, à compter du 1^{er} janvier 2017.

A titre d'information, ce poste est occupé actuellement par un personnel de la fonction publique hospitalière catégorie A, en position de détachement qui, en fonction de l'acquisition de son cursus de formation, sera intégré au SDIS 04.

Transformation d'un poste de catégorie B en catégorie C

Un de nos lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels est parti en retraite.

Il vous est proposé de transformer son poste en un poste relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de la filière sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour permettre le recrutement d'un 9^{ème} opérateur au CTA/CODIS, ceci jusqu'au terme de la boucle de remplacement des chefs de salle.

Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 novembre 2016.

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et, le cas échéant, autoriser le président à :

- Transformer un poste de catégorie B en catégorie A ;
- Transformer un poste de catégorie B en catégorie C ;
- Signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants: 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-74(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet: Modification du tableau des effectifs

Le Président FIAERT expose :

Considérant les propositions de transformation de postes relevant de la filière sapeurspompiers professionnels présentées dans le précédent rapport, il vous est proposé d'approuver le tableau des effectifs ainsi que la liste des emplois tenus par filière annexés au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS FONCTIONNAIRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

au 1er janvier 2017

(tableau établi par filières, par catégories et cadres d'emplois)

	Filie	Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels	iers Profession	inels		Filière Administrative	nistrative			FIII	Filière Technique		
	Caté	Catégori e A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie	Catégorie A	Catégorie B		Catégorie A	Catée	Catégorie B		Catégorie C
•		Capitaines,									1 ನ		
	Médecins et	Médecins et Commandants,		SPP non-				, t				1	
,	Pharmaciens	Pharmaciens Lieutenants-	Lieutenants	officiers	Administrateurs	Attachés	Rédacteurs	administratifs	Ingénieurs	Ingénieurs Techniciens	-	Agent de	Agent de Adjoints maîtrice techniques
	Intirmiers	Colonels et				i.	***************************************				de Iravaux	2	-
effectifs en place	2	6	6	40		2	5	19				-	7
personnels SDIS en position												1	,
de détachement auprès		m	r-t										
d'organismes extérieurs			_										
personnels en disponibilité			0	2									
Total par filière		99				26					6	Ţ	
total générai							101)		
									700				
Personnes d'organismes													
extérieurs en détachement													
ou mis à disposition auprès	7								τH				
du SDIS 04													
postes non affectés		+4	2					-					
						1				_			

TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS NON-FONCTIONNAIRES (postes ouverts par délibération) au 1er JANVIER 2017

Sapeurs-pompiers volontaires par contrat	Contrats aidés	Contractuels	Adjoints Administratifs et Techniques auxiliaires	Apprentis	
1 (2)	0	1	1 (2)	3(1)	
	-		A Participation of the Control of th	Total: 3	

poste non pourvu
 pourvus lors de besoins

TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS RELEVANT DU SERVICE NATIONAL (postes ouverts par délibération)

	·	
l		
	.1.1	
	vique	
	vice ci	
ŀ	res ser	
	Volontaires service civi	
	ž	

DESALVAS DE HAUTE PLANTAICE

LISTE DES EMPLOIS TENUS PAR FILIÈRES

LISTE DES EMPLOIS TENOS	REPUBLIQUE FORMOR		
EMPLOIS		1161616	To the same of the
	SPP	administrative	technique
Directeur départemental	X		
Directeur départemental adjoint	X		
Chef de groupement et d'état-major	Х		
Secrétaire de direction et chargée de la communication		X	
Contrôleur de gestion, pilotage stratégique et démarche		Х	
qualité			
Chef de groupement fonctionnel des ressources humaines	X		
et financières			
Responsable administratif et financier		X	
Chef du service des finances		X	
Adjoint au chef du service des finances		X	
Agents affectés au service des finances		X	
Chef du service des ressources administratives et		X	
juridiques			
Agents affectés au service des ressources administratives		X	
et juridiques		`	
Chef du service formation-sport	X		
Adjoint au chef du service formation-sport			
Agents affectés au service formation-sport		X	X
Chef du service des personnels		X	
Adjoint au chef du service des personnels		X	
Agents affectés au service des personnels		Х	
Chef du service promotion du volontariat		X	
Chef du groupement fonctionnel de santé et secours	X	***************************************	
médical			
Médecin de groupement – médecin chef adjoint	Χ		
Secrétaire du service de santé et de secours médical		X	
Infirmier de groupement	X		
Pharmacien de PUI	X		
Agents affectés à la PUI		X	
Chef du service hygiène et sécurité	X		
Agents affectés au service hygiène et sécurité		X	X
Chef du groupement fonctionnel de la coordination	X		
opérationnelle			
Secrétaire du groupement de la coordination		X	
opérationnelle			
Chef du service CTA/CODIS	X		
Chefs de salle	X		
Opérateurs CTA/CODIS	X		
Administrateur du système d'alerte	X		
Chef du service DECI	Х		
Chef du service prévention	X		
Adjoint au chef du service prévention	X		
Préventionnistes	Χ		
Secrétaires du service prévention		X	
Chef du service prévision	X		
Chef du service opérations	X		
Officiers experts	X		

EMPLOIS	FILIÈRES		
	SPP	administrative	technique
Agent chargé de la cartographie et de l'administration du site internet/intranet			X
Chef du service du patrimoine			Χ
Chef du groupement fonctionnel des moyens techniques	Χ		
Chef du service technique	Х		
Adjoint au chef du service technique			Χ
Chef du service du parc roulant	Х		
Responsable de la cellule habillement	Х		
Chef du service TITS			X
Adjoint au chef du service TITS			X
Secrétaire du groupement des moyens techniques		X	
Agents affectés au groupement des moyens techniques		X	X
Chef des groupements territoriaux CENTRE-SUD-NORD	X		
Chefs de centre d'incendie et de secours (Digne- Manosque-Sisteron-Barcelonnette-Forcalquier)	Х		
Adjoint au chef de centre (Digne-Manosque)	Χ		
Secrétaires de groupement territoriaux		X	
Equipier-chef d'équipe, chef d'agrès, sous-officier de garde, chef de bureau dans les centres d'incendie et de secours (Digne-Manosque)	Х		
Responsables de cellules techniques groupements territoriaux CENTRE-SUD-NORD	Х		
Responsables de cellule dans les CIS	Х		

Mise à jour le 01-01-2017

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-75(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Ratios promus/promouvables des filières administratives, techniques et sapeurs-pompiers professionnels

Le Président FIAERT expose :

Le protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations a modifié :

- Les grades des catégories C
- Les conditions d'avancement.

En application de cette nouvelle réglementation, je vous propose, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'adopter les quotas promus/promouvables, en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, s'appliquant au titre de l'avancement de grade, de la manière suivante :

filière administrative

Grade d'origine	Grade de promotion	Taux de promotion
Adjoint administratif	Adjoint administratif	100 %
territorial (C1)	territorial principal de 2 ^e cl	
	(C2)	

Adjoint administratif territorial principal de 2 ^e cl (C2)	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{re} classe (échelle C3)	100 %
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^e classe	33 %
Rédacteur principal 2 ^e classe	Rédacteur principal 1 ^{re} classe	33 %
Attaché	Attaché principal	33 %

filière technique

Grade d'origine	Grade de promotion	Taux de promotion
Adjoint technique territorial (C1)	Adjoint technique territorial principal de 2 ^e cl (C2)	100 %
Adjoint technique territorial principal de 2 ^e cl (C2)	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{re} classe (échelle C3)	100 %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	50 %

filière sapeurs-pompiers professionnels

Grade d'origine	Grade de promotion	Taux de promotion
Sergent	Adjudant	100 %
Lieutenant 2 ^e classe	Lieutenant 1 ^{re} classe	33 %
Lieutenant 1 ^{re} classe	Lieutenant hors classe	33 %

Le chiffre obtenu par application du taux sera arrondi à l'entier supérieur. Il est entendu que ces derniers pourront être révisés chaque année en fonction des besoins du service.

Les délibérations n° 2015-96 du 10 décembre 2015, n° 2014-96 du 9 décembre 2014, n° 2014-97 du 9 décembre 2014, n° 2013-58 du 10 décembre 2013 et n° 2007-39 du 13 décembre 2007 sont abrogées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-76(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Cession d'un véhicule à l'Office National des Forêts (ONF)

Le Vice-Président DIGUET expose :

Les services de l'ONF ont sollicité le SDIS afin d'acquérir un véhicule réformé, sorti des comptes par délibération du 18 octobre 2016 et qui devait être vendu aux enchères.

Cet ancien CCFM UNIMOG 1300 litres, immatriculé 5834 LM 04, mis en circulation en 1988, serait utilisé par le service DFCI de l'ONF pour des missions particulières lors des brûlages dirigés ou de ravitaillements de points d'eau.

L'hôtel des ventes du Luberon, commissaire-priseur en charge de la vente des véhicules réformés du SDIS, a estimé le prix moyen de vente de cet engin à 8 000 euros.

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et, le cas échéant, autoriser le président à :

- Céder ce véhicule à l'ONF pour un montant de 8 000 euros,

- Encaisser la recette correspondant à cette vente,
- Signer l'ensemble des documents afférents à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

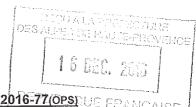
Votants: 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-77(OPS) UE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Campagne de brûlages dirigés de l'exercice 2017

Monsieur SARDELLA expose:

Depuis de nombreuses années, le Service Départemental d'Incendie et de Secours participe à une campagne de brûlages dirigés avec différents partenaires, la Direction Départementale des Territoire (DDT), l'Office National des Forêts (ONF) et le Centre d'Etude et de Réalisation Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM).

Ces actions sont destinées à réduire la biomasse et par ailleurs à aider les éleveurs à remettre en pâture des zones non utilisables grâce à la méthode de brûlages dirigés évitant ainsi des mises à feu non contrôlées.

La mise en œuvre de cette politique nécessite l'engagement de moyens sapeurs-pompiers départementaux ainsi que ceux de l'Unité d'Intervention et d'Instruction de la Sécurité Civile de Brignoles.

L'hébergement durant les vacances d'hiver sera mis à disposition gracieusement par le collège Gassendi et le CFA de la Chambre de métiers René Villeneuve. Une convention sera passée avec ces établissements.

Financièrement, le Service Départemental d'Incendie et de Secours règle les dépenses de vacations et les frais de repas des sapeurs-pompiers volontaires du département suite aux reconnaissances et surveillances.

En contrepartie, notre établissement public reçoit du CERPAM le remboursement intégral des frais engagés.

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le président à :

- signer les documents et conventions nécessaires à cette campagne ;
- régler les dépenses en matière de vacations horaires et repas ;

- encaisser la recette correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

CONVENTION N°

/BMNT-CM/ComForMiSC

16 128. 206

Relative à la mise à disposition d'un détachement du Bure de moyens nationaux terrestres – civils et militaires pour la réalisation de la campagne de brûlages dirigés dans les Alpes de Haute-Provence organisée par le Centre d'Etude et de Réalisation Pastorales Alpes Méditerranée et encadrée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence

Entre:

Les Formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC), sises Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises / Bureau des moyens nationaux terrestres – civils et militaires, 1 place BEAUVAU – 75008 PARIS, représentées par le Préfet, Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, dénommée « BMNT-CM/ComForMiSC »,

et

Le Préfet des Alpes de Haute-Provence, désigné ci-dessous « bénéficiaire »,

et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence, établissement public sis, 95 avenue Henri Jaubert, CS 39008 – 04990 DIGNE-LES-BAINS, représenté par Monsieur Claude FIAERT, Président du conseil d'administration, dénommé « SDIS 04»,

et

Le Centre d'Etude et de Réalisation Pastorales Alpes Méditerranée, association à but non lucratif, sise Route de la Durance – 04100 Manosque, représenté par son Président, Monsieur Francis SOLDA, dénommé « CERPAM »

il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE:

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'un détachement du BMNT-CM/ComForMiSC au profit de la préfecture des Alpes de Haute-Provence pour la réalisation de la campagne de brûlages dirigés 2017, organisée par le CERPAM et encadrée par le SDIS 04, dans le cadre de la prévention des incendies de forêts.

ARTICLE 1: NATURE DE LA MISE A DISPOSITION

Les détachements engagés par le BMNT-CM/ComForMiSC assureront la sécurisation des sites concernés et la mise à feu des sites de brûlages dirigés.

Ils seront encadrés par l'un des cadres brevetés par l'École d'Application de la Sécurité Civile (ECASC) « chef d'équipe brûlage dirigé », à savoir :

- CNE ROCHE Roger, SDIS 04;
- LTN DAVIN Philippe, SDIS 04;
- LTN LOUTZ Yves, SDIS 04;
- CBA JEAN Guillaume UIISC7:
- CNE LEROY Joël UIISC7:
- CNE ROUGEOT Pierre UIISC7;
- ADJ CHLAGOU Djamal UIISC7 :
- SCH PAGNARD Cédric UIISC7 :
- SCH WOIGNIER Emilien UIISC7.

Cette mission complétera la formation du personnel à la lutte active contre les feux de forêts.

ARTICLE 2: MODALITES

Le BMNT-CM/ComForMiSC mettra à la disposition de la cellule départementale de Brûlages Dirigés des Alpes de Haute-Provence des moyens humains et matériels selon les modalités suivantes :

- 1ère période : du lundi 13 février 2017 au vendredi 24 février 2017.
 - Effectif : 30 personnes maximum ; soit 1 section et un élément de soutien ;
 - Moyens: 1 VLTT, 4CCF, 1 VHL LOG, 1 soutien MEC.
- **2ème période :** durant le début de la saison de brûlage du mois de janvier à avril 2017 et du mois d'octobre à décembre 2017, pour participer à des brûlages avec ou sans moyens hydrauliques sur une durée de 24 h reconductible en fonction des besoins et des conditions météorologiques.
 - Effectif: 15 personnes maximum mises à disposition pour 1 chantier;
 - Moyens : VLTT avec matériels de brûleur (torche, pulaski, râteau riche...).

ARTICLE 3: HEBERGEMENT

<u>1^{ère} période</u>: Le détachement du BMNT-CM/ComForMiSC devra bénéficier d'un logement complet et adapté, devant disposer :

- d'une capacité d'accueil en relation avec l'effectif détaché ;
- d'une cuisine équipée ;
- d'une salle de restauration ;
- des équipements sanitaires ;
- de chauffage ;
- d'une ligne téléphonique interdépartementale ;
- d'une zone de stationnement des véhicules.

Le détachement se rendra sur les lieux d'hébergement réservés par le SDIS, à savoir :

- Du 13 février au 17 février 2017 : Collège Gassendi, 20 avenue François CUZIN, 04000 Digne-les-Bains :

- Du 20 février au 24 février 2017 : Centre de Formation René VILLENEUVE (CFA), 15 rue Maldonnat, 04000 Digne-les-bains

Les cuisines et le foyer du CIS Digne seront mis à disposition pour la partie restauration.

L'hébergement est accordé à titre gracieux.

<u>2^{ème} période</u>: Aucune disposition particulière n'est prise pour l'hébergement. Si toutefois le détachement reste plus de 24 h, une structure d'accueil se a mise à disposition (le détachement disposant de lits de camp).

ARTICLE 4: RESPONSABILITE

Les militaires seront couverts par le ministère de l'Intérieur (DGSCGC) pour tous les accidents qu'ils pourraient subir (dommages matériels et corporels) et les dommages qu'ils pourraient causer aux tiers. Il est précisé que les parties à la convention conservent la qualité de tiers entre eux.

Les personnels détachés pendant ces périodes seront soumis aux règles de discipline et de vie courante en vigueur au sein du SDIS 04.

ARTICLE 5: REMUNERATION

Le personnel du BMNT-CM/ComForMiSC reste rémunéré par son employeur. Cette rémunération ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du bénéficiaire.

ARTICLE 6: FRAIS DE RESTAURATION

Les dépenses d'alimentation du détachement sont à la charge du détachement issu des formations militaires de la sécurité civile désigné.

ARTICLE 7: SANTE

Le soutien santé sera à la charge de l'unité désignée.

ARTICLE 8: TRANSPORT CARBURANT

Le transport et les frais de carburant seront à la charge de l'unité désignée.

ARTICLE 9: DISPOSITIONS OPERATIONNELLES

L'un des cadres brevetés précédemment cité dans l'article 1 sera obligatoirement présent sur les lieux du brûlage, de la mise à feu jusqu'à l'extinction et après s'être assuré qu'aucune reprise de feu n'est possible. Il coordonnera les mises à feu et sera chargé de la conduite des opérations en liaison avec le détachement de l'unité désignée.

Le chef de détachement est responsable de la sécurité de ses personnels et de la sauvegarde de ses moyens.

Toute mise à feu doit être précédée d'une reconnaissance de la parcelle à brûler par le cadre breveté et par le chef de détachement.

Chacune des parcelles à brûler doit faire l'objet d'un dossier de brûlage rédigé par le chef de détachement. Celui-ci met en évidence la tactique choisie, les points d'approvisionnement en eau, les points sensibles ainsi que ceux relatifs à la sécurité.

Le dispositif opérationnel est mis en place par le chef de détachement qui se réserve le droit d'arrêter ou d'annuler l'opération s'il juge que la sécurité du personnel n'est plus assurée ou s'il constate que les accès sont difficiles ou inadaptés aux véhicules.

ARTICLE 10: LIAISON AVEC LE CODIS

Les liaisons avec le CODIS seront assurées par le chef de chantier désigné par la cellule départementale de Brûlages Dirigés des Alpes de Haute-Provence présent sur les lieux.

ARTICLE 11: COUVERTURE DES DOMMAGES

Les parties sont réputées couvertes par une assurance responsabilité civile.

Le service chargé de l'encadrement du chantier s'engage à prendre directement en charge la réparation des dommages matériels, corporels, et immatériels causés aux tiers par le feu sur les parcelles à brûler ou aux abords immédiats desdites parcelles comme des dommages causés aux pistes au cours ou par le fait de la prestation résultant de son fait.

L'Office National des Forêts, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence et le BMNT-CM/ComForMiSC s'engagent :

- A faire son affaire de tous les dommages susceptibles d'être causés à ses agents ou à leurs biens ;
- A prendre en charge la réparation des sinistres qui pourraient intervenir sur ses biens (matériels, véhicules, autres) utilisés lors de ces campagnes de brûlages dirigés;
- A ne pas exercer de recours contre l'autre signataire pour tous les chefs de préjudice ci-dessus énumérés.

ARTICLE 12: REMISE EN CAUSE DE LA PRESTATION

Le BMNT-CM/ComForMiSC se réserve le droit de retirer le détachement mis à disposition si les termes de la présente convention ne sont pas respectés.

La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises se réserve le droit de retirer, sans préavis, tout ou partie du détachement pour participer à des opérations de secours sans que ce retrait puisse ouvrir droit à une indemnité quelconque pour le bénéficiaire.

ARTICLE 13: AVENANT

Toute modification apportée à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 14 : PRISE D'EFFET, DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de un an.

ARTICLE 15: LITIGE

Faute d'accord amiable, toute contestation pouvant survenir à propos de l'application des dispositions de la présente convention sera portée devant la juridiction administrative compétente.

ARTICLE 16: VISITE DU PERSONNEL

Le commandant des Formations Militaires de la Sécurité Civile et le chef de corps de l'Unité désignée conservent le droit de faire visiter les militaires du détachement par les cadres qu'ils désigneront.

Le bénéficiaire en sera préalablement avisé.

Convention établie en 3 exemplaires originaux, de 4 pages et 16 articles, qui reçoivent les destinations suivantes :

- Monsieur le préfet des Alpes de Haute-Provence;
- Monsieur le colonel, commandant le Bureau des moyens nationaux terrestres
 civils et militaires / Commandement des Formations militaires de la sécurité
 civile (pour Monsieur le Préfet DGSCGC);
- Monsieur le président du Conseil d'administration du SDIS 04;
- Monsieur le président du CERPAM.

Fait à Digne, le

Le préfet des Alpes de Haute-Provence

Fait à Paris, le

Le préfet, Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Bernard GUERIN

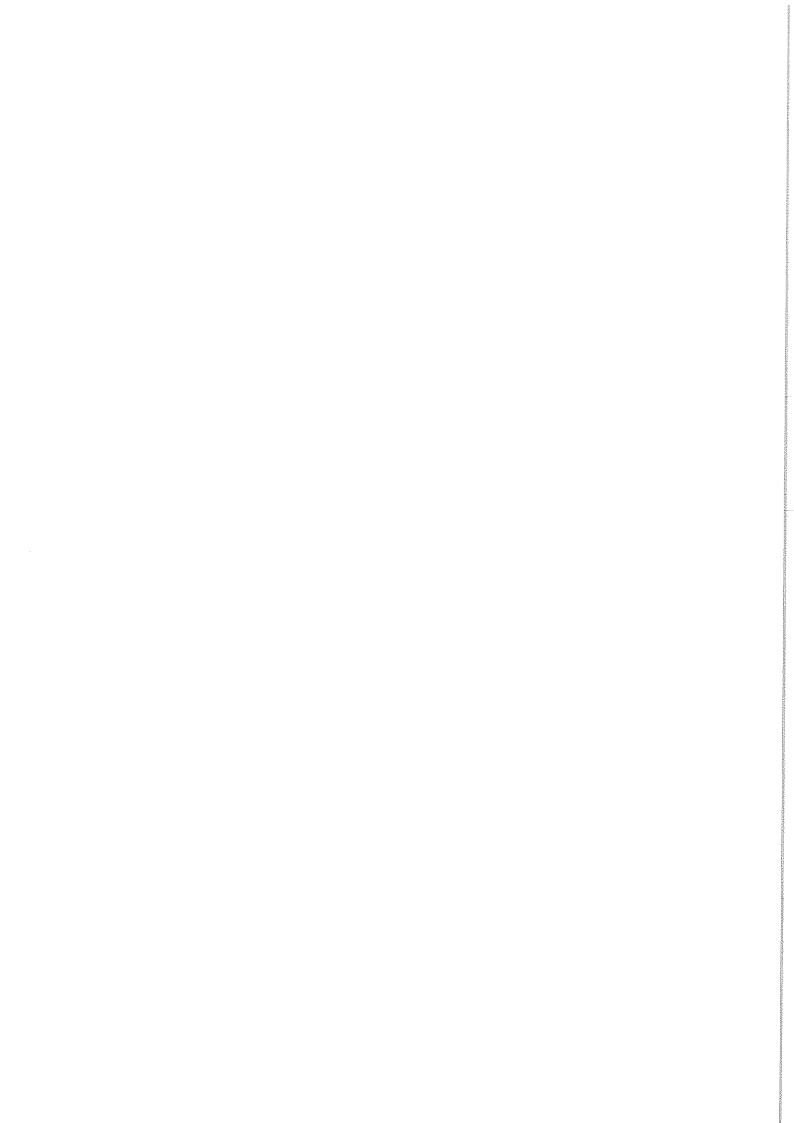
Fait à Digne, le

Le président du conseil d'administration

du SDIS 04

Fait à Manosque, le

Le président du CERPAM



Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

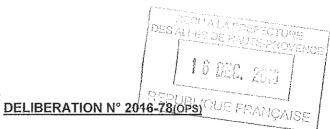
Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet: Convention de partenariat entre les équipes spécialisées cynotechniques du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille et du SDIS des Alpes de Haute-Provence

Monsieur DIGUET, Vice-Président expose :

Le SDIS des Alpes de Haute-Provence dispose actuellement de cinq équipes cynotechniques amenées à intervenir à l'occasion d'opérations de recherche de victimes sous décombres, sous avalanches ou dans le cas de disparitions.

Ces équipes s'entraînent dans le cadre d'une planification départementale permettant de leur inscription sur une liste d'aptitude opérationnelle départementale annuelle.

Il apparaît intéressant de pourvoir profiter de l'expérience et du savoir-faire d'autres équipes cynotechniques. Pour cela, il est proposé de réaliser des entraînements communs avec les équipes du bataillon de marins-pompiers de Marseille. Ce partenariat permettrait de pouvoir bénéficier de sites de manœuvre diversifiés et de participer à des exercices proposant des thématiques nouvelles.

En contrepartie, le SDIS 04 accueillera les équipes cynotechniques à l'occasion d'exercices réalisés sur le département des Alpes de Haute-Provence.

Le coût induit se limite aux frais de déplacements et de vacations horaires alloués habituellement dans le cadre des formations. Le volume horaire réalisé hors département sera comptabilisé dans le volume annuel consacré à la formation de maintien des acquis.

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le président à signer la convention de partenariat permettant la réalisation des entraînements communs

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration







CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES EQUIPES SPECIALISEES CYNOTECHNIQUES DU BMPM ET DU SDIS 04

Entre

La Ville de Marseille, Pour le bataillon de marins-pompiers de Marseille, 9 boulevard de Strasbourg, 13233 Marseille, cedex 20, Ci-après désignée par « le BMPM »

D'une part

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence 95, avenue Henri Jaubert, CS 39008 -04990 Digne-les-Bains Cedex 9 Ci-après désigné « le SDIS 04»

D'autre part

Ensemble désigné « les parties »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'extrait du registre des arrêtés n° 15/0022/SG du 30 janvier 2015 donnant délégation de signature au vice-amiral Charles-Henri GARIE,

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS des Alpes de Haute-Provence en date du 13 décembre 2016.

sont convenues de ce qui suit :

Article 1er: Objet

Le présent protocole a pour but de définir les prestations croisées dans les domaines de la formation, de l'entraînement, du maintien des acquis de l'expérience et du perfectionnement des savoir-faire des sections spécialisées cynotechniques des parties. Le programme de ces actions est défini conjointement et arrêté annuellement par le président du conseil d'administration du SDIS 04 et par le vice-amiral commandant le Bataillon de Marins Pompiers de Marseille.

Sans obligation stricte en la matière, les échanges effectués dans le cadre du présent protocole devront tendre vers un équilibre des actions réalisées entre les parties.

Article 2 : Modalités d'exécution

Les modalités de mise en œuvre et de déroulement de chaque action commune sont définies ponctuellement par les responsables de section « cynotechnique » des parties ou leurs représentants.

Ces actions communes, programmées selon le calendrier établi, recevront le soutien administratif des bureaux en charge de l'entraînement et/ou de la formation de chacune des parties.

Les documents visant à entériner et organiser ponctuellement chacune de ces actions devront être signés par les représentants des parties ou leurs délégataires.

Ces documents préciseront le niveau hiérarchique des principaux intervenants et notamment l'identité et le niveau de qualification des chefs de détachement.

Article 3 : Modalités d'entraînement

Elles seront toutes conformes au guide national de référence (GNR) cynotechnique, en ce qui concerne :

- les entraînements.
- les exercices.
- les évaluations opérationnelles ou non.
- les formations.

Ces prestations porteront sur quatre à cinq personnes par an et par partie. La durée sera comprise entre un et cinq jours (trajets compris) par échange à raison de deux à trois par an au maximum.

Elles peuvent inclure des instructeurs ou des élèves pour des actions de formations conforment au GNR.

Elles devront être programmées conformément à l'article 1.

Le BMPM n'organise pas d'exercice opérationnel.

Article 4 : Assurance / Dommages

Vis-à-vis du personnel

Durant la période couvrant l'action commune ainsi que les trajets allers et retours vers les sites où a lieu celle-ci, les stagiaires continueront à relever du régime des accidents du travail applicable à leur statut.

Chaque partie s'engage à couvrir les conséquences des dommages corporels, matériels et immatériels causés par leurs personnels à eux-mêmes, aux personnels, aux animaux, aux engins et matériels de l'autre partie, ainsi qu'aux tiers.

Vis-à-vis des animaux

Les équipes cynotechniques participant à ces actions communes devront être répertoriées sur la liste annuelle d'aptitude préfectorale, ou au sein de leur unité (chiens en formations). A défaut, les parties s'engagent à ne faire intervenir que des chiens immatriculés, enregistrés au fichier de la société centrale canine et à jour des vaccins règlementaires.

Chaque partie s'engage à couvrir les conséquences des dommages matériels et immatériels causés par leurs chiens à eux-mêmes, aux personnels, aux animaux, aux engins et matériels de l'autre partie, ainsi qu'aux tiers.

Vis-à-vis du matériel

Les engins et matériels mis en commun durant ces actions communes feront l'objet d'un contrôle contradictoire avant et après celles-ci. Leur usage doit rester dans les domaines et règles d'emploi pour lesquels ils ont été conçus. Si cette règle est respectée, chaque partie reste responsable des dommages occasionnés par leurs engins et matériels.

Les conducteurs des engins ne pourront conduire que les véhicules affectés à leur unité. Quelle que soit sa nature, chaque dommage constaté lors d'une action commune devra faire l'objet de la part des chefs de détachement, chacun en ce qui le concerne, d'un compte rendu écrit, dans les vingt-quatre heures, aux représentants des parties ou leurs délégataires ; une copie de ce document devra être envoyée à l'autre partie au cas où la responsabilité de celle-ci pourrait être engagée.

Article 5 : Dispositions financières

Les actions, objets de ce protocole, ne donnent lieu à aucune disposition financière particulière.

Si toutefois, de manière ponctuelle, l'une de ces actions communes nécessitait une quelconque participation financière de l'une ou l'autre partie, celle-ci donnerait lieu au préalable, à la signature d'une convention ou protocole spécifique.

Article 6 : Cas de différends

Tout différend entre les parties, relatif notamment à l'interprétation, l'exécution et/ou la résiliation du présent protocole, fera l'objet d'une recherche de règlement amiable, par courrier en recommandé avec accusé de réception ou, selon l'urgence, par télécopie ou courriel.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

Article 7 : Durée

Le présent protocole est établi pour une durée de un an, renouvelable tacitement trois fois par périodes identiques.

Il peut être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des parties, après un préavis d'un mois.

Ce protocole d'accord prendra effet dès la signature des parties.

Fait en deux exemplaires.

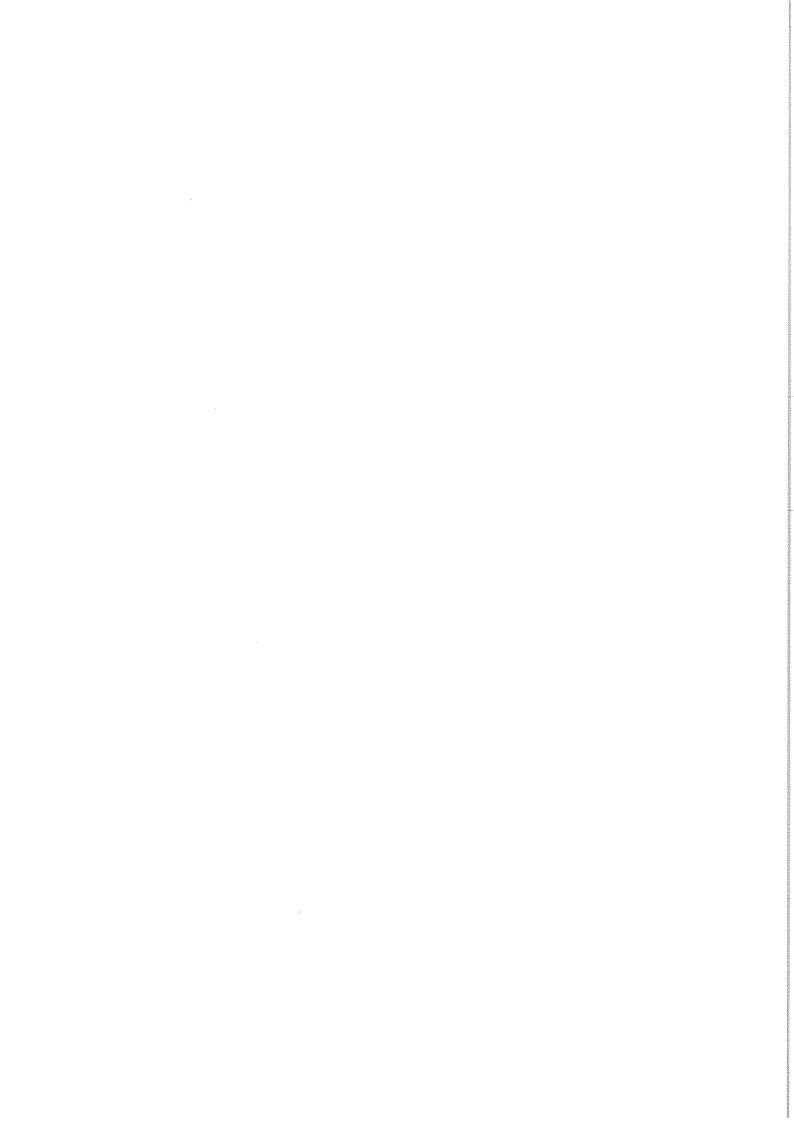
A Marseille, le

A Digne-les-Bains, le

Le commandant du bataillon de marins-pompiers de Marseille

Le président du conseil d'administration du SDIS 04

Vice-amiral Charles Henri GARIÉ



Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-79(CDG)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Participation du SDIS des Alpes de Haute-Provence à un plan intégré thématique (PITEM) ALCOTRA

Le Président FIAERT expose :

La coopération transfrontalière France – Italie est nécessaire pour assurer le meilleur niveau de réponse opérationnelle et d'assistance. Il faut, pour cela, créer des outils permettant de favoriser, faciliter et accroître la coopération entre les autorités françaises et italiennes chargées de la gestion de crise.

Ouverture d'un appel à projets ALCOTRA PITEM

ALCOTRA (Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière) est un programme de coopération transfrontalière européenne couvrant le territoire alpin entre la France et l'Italie. Il a pour objectif la mise en place de projets de coopération touchant l'économie, l'environnement et les services aux citoyens en vue :

- de l'amélioration de la qualité de vie des populations ;

- du développement durable des territoires, des systèmes économiques et sociaux transfrontaliers.

Les projets ALCOTRA sont financés à hauteur de 85 % par l'Europe. Ils sont de 2 types : les projets simples et les plans intégrés, composés de projets simples (5 au maximum).

Du 15 novembre 2016 au 31 janvier 2017, un appel à projets est lancé pour des plans intégrés thématiques (PITEM).

Les PITEM ont pour objectif principal la standardisation des approches et la mutualisation des outils entre les acteurs d'un domaine déterminé, dans la perspective d'une action coordonnée et efficace sur le long terme.

Les projets simples qui les composent doivent faire référence à une thématique unique. D'une durée maximale de 4 ans, les PITEM sont mis en œuvre par un consortium composé de 10 partenaires au plus (5 français et 5 italiens). Chaque partenaire peut désigner 3 délégataires.

A l'issue de cet appel à projets, l'autorité de gestion Alcotra ne retiendra qu'une seule candidature. Un budget de 9 millions d'euros lui sera alloué (5 M€ pour les partenaires français et 4 M€ pour les partenaires italiens).

Elaboration d'une candidature pour un projet d'envergure

En prévision de l'appel à projets ALCOTRA PITEM, deux consortiums se sont constitués pour déposer chacun une candidature. Afin de ne pas venir en concurrence l'un de l'autre, lors de rencontres effectuées le 19/09/16 et le 04/11/16 à Chambéry, il a été décidé de fusionner les deux candidatures.

Le projet envisagé qui en découle est le suivant :

- Objectif : poursuivre la collaboration et les avancées des précédents projets simples auxquels ont participé chacun des 2 consortiums : PRODIGE (dont le SDIS 04 est partenaire) et RISKNAT.
- Thème : intégration des connaissances et des pratiques en matière de lutte contre les risques naturels dans les Alpes franco-italiennes.
- Sous-projets: 1 Communication et résilience :
 - 2 Interopérabilité et intégration des systèmes d'information ;
 - 3 Évaluation économique des risques et indicateurs de résilience, sensibili-sation et formation des différents partenaires ;
 - 4 Réalisation sur des sites pilotes.

Dans le cadre du sous-projet 3, le SDIS 04 serait en mesure de proposer les actions suivantes :

 Création d'un outil de formation : construction d'une plateforme de formation basée sur la réalité virtuelle immersive, dans la continuité du projet PRODIGE, permettant la mise en situation des différents acteurs gestionnaires d'une crise (élus et tous les services concourants). Les mises en situation pratiques seraient développées sur les thématiques : séismes, inondations et glissements de terrain ;

- Construction d'une infrastructure : acquisition d'un centre de formation dans le département des Alpes-de-Haute-Provence permettant d'accueillir les différents acteurs institutionnels, français et italiens ;
- Développement de nos bases de données : achat d'outils de collecte de données « terrain », réalisation de relevés de terrain (hydrants...) et de plans parcellaires des communes.
- Budget : pour réaliser ces actions, le SDIS 04 pourrait bénéficier d'une subvention de l'ordre de 300 000 € (le montant exact sera réévalué en fonction du nombre de partenaires et de délégataires).

Le financement de ce projet serait réparti comme suit :

- 85 % de subvention de l'Europe ;
- 15 % d'autofinancement et de contributions publiques.



- Partenaires et délégataires: pour présenter la candidature, un consortium unique ne dépassant pas 10 partenaires doit être constitué. Pour cela, il a été décidé que les partenaires seraient des collectivités territoriales d'ampleur régionale ou départementale, et que chacune pourrait désigner 3 délégataires.

Les partenaires, liés entre eux par une convention de coopération, réalisent les activités prévues et acquittent les dépenses correspondantes. Ils reçoivent les fonds FEDER et sont responsables de leur utilisation. Ils peuvent faire appel à un ou plusieurs délégataires pour contribuer à la mise en œuvre du projet. Ces derniers agissent sous la responsabilité du partenaire et leurs dépenses sont comptabilisées au nom du partenaire. Le partenaire est tenu responsable de la bonne utilisation des fonds FEDER par ses délégataires et doit garantir le plan de financement tant pour ses activités que celles de ses délégataires.

- Partenaires pressentis : Conseils départementaux 04, 73, 74, 05 et 06, , régions Piémont, Vallée d'Aoste et Ligurie, ...
- Délégataires pressentis : SDIS 73, SDIS 74, Sapeurs-pompiers de Turin, Ville de Chambéry, Ville de Modane, ...

Pour intégrer le consortium, deux options s'offrent au SDIS 04 :

- être délégataire d'une structure dont le périmètre géographique comprend les Alpes-de-Haute-Provence. Pour cela, le SDIS 04 doit mobiliser d'ici le 21 novembre 2016, une structure acceptant de se positionner comme partenaire du projet. Seul le BRGM PACA (Bureau des Recherches Géologiques et Minières), établissement public régional, pourrait se porter partenaire. Il a été sollicité en ce sens et nous sommes en attente de sa réponse ;
- être partenaire du projet.

Il est demandé au Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

- → D'approuver la participation du S.D.I.S. 04 à l'élaboration de la candidature de ce PITEM ;
- → D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants: 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :

DELIBERATION N° 2016-80(RAJ)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD,

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Attribution du marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de murs d'images et de matériels de visioconférence avec études et services annexes dans le cadre du programme ALCOTRA 2014-2020 – Projet PRODIGE

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 décembre et a rendu un avis favorable pour attribuer le marché aux conditions suivantes :

Lot unique

TITULAIRE

Montants prévisionnel HT

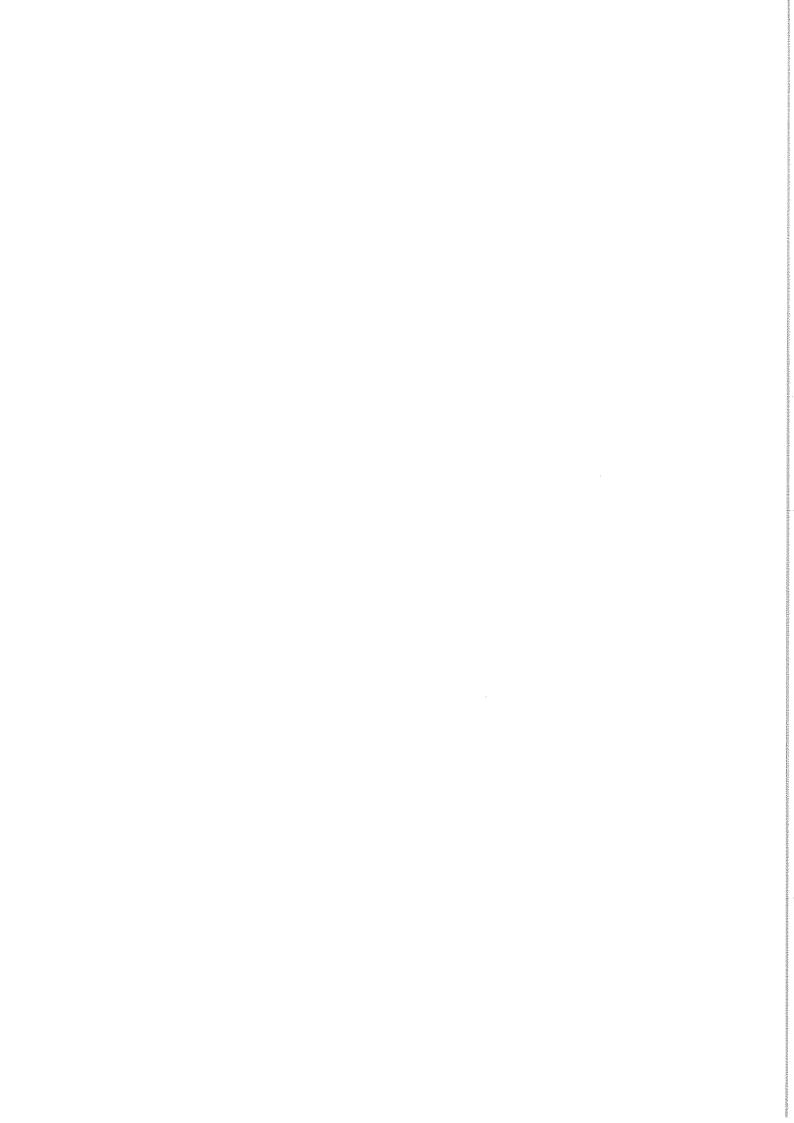
ORANGE Applications for Business 195, rue Lavoisier

38330 Montbonnot Saint-Martin

Offre de base : 139 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration



Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



DELIBERATION N° 2016-81(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Avenants aux marchés de travaux relatifs à la reconstruction du centre d'incendie et de secours d'Oraison

Le Président FIAERT expose :

Les travaux de reconstruction du CIS Oraison sont en phase terminale, la livraison des nouveaux locaux devrait ainsi intervenir courant février 2017.

A ce stade d'avancement des travaux, des réajustements liés à l'amélioration du confort thermique sont nécessaires permettant ainsi d'éviter le recours à la climatisation de certains locaux.

Intitulé et numéro du lot : Menuiseries extérieures Lot N°6

Numéro de marché: 2015-022

Titulaire: SARL MC MENUISERIE

Quartier La Tour

04 000 Digne les Bains

Montant HT du marché notifié : 32 922 €/HT

Montant HT des travaux objet de l'avenant : - 806 €/HT

% d'augmentation du marché : -2,45 %

Nature des travaux :

Suppression des stores intérieurs des bureaux au rez de chaussée de la façade sud et ouest

Justification de la diminution dans la masse des travaux :

La mise en place de stores intérieurs initialement prévus pour les bureaux des façades sud et ouest permet uniquement l'occultation mais ne protège pas efficacement contre l'échauffement du soleil sur ces vitrages.

Seule une occultation par l'extérieur permet de limiter la surchauffe en période estivale et d'éviter le recours à la climatisation des locaux.

Intitulé et numéro du lot : Serrurerie- Lot N°12

Numéro de marché: 2015-011

Titulaire: SEE COULLET Quartier Les Ferréols Route de Nice 04 000 Digne les Bains

Montant HT du marché notifié : 43 791.50 €/HT

Montant HT des travaux objet de l'avenant : 727 €/HT

% d'augmentation du marché: 1,66 %

Nature des travaux :

Mise en place de brise soleil extérieurs sur les bureaux du rez de chaussée en façade sud et ouest

Justification de l'augmentation dans la masse des travaux :

Ces éléments techniques n'étaient pas prévus dans le cadre du DCE. La mise en place de stores intérieurs initialement prévus pour les bureaux des façades sud et ouest permet uniquement l'occultation mais ne protège pas efficacement contre l'échauffement du soleil sur ces vitrages.

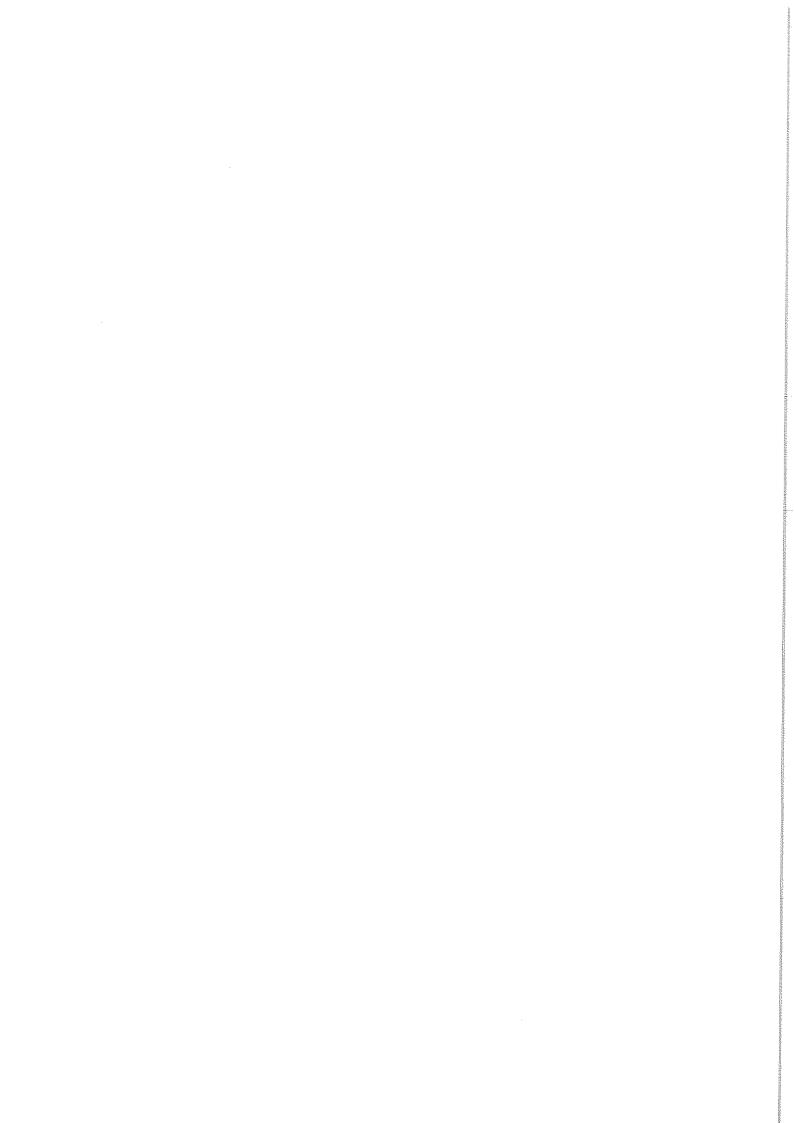
Seule une occultation par l'extérieur permet de limiter la surchauffe en période estivale et d'éviter le recours à la climatisation des locaux.

Fiche récapitulative des marchés de travaux Montant global % d'évolution Montant des Montant global des des avenants Montant global avenants travaux du montant travaux notifiés des avenants travaux des travaux tous corps Délibération Délibération travaux notifiés d'état n°2016-08 n°2016-48 0.64 % 802 806.33 €/HT 9 929.09 €/HT 15 135 €/HT - 79 €/HT

Le montant de l'AP/CP acté par la délibération n°2013-71 du 10 décembre 2013 reste inchangé

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration



Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



COMMUNICATION N° 2016-06(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie.

Le Président FIAERT expose :

Par délibération CASDIS n° 2015-54 du 2 juin 2015, le Président du Conseil d'Administration est autorisé à contracter et renégocier les emprunts et lignes de trésorerie pendant la durée de son mandat. Il doit rendre compte de cette délégation lors de la séance la plus proche après l'opération réalisée.

Ligne de trésorerie

Le SDIS a signé un contrat de ligne de trésorerie pour un montant d'un million d'euros avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur le 9 février 2016.

Caractéristiques du contrat :

- Plafond: 1.000.000 euros

- Durée : un an

- Taux d'intérêt annuel variable : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois du mois

m-1 + marge de 1.40 %

- Calcul des intérêts : base 365 jours

- Commission de confirmation :0.20 %, soit 2.000 €

- Frais de dossier : offerts

- Montant minimum de demande de mise à disposition : 100.000 €

- Remboursement des intérêts : trimestriel montant en fonction des utilisations

Typologie Gissler : 1,

Les mouvements suivants sont constatés :

Date	Tirage	Remboursement
Solde de la ligne	0€	
11 octobre 2015	100.000 €	
23 octobre 2016	300.000 €	
8 novembre 2016	100.000 €	
8 novembre 2016	180.000 €	
17 novembre 2016	100.000 €	

Le Conseil d'administration a pris acte de cette communication à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

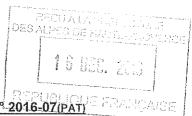
Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



COMMUNICATION Nº 2016-07(PAT)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD,

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Bilan financier et technique relatif à la création d'une chaufferie bois au CIS de Manosque

Le Président FIAERT expose :

Par la délibération N° 2012-95 le conseil d'administration avait acté la création d'une chaufferie bois au CIS de Manosque, dont le mode de chauffage était assuré jusqu'à présent au moyen d'une chaufferie propane.

La chaufferie bois en service depuis novembre 2015, a consommé 250 mètres cubes de plaquettes forestières évitant ainsi le rejet de 55 Tonnes de CO2 supplémentaire.

Bilan Financier:

Le montant de cette opération achevée est de 221 318 €/TTC

Une aide de 70 830 € a été ainsi accordée par la Région et le Pays de Haute Provence au titre de la bonification « ASTER »

Cette réalisation aujourd'hui a permis d'économiser annuellement sur le budget « chauffage » du CIS la somme de 17 500 €/TTC

Le retour sur investissement, déduction faite de la subvention et du FCTVA, s'établi à 6.8 ans

Bilan Technique:

Hormis, des difficultés sur la qualité des plaquettes forestières liée à une présence de particules fines importantes qui sont en cours de règlement, le reste de l'installation ne présente aucun désordre ou dysfonctionnement technique.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette communication à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

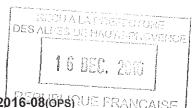
Présents : 12 Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :



COMMUNICATION Nº 2016-08(0PS) UE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Organisation de la couverture opérationnelle pour la saison hivernale

Le Président FIAERT expose :

Le département subit en période hivernale un accroissement temporaire des risques liés à l'afflux touristique sur les stations de ski et les communes mitoyennes. Pour répondre à l'augmentation de l'activité opérationnelle que ce risque génère, le service départemental d'incendie et de secours recrute des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers qui viennent renforcer les effectifs locaux.

Cette ressource extérieure représente à ce jour environ 20 % de la ressource nécessaire. Dans un même temps, les sapeurs-pompiers volontaires du département sont quant à eux largement mobilisés sur les emplois nécessaires pour l'activité touristique ce qui limite leur disponibilité.

Le rapport détaillé ci-après vise à proposer une réponse opérationnelle, du 15 décembre 2016 jusqu'au 31 mars 2017, compte tenu de la disponibilité réelle qu'offre le volontariat à ce jour.

Une note de service départementale en complément de ce rapport viendra préciser l'ensemble des modalités d'organisation.

1. <u>Définition des bassins de population</u>

Ce projet d'organisation repose sur la création de « bassins » visant à rechercher des synergies en regroupant plusieurs centres de secours sur un même territoire. Cette mutualisation des ressources a pour objectif de préserver la qualité des secours et les délais d'une réponse opérationnelle de proximité.

Tableau des bassins de risques.

BASSINS	CENTRES DE SECOURS	NOMBRES D'INTERVENTIONS RÉALISÉES*	DELAIS DE RECOUVERTURE
UBAYE	CIS Barcelonnette, Poste avancé de la Condamine, Poste avancé de Pra Loup.	330	SAP : La Bréole à 45 min. INC : SDIS 05, Seyne les Alpes à 1 h
LA BLANCHE SERRE- PONCON	CIS Seyne les Alpes ; CIS La Bréole.	117	SAP : La Javie à 40 min. INC : Barcelonnette et Digne à 45 min.
HAUT VERDON	CIS Allos ; CIS Colmar les Alpes ; Poste avancé de la Foux.	132	SAP : Saint André à 40 min. INC : Castellane à 1 h 30.

^{*}Moyenne des interventions sur les saisons 2014/2015 et 2015/2016 pour la période du 15 décembre 2015 au 31 mars 2016.

Nb; le délai de « recouverture » défini ci-dessus donne à titre indicatif le temps de transit moyen par domaine d'activité (INC : incendie, SAP : secours à personne) des centres de secours susceptibles de venir en renfort. Cette notion met l'accent sur l'isolement relatif des centres de secours considérés dans ces zones à forte activité touristique.

2. <u>Définition des objectifs opérationnels</u>

La définition du contrat opérationnel propre à chaque bassin permet de fixer les effectifs nécessaires pour réaliser les missions.

Les critères retenus pour déterminer les effectifs nominaux tiennent compte :

- De l'offre de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur l'ensemble des centres de secours présents sur le bassin,
- De la simultanéité des départs en mission, c'est-à-dire la capacité à mobiliser l'ensemble des moyens pour faire face un premier niveau d'engagement.

Tableau des moyens et des effectifs par bassin

BASSINS	CONTRAT OPERATIONNEL*	EFFECTIFS NOMINAUX
UBAYE	2 VSAV, 1 FPT, 1 FPTI (UPL)	16 SP
LA BLANCHE SERRE PONCON	2 VSAV, 1 CCR	12 SP
HAUT VERDON	2 VSAV, 1 FPT, 1 FPTI (FOX)	16 SP

^{*}Ensemble des véhicules susceptibles de partir simultanément.

3. Organisation de la réponse opérationnelle

Les tableaux ci-dessous portants organisation de la réponse opérationnelle sont établis à titre expérimental pour l'année 2016/2017. Établie à partir d'une ressource constituée de sapeurs-pompiers volontaires, cette proposition ne peut être considérée comme une obligation de résultat, mais comme un objectif à atteindre. Une évaluation sera réalisée en fin de saison.

<u>La garde postée</u> : le sapeur-pompier volontaire est présent en caserne. Il assure l'entretien du casernement, du matériel et maintient son niveau de qualification. Il offre la garantie d'un départ immédiat. À ce titre, il bénéficie d'une indemnisation.

<u>La disponibilité</u> : le sapeur-pompier volontaire offre de la disponibilité en fonction de ses possibilités. Il assure un complément aléatoire aux effectifs en garde postée. À ce titre, il ne bénéficie d'aucune indemnisation.

16 ggt. 200

Tableaux de couverture opérationnelle par bassin

BASSIN UBAYE			REPUBLIQUE ED	
CIS	HORAIRES	GARDE	DISPONIBILITÉ	
BCO/HTU	8 h à 18 h *	6	10	
	18 h à 8 h et week-end		12	
UPL	18 h à 8 h nuits et week-end	4		

BASSIN	LA BLANCHE		
CIS	HORAIRES	GARDE	DISPONIBILITÉ
SYN	8 h à 18 h *	3	6
	18 h à 8 h et week-end		9
BOL	8 h à 18 h *	3	
	18 h à 8 h nuits et week-end		3

BASSIN H	AUT VERDON		
CIS	HORAIRES	GARDE	DISPONIBILITÉ
ALO/CLM	8 h à 18 h *	6	10
	18 h à 8 h et week-end		12
FOX	18 h à 8 h nuits et week-end	4	

^{*} Heures ouvrables et jours fériés (Noël et jour de l'an)

4. Modalités financières

La garde casernée sera indemnisée en application de la délibération 2014-83 du 9 décembre 2014, soit à 50 % du taux horaire du grade par heure de garde. Le temps d'intervention sera indemnisé conformément aux directives réglementaires, sans majoration de la demi-heure supplémentaire.

L'astreinte hors heures ouvrables est maintenue à 3 % du taux de l'indemnité.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette communication à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Claude FIAERT

